

Rapport annuel d'exécution 2012

relatif à la mise en œuvre Programme opérationnel national FSE

programme opérationnel
compétitivité
régionale
et emploi
France métropolitaine



Programme opérationnel
"Compétitivité régionale et emploi
2007-2013"
CCI : 2007 FR 05 2 PO 001
Rapport annuel d'exécution 2012
approuvé par le Comité national
de suivi le : 26 juin 2013.

www.fse.gouv.fr



RESUMÉ	4
I. La mise en œuvre du programme	4
II. Les résultats des participants	8
III. Communication et valorisation : une plus grande visibilité du FSE	12

VOLET I – VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE **16**

1 Réalisation et analyse des progrès accomplis	16
1.1 Information sur l'avancement physique du Programme opérationnel : objectifs quantifiés et indicateurs assortis	16
1.2 Informations financières	51
1.3 Information sur la ventilation de l'utilisation du FSE par catégorie : « earmarking »	54
1.4 Participation allouée par groupes cibles	57
1.5 Participation remboursée ou réutilisée (s'il y a lieu)	60
1.6 Analyse qualitative	60
2 Conformité avec le droit communautaire	70
3 Problèmes rencontrés et mesures prises pour y faire face	71
4 Changement du contexte de la mise en œuvre du Programme opérationnel	77
5 Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement n° 1083/2006	78
6 Complémentarité avec d'autres instruments	79
7 Modalités de suivi	80

VOLET II – MISE EN ŒUVRE PAR AXE (hors crédits d'assistance technique) **88**

1. AXE 1 : CONTRIBUER A L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES	88
1.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale	88
1.2 Participation allouée par groupes cibles	88
2. AXE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS A L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI	90
2.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale	90
2.2 Participation allouée par groupes cibles	90
3. AXE 3 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE, FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	91
3.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale	91
3.2 Participation allouée par groupes cibles	91
4. AXE 4 : INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET LA MISE EN RÉSEAU, L'INNOVATION ET LES ACTIONS TRANSNATIONALES	92
4.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale	92
4.2 Participation allouée par groupes cibles	92

VOLET III – CONFORMITÉ ET CONCENTRATION **94**

VOLET IV – ASSISTANCE TECHNIQUE **98**

VOLET V – INFORMATION, PUBLICITÉ ET VALORISATION **102**

1. Information et publicité	102
2. Valorisation	107

Glossaire	112
-----------	-----

AVANT-PROPOS

Les pages qui suivent constituent un résumé et un guide de lecture du rapport annuel d'exécution 2012. Chaque partie est détaillée et un encadré récapitulatif « A retenir » permet d'aller à l'essentiel.

Le sommaire de ce rapport est construit selon la trame fournie dans l'annexe XVIII du règlement d'application.

On peut, cependant, en regrouper les éléments, pour ce résumé, en trois grandes parties :

- la mise en œuvre du programme ;
- les résultats pour les participants ;
- la valorisation de ces éléments ; un document annexe "25 projets pour le FSE en 2012" complète ce rapport. Cette année, ces projets ont été sélectionnés au regard de la taille, des résultats obtenus, en donnant la priorité à la diversité des thèmes et des porteurs de projets.

Ce rapport d'exécution comprend des données factuelles qui permettent de « rendre compte », ainsi que des éléments d'analyse nécessaires à la mesure des « progrès réalisés ».

En ce qui concerne les résultats des participants (suivi-évaluatif), des commentaires explicatifs sont fournis. Ils incluent les éléments d'analyse fournis par les régions dans leur rapport de synthèse.

Pour rappel, depuis l'année 2009, les rapports annuel d'exécution (RAE) portent sur des bilans ayant fait l'objet d'un contrôle de service fait (CSF) dans l'année n-1. Cette décision a permis de constituer un socle de données fiables. En revanche, seules peuvent être comparées les années 2009, 2010, 2011 et 2012, pour lesquelles les informations ont été construites de la même manière. Par cumul, on entendra, notamment pour les objectifs de résultat, 2009, 2010, 2011 et 2012 des données des RAE concernés.

RESUMÉ

I. La mise en œuvre du programme

Les réponses à la crise, la préparation de l'avenir

La France traverse depuis cinq ans une crise sévère, qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale, et qui s'est ravivée depuis deux ans en Europe. La croissance faible engendre une baisse de l'emploi et une montée du chômage qui frappe désormais plus de 10 % de la population active, un niveau jamais atteint depuis 1997. Plus du quart des actifs de 15 à 24 ans recherchent un emploi.

Ce contexte contraint les acteurs institutionnels et socio-économiques à traiter tout à la fois les difficultés accrues de retour à l'emploi des publics relevant de l'inclusion sociale ainsi qu'un plus grand nombre de travailleurs précarisés. Dans le même temps, les mutations économiques s'accroissent et nécessitent un important travail de qualification ou de requalification des travailleurs, un accompagnement plus étroit des restructurations ainsi qu'une organisation renforcée des transitions professionnelles.

Ce sont aussi les priorités du FSE : former et reconvertir un grand nombre de salariés, agir sur la formation des demandeurs d'emploi, tout en préservant les opportunités d'accès à l'emploi des publics les plus fragiles.

La sécurisation des parcours professionnels, le reclassement des salariés, la formation des demandeurs d'emploi

Pour l'année 2012, et dans ce contexte de crise, les demandes de transfert vers les axes 1 « Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques » et 2 « Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi », correspondent à l'accroissement des besoins de formation des salariés et des demandeurs d'emploi, notamment en appui à l'effort engagé par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Les modifications de la maquette ont été validées lors du CNS du 27 juin 2012 : les axes 1 et 2 ont bénéficié en cours d'année 2012, d'un transfert entre axes d'un montant de 89,3 M€, en provenance des axes 3 et 4.

Cette orientation s'est traduite par un taux de programmation nette de plus de 96 % pour ces deux axes.

La mobilisation dynamique des crédits en continu

Dans une période de raréfaction de la ressource publique, la recherche d'une utilisation optimale des crédits du FSE et la lutte contre d'éventuels crédits « dormants » est impérative. Le mécanisme de « programmation dynamique »¹ mis en place, à cette fin, depuis 2009 a continué à produire ses effets en 2012 : il a permis d'accélérer la programmation et les réalisations.

En janvier 2013, le taux de programmation s'élève à 91 %, pour l'ensemble du programme, au-delà du taux de 85 % attendu, démontrant ainsi l'efficacité de ce mécanisme.

La montée en charge de la consommation des crédits FSE, se poursuit en 2012.

La montée en charge de la consommation des crédits FSE observée au cours de l'année 2011, se poursuit en 2012.

Toutes les autorités de gestion déléguée ont atteint l'objectif de programmation qui leur a été fixé. Le montant FSE programmé cumulé à la fin de l'année 2012, net des sous-réalisations constatées sur les dossiers soldés, s'élève à 4,1 Md€.

Au cours de l'année 2012, quatre appels de fonds ont été réalisés. La part FSE cumulée, correspondant aux dépenses déclarées à la Commission européenne s'élève à 1,923 Md€ soit 71 M€ de plus que le seuil de 1,852 Md€ à déclarer au 31 décembre 2012 pour éviter le dégageant d'office.

Les dépenses écartées à la fin de l'année 2011, en vue de leur sécurisation, ont été réintégrées aux appels de fonds, à hauteur de deux tiers, après plans de reprise.

La conformité des dépenses aux priorités de la stratégie de Lisbonne : une constante du programme FSE

En cumul, **96,1 % des montants programmés** concernent les thèmes prioritaires, dits « earmarkés ». Il s'agit, ici, de la contribution par thèmes aux objectifs de Lisbonne. Cette proportion est de **96,3 % pour les montants validés après CSF**.

Les actions relatives à la **formation** des axes 1 et 2 concernent 33 % des montants programmés et 29 % des montants réalisés.

Un très grand nombre de dossiers concernent **l'inclusion sociale** pour 36 % des montants programmés, et 39,7 % des montants réalisés, après CSF.

Les opérations visant les **mesures actives et préventives sur le marché du travail** représentent 19 % du montant programmé et 16,9 % du montant réalisé.

¹ Au titre de la programmation, en deçà de 80 % de programmation des tranches 2007-2011, le retard est considéré comme excessif et se traduisait par un retrait de crédits sur le ou les axe(s) concerné(s). Au-delà de 100 % de programmation nette sur un axe, il est possible de demander un abondement.

En ce qui concerne **les restructurations sectorielles et d'entreprises et les systèmes d'anticipation des changements, les montants programmés et réalisés** représentent en 2012, respectivement, 8,4 % et 7,6 %. L'inflexion apportée à la programmation en 2009, 2010 et 2011 en raison de la crise, se traduit par une augmentation du poids de ces mesures.

3,9 % des montants programmés et 4,4 % du réalisé concernent le soutien à la **création d'entreprises**.

Pour la participation des femmes au marché du travail, les montants correspondent à 1 % des dépenses programmées et 1,1 % des dépenses réalisées. Seules sont ici comptées les dépenses de la sous-mesure 222. De manière transversale, en revanche, 23,9 % des fonds programmés sont consacrés à des actions dont les porteurs déclarent qu'elles visent spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

La sécurisation de la dépense :

L'année 2012 est caractérisée par la production d'une nouvelle instruction CSF : elle prend en compte les résultats des audits communautaires et jette les bases d'une gestion plus sécurisée pour l'avenir.

La nouvelle instruction CSF

En effet, l'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012, relative au contrôle de service fait des opérations financées par voie de subvention, rappelle les obligations en matière d'encadrement des aides d'Etat, de respect des règles de mise en concurrence pour les achats de biens, fournitures et services ainsi que de suivi des temps d'activité des personnels rémunérés, pour le contrôle des dépenses directes.

Les résultats des plans de reprise

Au terme de la campagne de contrôles d'opérations réalisés en 2011, les constats relatifs à certains types d'opérateurs ont conduit l'autorité de gestion du Programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » à décider le retrait du dernier appel de fonds de l'année 2011 de certaines dépenses, et ce, en accord avec la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

Suite à ces constats d'irrégularités, des plans d'action ont été mis en œuvre en 2012 pour fiabiliser les périmètres de dépenses affectées.

A la fin de l'année 2012, les dépenses de deux Conseils régionaux (Ile-de-France et Midi-Pyrénées), écartées lors du dernier appel de fonds de l'année 2011, ont été réintroduites après reprise de service fait. De même, sur les 71 PLIE dont les dépenses avaient été suspendues à la fin de l'année 2011, 36 participent à nouveau aux appels de fonds, après sécurisation de leurs dépenses.

Enfin, sur les 103 dossiers AFPA écartés des dépenses de la déclaration de dépenses à la fin de l'année 2011, 45 ont été réintroduits.

L'accompagnement des gestionnaires

Trois chantiers principaux visent à accompagner les gestionnaires: il s'agit du plan national de formation et du développement de deux outils en ligne : « ma démarche FSE » : portail de dématérialisation de l'ensemble des supports de gestion FSE et de « Ma ligne FSE : site extranet d'appui technique.

Le plan national de formation

La mise en œuvre du plan national de formation engagée le 14 juin 2011 s'est poursuivie en 2012.

99 sessions de formation ont été réalisées durant l'année 2012 correspondant à 15 modules de formation.

Les modules de formation dispensés en 2012 ont porté sur les obligations communautaires liées à l'intervention du Fonds social européen (communication et publicité, égalité femmes/hommes, évaluation), le cadre de gestion d'un

programme FSE (contrôles qualité gestion...), les règles de gestion d'une opération individuelle (instruction, principes généraux du contrôle de service fait, règles d'encadrement des aides d'Etat...) et les modalités de saisie dans l'application presage_web.

982 stagiaires issus de services gestionnaires de l'Etat et d'Organismes intermédiaires ont participé aux formations dispensées en 2012.

Ces stagiaires sont issus en majorité de l'Etat et des collectivités locales mais proviennent également de PLIE et de groupements d'intérêt public, gestionnaires d'une convention de subvention globale.

Le développement des outils en ligne

• Poursuite de la dématérialisation des supports de gestion ("Ma démarche FSE")

Dans le cadre des mesures de simplification de la gestion du Fonds social européen, la DGEFP avait initié début janvier 2011 un chantier de mise en œuvre d'un portail de dématérialisation de l'ensemble des supports de gestion FSE.

Ce projet, piloté par la DGEFP avec l'appui de la Direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique (DIMAP), est conduit dans le cadre de la mesure 15 de la modernisation de l'action publique (MAP) relative à la simplification et à la fiabilisation des demandes de financement du Fonds social européen.

Les objectifs de la réforme sont les suivants :

- permettre une remontée fiabilisée des données du porteur de projet ;
- accélérer le processus d'intégration des dossiers dans le système d'information ;
- améliorer la qualité de service aux bénéficiaires.

Le processus de dématérialisation des outils de gestion du FSE se décompose en quatre étapes :

- dématérialisation du bilan d'exécution et de la grille de recevabilité du bilan d'exécution ;
- dématérialisation de la demande de candidature, de la grille de recevabilité et de la fiche d'instruction ;
- dématérialisation du rapport de contrôle de service fait et du rapport de visite sur place ;
- dématérialisation de la convention et de la gestion des avenants.

Enfin, durant l'année 2012, 26 séminaires de présentation d'une journée du portail Ma démarche FSE ont été organisés en région.

• Le site extranet d'appui aux gestionnaires du FSE (« Ma ligne FSE »)

Le site extranet d'appui aux gestionnaires du FSE vise à offrir un appui technique à l'ensemble des services gestionnaires de crédits FSE (Etat et Organismes intermédiaires) au titre du Programme opérationnel national de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », notamment en vue de la clôture du programme 2007-2013, dans le cadre d'une gouvernance qui sera modifiée pour 2014-2020.

Un marché public a été publié à cette fin en février 2012 et notifié au titulaire en novembre 2012.

Ce marché prévoit la constitution d'un site extranet à la disposition des gestionnaires intégrant une base de connaissance et la possibilité pour chaque gestionnaire d'obtenir des réponses à ses interrogations sur les règles de gestion des opérations cofinancées, de saisie dans l'application presage_web et sur les modalités de renseignement et saisie des indicateurs quantitatifs dans l'interface D1/D2.

L'ouverture du service est intervenue le 28 janvier 2013.

L'assistance technique au service du programme

Les crédits d'assistance technique du Programme opérationnel national sont mobilisés en vue de répondre aux besoins des services gestionnaires de l'Etat et des Organismes intermédiaires, ainsi qu'au bénéfice de certaines têtes de réseaux associatives.

Les crédits attribués ont pour but d'assurer un appui aux tâches incombant aux services : information et animation, communication, gestion et suivi, contrôle, évaluation. Ils s'élèvent à 175 M€, pour la période 2007 à 2013, soit 4 % de la dotation totale du Programme opérationnel national.

Les crédits mobilisés au titre de l'assistance technique ont permis aux services de répondre aux normes de gestion fixées par la réglementation européenne et nationale.

En région, les crédits d'assistance technique ont permis d'externaliser la réalisation des tâches de gestion des Direccte et des Organismes intermédiaires comme les visites sur place, le contrôle de service fait, la saisie des données dans l'outil presage_web et de bénéficier d'un appui pour la réalisation des contrôles qualité gestion.

L'assistance technique a été également mobilisée pour informer sur les potentialités du FSE, appuyer les porteurs de projets dans le montage et le suivi de leurs opérations. Ces crédits ont par ailleurs été dédiés aux actions de communication.

Certaines têtes de réseaux associatives ont également utilisé les crédits d'assistance technique pour former leurs membres et adhérents. Tel est le cas de l'Alliance Villes Emploi, conventionnée par la mission gestion du Volet central de la DGEFP, qui a mobilisé des crédits en 2012, pour l'appui à la réalisation des plans de reprise pour les PLIE.

Au niveau de l'autorité de gestion en titre du Programme opérationnel, les crédits d'assistance technique ont été mobilisés en 2012 pour l'animation et le pilotage du Programme national, l'appui à la réalisation des contrôles d'opération et au renforcement des fonctions de coordination et de suivi de ces contrôles, la mise en œuvre des contrôles qualité gestion, l'évaluation nationale du Programme.

Il s'est agi, également, du suivi et du pilotage informatisé du Programme, ainsi des crédits d'AT sont dédiés à :

- la saisie des données physiques via l'interface D1-D2 et au tableau de bord de restitution, via l'outil ViziaPROG FSE ;
- la dématérialisation des procédures via « Ma-demarche-fse.fr », portail national de télé déclaration et d'appui aux réseaux du Fonds social européen.

II. Les résultats des participants

La saisie des indicateurs quantitatifs

L'année 2012 est caractérisée par la consolidation du système de suivi évaluatif. L'amélioration régulière des taux de saisie de dossiers complets fiabilise les résultats obtenus.

Le système de suivi évaluatif met désormais à disposition de tous une très grande quantité d'informations : plus de **56 000** dossiers font, aujourd'hui, en cumul, et hors règles spécifiques du RAE, l'objet d'un suivi des participants et le système comporte **620** utilisateurs actifs.

Les discussions dans le cadre du dialogue de gestion et des réunions d'appui méthodologique en région, animées par le consortium des évaluateurs ont fait progresser la culture des résultats. Pour autant, un chemin important reste à parcourir quant à la rigueur des informations saisies.

A partir des données arrêtées au 3 février 2013, on dénombre, pour le RAE 2012, **5 063 dossiers** d'assistance aux personnes, concernés par la saisie des tableaux D1-D2, qui ont fait l'objet d'un contrôle de service fait en 2012, portant sur un « bilan intermédiaire annuel » (BIA) ou un « bilan final » (BF).

Pour les indicateurs quantitatifs, **le taux de saisie de dossiers complets s'élève à 92,3 %**, en progression de 0,4 points par rapport à l'année précédente.

61 % des régions ont des taux de saisie supérieurs à la moyenne nationale.

Les services de l'Etat, les Conseils régionaux et les Conseils généraux ont des taux de saisie de dossiers complets supérieurs à 90 %.

Ce que l'on peut retenir de l'analyse des résultats des objectifs par axe

En 2012, neuf cibles sont atteintes, trois en sont proches, douze ne sont pas atteintes.

De manière générale, la conjoncture de l'emploi, très détériorée, a pesé davantage encore qu'en 2011 sur les résultats obtenus en matière d'accès à l'emploi.

Le nombre des projets d'anticipation et de gestion des restructurations continue de progresser, très régulièrement, en accompagnement des efforts de mobilisation dans la crise, et les résultats concernant le reclassement continuent de s'améliorer.

En ce qui concerne le ciblage des actions de formation, la situation est plus contrastée : pour ce qui est de la part des seniors, plusieurs régions font encore état de difficultés récurrentes à mobiliser les seniors. Les Conseils régionaux, pour la formation des demandeurs d'emploi, déclarent donner la priorité aux jeunes plutôt qu'aux seniors dans leurs actions de formation, or le ciblage n'est possible que s'il s'inscrit dans les priorités des opérateurs eux-mêmes.

Cependant, les résultats globaux témoignent d'un progrès très important en 2012, de la part des seniors dans les formations cofinancées, tant pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi, dont les deux résultats frôlent désormais la cible. Les tendances lourdes : allongement de la période d'activité et augmentation de la demande d'emploi des seniors semblent changer la donne et incitent à favoriser davantage le vieillissement actif.

Le critère du niveau de qualification est, quant à lui, beaucoup moins respecté en 2012 que lors des années précédentes, tant pour la formation des salariés que pour celle des demandeurs d'emploi, alors qu'il continue de correspondre aux priorités des Conseils régionaux. L'objectif des entreprises d'éviter les licenciements, semble reléguer au second plan le ciblage vers les moins qualifiés de leurs salariés.

Les résultats concernant l'apprentissage sont plutôt satisfaisants, même si toutes les régions n'ont pas fait le choix du cofinancement FSE. Le taux de rupture est très largement inférieur à la cible. Il est vrai que l'intervention du FSE est souvent plus courte que le parcours d'apprentissage dans son intégralité, ce qui sous-estime mécaniquement le volume des ruptures.

En parallèle, des efforts sont entrepris par plusieurs Conseils régionaux et Chambres consulaires, pour améliorer la qualité des interventions relatives à l'apprentissage : Centres d'aide à la décision, meilleure adéquation de l'orientation, élargissement de l'offre, individualisation de la formation, renforcement des liens CFA/entreprise... contribuent collectivement à la réduction du taux de rupture.

La part des jeunes handicapés continue d'augmenter et, de manière significative en 2012, résultat facilité par des actions dédiées dans certaines régions.

En ce qui concerne la création d'entreprise, l'action du FSE est très dynamique, avec un nombre stable et élevé d'actions d'accompagnement. Le taux de survie à trois ans de ces entreprises (70 %), créées en 2009, est, lui aussi, en progrès et nettement supérieur à la cible. Ce taux est aussi supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006 par l'Insee, au plan national.

L'objectif cible de 38 % de femmes créatrices dans les actions d'accompagnement est dépassé, pour la quatrième année consécutive, mais le niveau atteint se stabilise. Le travail réalisé avec les acteurs nationaux de l'accompagnement à la création d'activité et la plus grande sensibilité à cette thématique des acteurs régionaux (Conseils régionaux, Chambres consulaires...) doit permettre de travailler, en continu, les freins spécifiques que rencontrent les femmes lors de la création d'entreprises.

La dégradation du marché du travail explique les résultats moins favorables pour les demandeurs accompagnés par Pôle emploi, par les PLIE et les Conseils généraux, structures qui accueillent des publics de plus en plus éloignés de l'emploi. Pour tous ces opérateurs, l'accompagnement relève souvent tout autant d'un soutien social que professionnel, dans un contexte de très forte concurrence sur le marché du travail et de durcissement des critères de recrutement, sur fond de précarité des emplois offerts.

Pour les départements, notamment, dans le cadre des PDI, le résultat quantifié régresse, mais cela résulte, en grande partie des efforts très importants réalisés pour requalifier les « autres sorties positives » en « autres sorties ».

Pour les jeunes suivis dans les structures d'accompagnement, le taux d'accès à l'emploi dépasse la cible, en 2012, en raison, notamment, d'appels à projets spécifiquement ciblés sur l'accès à l'emploi, en relation avec les employeurs dans plusieurs régions.

Enfin on doit souligner les très bons résultats en matière de lutte contre l'abandon scolaire, cette année encore supérieurs à la cible.

Le profil et le devenir des participants

L'analyse du tableau D1 des bilans, consolidée au niveau national, permet de brosser à grands traits les caractéristiques des participants. Seuls les quatre premiers axes du Programme opérationnel (dans la mesure où l'axe 5 est dédié à l'assistance technique) ont un sens pour cette analyse des participants. Par conséquent, seuls ces chiffres seront déclinés ici.

En 2012, on recense **883 052 participants**, soit **198 120 participants de moins** qu'en 2011², **419 640 femmes** sont entrées dans des actions, soit 47,5 % des participants.

En cumul, on compte **3 900 655 participants**, dont **1 966 535 femmes**, soit 50 %.

Les caractéristiques des participants

Seront retracés, pour ce rapport, les caractéristiques demandées dans le système de suivi de la Commission européenne (SFC) : la répartition entre les femmes et les hommes, le statut sur le marché du travail, la tranche d'âge, le niveau d'instruction, les groupes vulnérables et le nombre de bénéficiaires de minima sociaux.

24,6 % des participants sont des **actifs occupés**, dont 7,7 % sont indépendants.

56,2 % sont des **demandeurs d'emploi**, dont **19,8 %** sont des demandeurs d'emploi de longue durée³

19,2 sont des **inactifs** dont **4 % des inactifs en formation**. Cette répartition est cohérente avec les publics cibles du FSE.

En ce qui concerne la répartition par tranche d'âge, **31,6 % sont des jeunes** de 15 à 24 ans.

Le niveau d'instruction des participants à l'entrée des actions est sensiblement moins élevé qu'en 2011.

36,5 % des participants ont un niveau qui **ne dépasse pas le premier cycle** de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième.

19,5 % ont le **niveau de la classe de terminale** de lycée.

9,7 % relèvent de l'enseignement supérieur.

S'agissant des **groupes vulnérables**, les migrants représentent 23 500 participants, les minorités 889 participants déclarés, les personnes handicapées 24 673, et les autres personnes défavorisées 159 636 personnes, dont 50 % de femmes.

On dénombre 159 721 bénéficiaires de **minima sociaux**, chiffre en diminution de 5 529 personnes, dont 52 % de femmes.

Il convient de souligner, cependant, que le renseignement de cette rubrique, facultatif et déclaratif, souffre d'une grande approximation de la mesure.

² Ces chiffres correspondent à la diminution du nombre des dossiers d'assistance aux personnes recensés (535).

³ Ce pourcentage, en légère diminution, demeure bien plus faible que pour l'ensemble de la population, soit 42,4 % .

Le devenir des participants

18,3 % des participants **accèdent à l'emploi ou à la création d'activité**, à l'issue de l'opération. Ce chiffre est en progrès de près de 3 points par rapport à 2011.

Près de 7 % **accèdent à la formation** ou à la VAE.

5,1 % des participants **certifient leur formation**, ce chiffre progresse de 1,6 point par rapport à 2011.

7,5 % des participants **abandonnent**.

60,4 % connaissent une **sortie positive**, en retrait de près de 12 points, en raison, notamment, de la requalification des « autres sorties positives » en « autres sorties ». En effet, la part des « **autres sorties positives** » diminue de plus de 15 points pour s'établir à **28,6 %**.

31,8 % des participants ont une **sortie positive identifiée**, cette rubrique progresse de 4,4 points.

Ces chiffres, qui témoignent d'une amélioration des résultats en termes de sorties vers l'emploi, et ceux relatifs à la dégradation des résultats des principaux acteurs de l'accompagnement vers l'emploi, peuvent apparaître contradictoires.

Il convient alors d'observer que pour 28 % des dossiers relatifs à d'autres mesures du programme que celles de ces opérateurs, la saisie de la sortie « accès à l'emploi » est très sensiblement plus élevée que la moyenne nationale.

Il s'agit des sous-mesures relatives au reclassement, à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi, à la coordination des acteurs, à la participation des femmes au marché du travail et à la lutte contre les discriminations.

S'il est légitime de se féliciter de ces résultats, au-dessus de la moyenne, il convient de rappeler que l'issue d'une formation qualifiante est plutôt la certification de la formation que l'emploi et que, de manière générale, la qualité des saisies est à renforcer.

Le rôle des priorités transversales

En 2012, les taux de saisie respectifs des sept priorités transversales du programme sont en nette augmentation par rapport à 2011. Le seuil de **80 %** est dépassé pour chacune des priorités. Si le taux de saisie reste inférieur à la moyenne nationale (92,3 %), les efforts de sensibilisation à l'importance des données, tant qualitatives que quantitatives, menés en 2012 auprès des gestionnaires, ont permis d'améliorer la saisie.

• L'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les CSF réalisés en 2012, le programme compte 47,5 % de femmes et 52,5 % d'hommes.

La cible de l'objectif spécifique, visant à porter la part des créatrices accompagnées à 38 %, est dépassée. Le résultat atteint est de 39 %. Plusieurs régions atteignent un taux assez élevé, comme la région Ile-de-France (51,1 %) ou l'Aquitaine (45,4 %).

Sur 35 504 dossiers ayant fait l'objet d'un CSF depuis le début du programme, 84,9 % ont renseigné une rubrique pour qualifier la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En montants UE, pour **23,9 % des dossiers les porteurs déclarent prendre spécifiquement en compte la priorité** et 66,5 % de manière secondaire. 9,6 % ont spécifié « Sans objet ».

• Migrants, minorités, personnes handicapées, vieillissement actif, innovation, transnationalité, développement durable.

La saisie de la prise en compte des priorités transversales se stabilise par rapport à l'année 2011.

Ainsi, la priorité « Egalité des chances » est choisie en caractère spécifique dans 56,8 % des dossiers renseignés. « L'intégration des personnes handicapées » et « l'innovation » sont prises en compte de manière spécifique dans

environ 13 % des dossiers. Si le « développement durable » et le « vieillissement actif » se stabilisent (respectivement 8,6 % et 6,2 %), la priorité relative au « caractère transnational ou interrégional » est la moins prise en compte, que ce soit de manière spécifique (2,9 %) ou secondaire (6,2 %).

Les travaux du Comité scientifique de l'évaluation

En 2012, a été réalisée une « Evaluation de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du PO FSE 2007-2013, comparaisons européennes et prospective post 2013 ».

Une nouvelle étude est en cours : « Le FSE et la sécurisation des trajectoires professionnelles ».

L'évaluation ex-ante de la programmation 2014-2020 a démarré avec une partie préliminaire, consacrée aux enseignements de la programmation 2007-2013.

Comme chaque année, et de manière unique en Europe, les évaluateurs ont produit un rapport d'évaluation annuel, synthèse de tous les travaux.

III. Communication et valorisation : une plus grande visibilité du FSE

1. Information et publicité

L'autorité de gestion a choisi, de mettre en place un plan d'actions commun 2010-2013, à tous les ministères impliqués dans le suivi et le pilotage de la communication sur les fonds européens.

Ce plan d'action insiste sur deux éléments transversaux : d'une part, l'évaluation de la communication, et d'autre part, la communication digitale, préfigurant un cadre méthodologique commun à l'ensemble des acteurs de la communication sur les fonds structurels en France. Il pose également les bases d'une communication plus concertée et mieux coordonnée entre les niveaux national et régional, notamment pour les cibles grand public et bénéficiaires potentiels.

C'est donc dans ce cadre que les actions de communication FSE ont été réalisées au titre de l'année 2012 en direction des six publics visés par le plan de communication FSE :

- Réseau interne : Mobiliser les réseaux de gestionnaires FSE ;
- Partenaires institutionnels du FSE : Rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- Bénéficiaires: Faciliter leur rôle d'ambassadeurs de l'Europe ;
- Bénéficiaires potentiels : Assurer la transparence des possibilités de cofinancement ;
- Relais d'information (média) : Renforcer la visibilité du FSE ;
- Grand public : Accroître la notoriété du FSE et plus largement de l'Europe sociale.

Les 13 et 14 mars 2012, la 3ème édition des journées « rencontres » « Objectif com' » s'est tenue à Bordeaux en présence de représentants de la DG Emploi, de la DG Regio et de la DG Agri (Unités de communication). Ce séminaire co-organisé par la DGEFP, la DATAR, le Ministère de l'Outre-mer et le Ministère en charge de l'agriculture avait pour objectif de construire des pistes stratégiques et opérationnelles, notamment dans le domaine de l'évaluation de la communication, du développement des réseaux (réels ou virtuels), de la mobilisation des porteurs de projets et des campagnes en direction du grand public.

Une manifestation de grande ampleur s'est aussi tenue à l'espace « La Sucrière », à Lyon, les 21 et 22 juin 2012 : « le Village des Initiatives FSE ». Plus de 600 acteurs du FSE en France ont participé à deux journées, au cours desquelles porteurs de projets en faveur de l'emploi et partenaires des programmes FSE ont pu se rencontrer et échanger autour des enjeux du Fonds social européen dans le cadre de tables rondes, d'ateliers de présentation de projets, de cafés rencontres et de rencontres bilatérales.

La DGEFP a poursuivi la mise en ligne de fiches projets sur le forum du site internet www.fse.gouv.fr à l'intention des porteurs de projets internautes. Cette rubrique du site permet de découvrir des projets dans le cadre d'une recherche multicritères (région, thème, produits).

Depuis 2012, la DGEFP et la DATAR souhaitent promouvoir une communication grand public sur une durée plus longue à partir de l'expérience du « Joli mois de l'Europe », mise en œuvre dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

2. Valorisation

Participation de la France aux réseaux européens

• Le réseau ESF Age

Le réseau européen « ESF Age », animé par les Pays-Bas avec l'appui d'experts anglais et hollandais, engageait 15 Etats membres, dont la France.

Ce réseau a démarré ses travaux fin 2010 pour les clôturer tout début 2013.

Trois missions lui ont été confiées : rendre accessibles les bonnes pratiques déjà existantes ; associer les décideurs au niveau national et régional afin de favoriser la dissémination et produire des outils utiles à la dissémination (visites de projets, site web, cartographie des projets ...).

Les débats ont été alimentés grâce aux travaux de deux groupes de travail : le groupe de travail 1 « Maintien de l'employabilité et des capacités professionnelles » et le groupe de travail 2 « Dispositifs de transition professionnelle ».

La France, représentée par la Sous-direction FSE, a participé au groupe de travail 1. A ce titre, quatre projets régionaux ont été sélectionnés parmi de nombreuses autres bonnes pratiques, afin d'alimenter les échanges :

- « Maintien dans l'emploi et évolution des salariés en seconde partie de carrière dans les TPE-PME d'Auvergne, conduit par l'Agefos PME en Auvergne ;
- « Outils âges RH », conduit par MCC mobilités, en Ile-de-France ;
- « Prévention des troubles musculo-squelettiques » conduit par la CFDT en Poitou-Charentes ;
- « Pour une politique de gestion des âges » conduit par « IMS- Entreprendre pour la Cité », en Ile-de-France.

En 2012, ont été réalisés, une **synthèse par groupe de travail et le guide final de bonnes pratiques**. Plusieurs newsletters ont été publiées.

Le guide produit plusieurs recommandations pour l'écriture des PO 2014/2020, le lancement d'appels à projets ou plans d'actions et le développement, la sélection de projets.

Enfin, il présente les **bonnes pratiques identifiées en matière de vieillissement actif**. Une traduction française a été réalisée par la Wallonie, début 2013. Elle est diffusée à l'ensemble du partenariat via le site FSE.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet ouvert (<http://www.esfage.eu>), comme le film réalisé dans le cadre de ce réseau.

• Le réseau sur l'égalité entre les femmes et les hommes - « Community of Practice on Gender Mainstreaming »

Depuis 2009, la Sous-direction du Fonds social européen participe à la « Communauté de pratiques » sur l'approche intégrée du genre, qui est l'un des réseaux européens d'apprentissage mutuel (cofinancés par la Commission européenne). Il s'agit de mettre en commun tant les différentes approches européennes ou les bonnes pratiques que les difficultés dans la mise en œuvre de cette priorité.

Sous le pilotage de la Suède, y participent les autorités de gestion et Organismes intermédiaires des Etats membres suivants :

- pour les autorités de gestion : Belgique, Allemagne, Italie, Estonie, Espagne, France, Portugal, Autriche, Finlande, République Tchèque, Pologne, Suède ;
- pour les Organismes intermédiaires : Portugal, Espagne, Italie.

En 2012, dernière année d'activité du réseau (pour la période 2009-2012), celui-ci a élaboré son outil final, le « Minimum Standard ». Il s'agit d'un guide pratique de sensibilisation et d'accompagnement des gestionnaires FSE à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, tout au long du cycle d'une programmation FSE (de l'évaluation ex-ante à la mise en œuvre des projets).

Une première version de l'outil est déjà consultable et utilisable par les autorités de gestion déléguée, à l'adresse suivante : <http://standard.gendercop.com/>.

Pour accompagner l'élaboration de ce guide, le réseau a continué de proposer des conférences thématiques. Trois séminaires ont ainsi été organisés, ouverts à un large public d'autorités de gestion, d'Organismes intermédiaires, de représentants des institutions communautaires et d'experts en égalité entre les femmes et les hommes.

• **Le Groupe ad-hoc du Comité FSE de la Commission européenne sur la transnationalité et l'innovation**

A l'automne 2009, le Comité FSE a décidé la création d'un groupe ad-hoc sur la transnationalité et l'innovation pour connaître et échanger sur les expériences et modèles de mise en œuvre de ces nouvelles priorités du FSE pour la période 2007-2013. Ce groupe de travail technique réunit les 27 Etats membres et les partenaires sociaux européens. Pour la France, deux chargées de mission de la Sous-direction FSE ont été désignées, chacune étant spécialisée sur l'une des thématiques.

En 2012, les travaux ont, de nouveau, été principalement consacrés à la prochaine programmation 2014-2020. Deux réunions ont eu lieu (juin et décembre).

VOLET I

VOLET I

Vue d'ensemble de la mise en œuvre

1 RÉALISATION ET ANALYSE DES PROGRÈS ACCOMPLIS

1.1 Information sur l'avancement physique du Programme opérationnel : objectifs quantifiés et indicateurs assortis

A/ La collecte des indicateurs de réalisation et de résultat : le taux de 92,3 % de dossiers complets saisis, témoigne de la consolidation du système de suivi évaluatif

En 2012, les bons résultats de l'année 2011 sont confortés : on dénombre **5 063 dossiers** d'assistance aux personnes, concernés par la saisie des tableaux D1-D2. Pour mémoire, les dossiers qui sont pris en compte ont fait **l'objet d'un contrôle de service fait (CSF) en 2012, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou un bilan final (BF)**, quelle que soit la tranche annuelle concernée⁴.

La méthode de saisie des indicateurs paraît désormais acquise : en effet, pour les indicateurs quantitatifs des tableaux D1 et D2, qui concernent respectivement les caractéristiques à l'entrée et le devenir des participants, **le taux de saisie de dossiers complets s'élève, en 2012, à 92,3 %**, en progression de 0,4 points par rapport à l'année précédente (91,9 % pour 5 598 dossiers en 2011) et de plus de 79 points depuis 2008.

En cumul, depuis le démarrage du programme, 54 589 dossiers, avec un plan de financement validé, sont concernés, dont **35 504** correspondent aux critères du RAE.

A retenir

A partir des données arrêtées au 3 février 2013, on dénombre, pour le RAE 2012, 5 063 dossiers d'assistance aux personnes, concernés par la saisie des tableaux D1-D2. Sont comptabilisés, les dossiers qui ont fait l'objet d'un contrôle de service fait en 2012, portant sur un bilan intermédiaire annuel (BIA) ou un bilan final (BF).

Pour les indicateurs quantitatifs, le taux de saisie de dossiers complets s'élève à 92,3 %, en progression de 0,4 points par rapport à l'année précédente.

61 % des régions ont des taux de saisie supérieurs à la moyenne nationale et les taux de saisie de dossiers complets, par région, varient de 61,5 % à 99,4 %.

Ces résultats témoignent de la consolidation du système de suivi évaluatif.

⁴ Les données sont arrêtées au 3 février 2013.

En retraçant les taux de saisie de dossiers complets par tranche annuelle de réalisation, les chiffres sont les suivants :

2012 : 2,0 % / 2011 : 39,8 % / 2010 : 75,9 % / 2009 : 87,6 % / 2008 : 89,4 %

Le système construit à partir des CSF de l'année précédente fournit des données avec un délai d'un peu plus de deux ans, mais à une hauteur de plus de 76 % des dossiers, ce qui conforte le constat de stabilisation du système d'information concernant les indicateurs D1-D2. Ce sont des taux par tranche annuelle, hors règles du RAE, c'est-à-dire contenant des dossiers pris en compte au titre du RAE et d'autres non, d'où l'écart entre taux annuel et taux du RAE.

Les éléments pris en compte

Le nombre total de dossiers est de 8 985. En ne retenant que les dossiers d'assistance aux personnes, concernés par la saisie des indicateurs D1-D2, il en reste 5 729. Parmi ceux-ci, seuls les bilans ayant un CSF de type BIA ou BF daté de 2012 sont concernés, soit 5 074⁵ dossiers, dont **93,1 % ont un tableau D1 renseigné et 93,2 % un tableau D2 renseigné⁶**.

1,7 % des dossiers ne comportent aucune donnée et 5,9 % des dossiers sont partiellement renseignés.

Les disparités régionales se sont accrues en termes de nombre de dossiers (la fourchette est de 61 à 590 dossiers) et réduites en termes de pourcentage de dossiers renseignés (seules trois régions ont des taux de saisie de D1 et de D2 inférieurs à 90 %).

Tableau récapitulatif des éléments pris en compte pour le RAE 2012

RAE 2012	Dossiers ayant un bilan annuel (BIA) ou final (BF) et non pris en compte lors des précédents RAE		Dossiers pris en compte au titre du RAE 2012							
	(Prise en compte possible si CSF en 2012*)		(Présence effective d'un CSF daté en 2012* portant sur un bilan annuel (BIA) ou final (BF))							
	Nombre total de dossiers	Nombre de dossiers d'Assistance aux personnes (AP), concernés par la saisie D1-D2	Nombre total de dossiers avec CSF en 2012 portant sur un BIA ou un BF	Part des dossiers	Nombre de dossiers d'AP avec CSF en 2012 portant sur un BIA ou un BF concernés par la saisie D1-D2	Part des dossiers d'Assistance aux personnes	Dont renseignés D1	Part (%)	Dont renseignés D2	Part (%)
(A)	(B)	(C)	(D = C/A)	(E)	(F = E/B)	(G)	(H = G/E)	(I)	(J = I/E)	
Alsace	254	179	243	95,7	171	95,5	159	93	158	92,4
Aquitaine	356	108	266	74,7	61	56,5	52	85,2	52	85,2
Auvergne	233	183	217	93,1	171	93,4	157	91,8	157	91,8
Basse-Normandie	186	109	173	93	100	91,7	98	98	99	99
Bourgogne	375	268	316	84,3	222	82,8	206	92,8	206	92,8
Bretagne	433	346	402	92,8	317	91,6	311	98,1	311	98,1
Centre	322	248	268	93,2	205	82,7	186	90,7	186	90,7
Champagne-Ardenne	222	171	208	93,7	160	93,6	158	98,8	159	99,4
Corse	83	75	78	94	72	96	67	93,1	67	93,1
Franche-Comté	344	221	312	90,7	197	89,1	173	87,8	174	88,3
Haute-Normandie	172	144	155	90,1	132	91,7	120	90,9	119	90,2
Ile-de-France	748	319	674	90,1	294	92,2	272	92,5	275	93,5
Languedoc-Roussillon	673	480	564	83,8	399	83,1	375	94	375	94
Limousin	136	66	91	66,9	32	48,5	30	93,8	30	93,8
Lorraine	292	218	269	92,1	205	94	193	94,1	193	94,1
Midi-Pyrénées	740	602	724	97,8	590	98	556	94,2	556	94,2
Nord-Pas-de-Calais	711	531	667	93,8	500	94,2	463	92,6	464	92,8
Pays-de-la-Loire	509	279	461	90,6	244	87,5	234	95,9	233	95,5
Picardie	326	208	299	91,7	194	93,3	185	95,4	185	95,4
Poitou-Charentes	363	221	326	89,8	191	86,4	180	94,2	180	94,2
PACA	324	162	277	85,5	131	80,9	84	64,1	82	62,6
Rhône-Alpes	948	470	772	81,4	370	78,7	353	95,4	355	95,9
Volet central	235	121	222	94,5	116	95,9	113	97,4	113	97,4
TOTAL	8 985	5 729	7 984	88,9	5 074	88,6	4 725	93,1	4 729	93,2

Source : ViziaPROG FSE /presage_web/ Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 3 février 2013

(*) Attention : 246 dossiers ayant un CSF daté en 2012 ne sont pas pris en compte au titre du RAE 2012 car le bilan annuel ou final (BIA ou BF) sur lequel porte ce CSF a déjà été pris en compte au titre d'un précédent RAE. Il s'agit des dossiers dont le CSF a été modifié, cette modification entraînant le changement de date de CSF.

⁵ L'écart entre les deux tableaux de l'onglet qualité (5 063 et 5 074) vient de deux dossiers pluriannuels (démarrage après le 1^{er} janvier), qui ont un écart de gestion entre D1-D2 et presage_web (bilan portant sur une tranche annuelle dans presage_web, pour laquelle il n'est pas attendu d'indicateurs dans D1-D2 du fait de la prise en compte de la règle des dossiers pluriannuels).

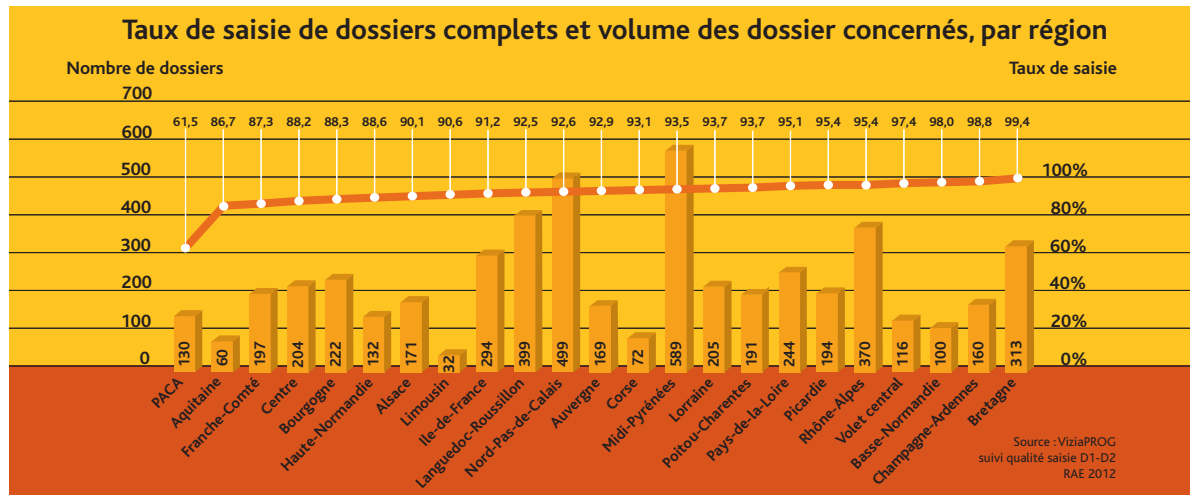
246 dossiers ayant un CSF daté de 2012 ne sont pas pris en compte au titre du rapport annuel d'exécution (RAE) 2012 car le bilan intermédiaire annuel (BIA) ou le bilan final (BF) a déjà été pris en compte au titre d'un précédent RAE et la date de CSF a été modifiée après cette prise en compte. Toutefois cet élément est signalé aux utilisateurs.

⁶ Ces deux derniers taux sont légèrement plus élevés que le taux de saisie des dossiers complets, lequel intègre la saisie des quatre formulaires, dont les données prévisionnelles.

L'ÉTAT DES SAISIES

La saisie des indicateurs quantitatifs D1-D2 est désormais homogène pour les régions et les opérateurs.

Quatorze régions ont des taux de saisie supérieurs à la moyenne nationale



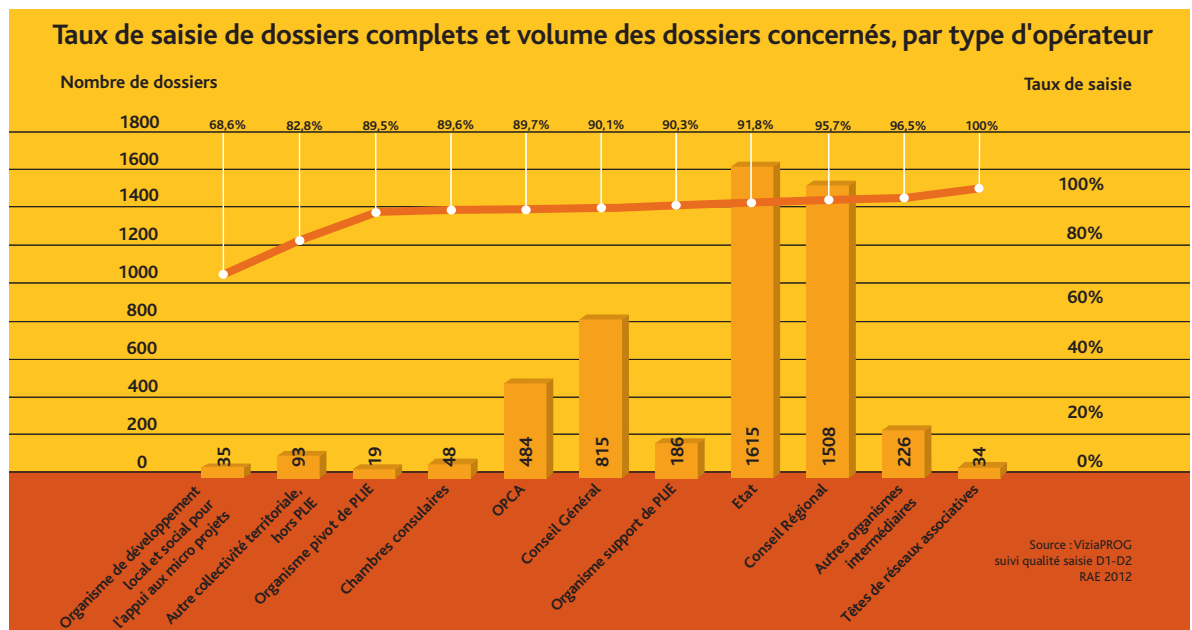
On distingue :

- un groupe composé de neuf régions présentant des résultats inférieurs à la moyenne de 92,3 % ;
- un groupe composé de 14 régions qui enregistrent des résultats supérieurs à la moyenne.

Les taux de saisie de dossiers complets, par région, varient de 61,5 % à 99,4 %.

L'analyse du graphique montre une faible corrélation entre le volume de dossiers à saisir et le taux de saisie. Toutes les régions ayant des taux de saisie inférieurs à la moyenne nationale ont un nombre de dossiers à saisir inférieur ou égal à la moyenne nationale (220 dossiers par région en moyenne). Des régions avec un grand nombre de dossiers parviennent à atteindre des taux supérieurs à 92 %.

Des taux de saisie élevés pour de nombreux opérateurs



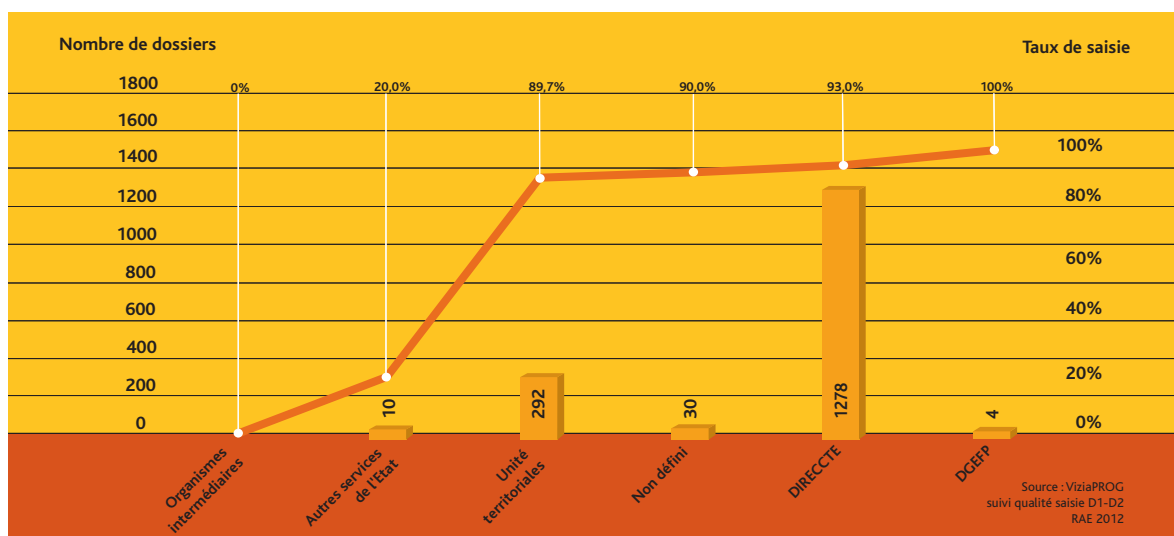
Ce graphique met en relation les taux de saisie de dossiers complets et le volume des dossiers concernés, par type d'opérateur.

Il confirme la bonne diffusion des pratiques en matière de suivi en continu des opérations :

- un premier groupe d'opérateurs, comprenant les Conseils régionaux, les Conseils généraux, les services de l'Etat, les têtes de réseau associatives et les autres OI, présente des taux de saisie de dossiers complets supérieurs à 90 % ;
- un deuxième groupe, comprenant les OPCA, les Chambres consulaires, les PLIE et les autres collectivités territoriales, présente des taux de saisie de dossiers complets à hauteur de plus de 80 % des dossiers ;
- les Organismes de développement local, ont des taux de saisie autour de près de 70 %.

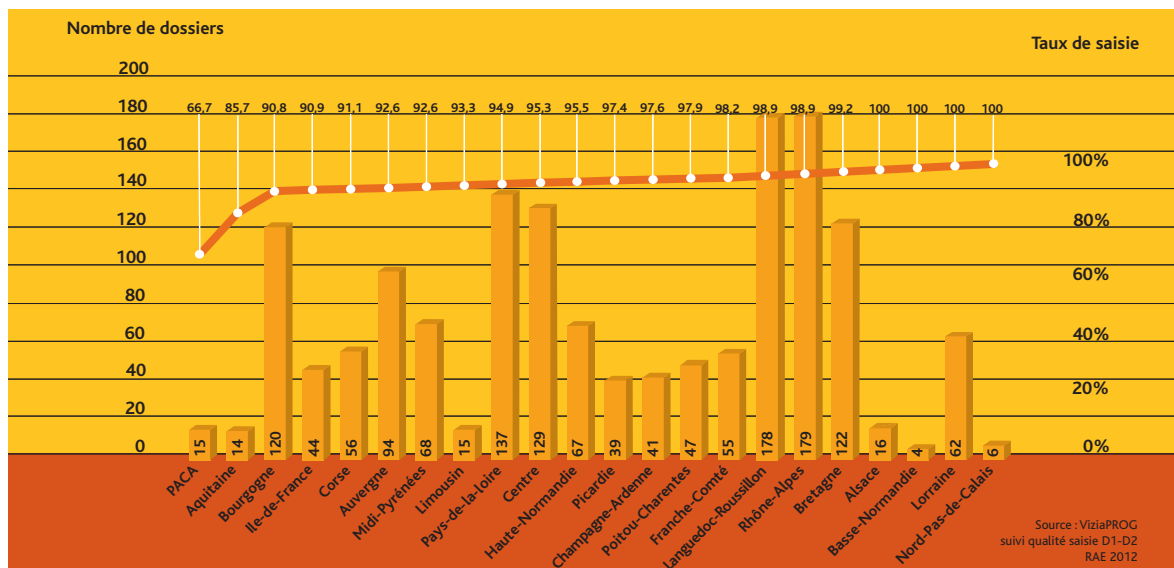
Un taux de saisie des services de l'Etat de 91,8 %

Pour les **services de l'Etat**, le taux de saisie de dossiers complets est **91,8 %**, en légère baisse (un point), pour 1 615 dossiers, c'est-à-dire 31,9 % des dossiers. Les taux de saisie de dossiers complets sont de 100 % pour la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), de 93 % pour les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et de 89,7 % pour les Unités territoriales. Pour les services de l'Etat en région, les taux de saisie de tableaux D2 vont de 67,1 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à 100 % en Corse, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et le Volet central.



Pour les Organismes intermédiaires dans leur ensemble, le taux de saisie de dossiers complets est de 92,6 %.

Pour les **Conseils régionaux**, le taux de saisie de dossiers complet est de **95,7 %**, supérieur à la moyenne nationale de plus de trois points, pour 1 508 dossiers soit 29,8 % des dossiers. Ce taux a reculé de 1,7 point. Tous les Conseils régionaux ont saisi les indicateurs quantitatifs en 2012.

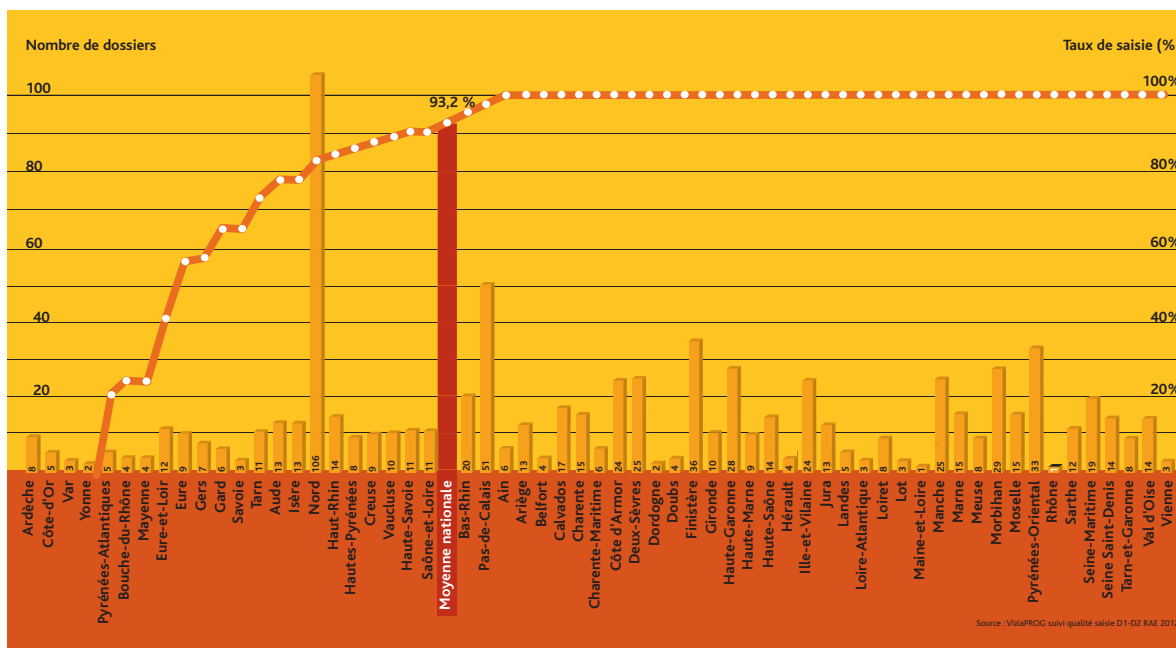


Quatre Conseils régionaux ont des taux de renseignement de 100 % (avec des volumes de dossiers à saisir peu importants) et, à l'exception de deux Régions, tous les taux sont supérieurs à 90 %. Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes bien qu'ayant un nombre conséquent de dossiers à saisir atteignent 99 % de taux de saisie.

La moyenne du taux de saisie de dossiers complets pour les **Conseils généraux** s'établit à **90,1 %, en très léger recul**, pour 815 dossiers soit 16 % des dossiers.

Trente-six départements (au lieu de 40 en 2011), sur les 60 qui ont la qualité d'Organismes intermédiaires, ont des taux de saisie de dossiers complets de 100 % et 38 départements ont des taux supérieurs à la moyenne nationale. Quatre départements n'ont effectué aucune saisie : l'Ardèche, la Côte-d'Or, le Var et l'Yonne.

Quatre départements n'ont aucun dossier avec un CSF 2012 concerné par la saisie.



Pour les **Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)**, avec 484 dossiers, le taux de saisie s'établit à **89,7 %**. La progression est, encore cette année, particulièrement sensible (+ 6,7 points), mais avec toujours un léger retard par rapport aux chiffres nationaux.

Concernant les **Chambres consulaires**, pour 48 dossiers, on constate un progrès de 30 points, le taux s'établit à **89,6 %**, cette année. Les résultats se rapprochent de la moyenne nationale à 92,3 %.

S'agissant des **Organismes de développement local**, pour 35 dossiers, le taux de saisie de dossiers complets s'établit à **68,6 %**, soit très loin de la moyenne nationale.

Pour les **têtes de réseau associatives**, avec 34 dossiers, le taux de saisie de dossiers complets s'élève à **100 %**.

Pour les **Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**, le taux de saisie de dossiers complets est de 90,3 %. Celui-ci ne porte que sur les 65 % des PLIE qui sont conformes, soit un taux effectif d'un peu plus de **59 %** de taux de saisie. Six PLIE ne comportent aucune saisie. **Pour les organismes pivot de PLIE**, le taux s'établit à **89,5 %**, pour 11 structures, dont sept déclarent des dossiers d'assistance aux personnes.

L'activité des PLIE présente des particularités. En effet, pour les PLIE, la saisie des indicateurs s'effectue, non pas opération par opération, mais de manière globale, dans le cadre de l'opération « animation ». Cette opération doit être créée chaque année, dans presage_web, et doit être composée d'une action d'assistance aux personnes intitulée « support indicateur D1-D2 ».

Les opérations portées par les PLIE en dehors des parcours d'accompagnement, dans le cadre, par exemple, des opérations de la politique de la ville, demeurent identifiées en tant qu'opérations à renseigner en tant que telles, comme tous les autres dossiers du programme.

Le travail d'appui pour les saisies

Le changement majeur des habitudes, qu'exige la saisie d'informations concernant les participants, requiert un accompagnement des gestionnaires dans la durée.

Les équipes d'évaluation continuent d'appuyer les services, dans le cadre de deux réunions régionales par an.

Les sessions de formation du plan national de formation, consacrées à l'évaluation, dans le cadre de l'IGPDE, ont été l'occasion de rappeler les pré-requis en matière de suivi évaluatif.

L'intégration du renseignement de données concernant les groupes cibles et les priorités transversales dans le dialogue de gestion, organisé à la DGEFP permet, désormais, chaque année, de mesurer la finalité du renseignement des indicateurs et leur utilité pour le pilotage régional.

Un travail de réponse en cas de difficulté rencontrée par les utilisateurs des applications est assuré par la DGEFP et les prestataires techniques.

L'AMÉLIORATION DES OUTILS DU SUIVI ÉVALUATIF EN 2012

Le système d'information et d'évaluation s'appuie sur diverses informations permettant :

- l'identification des opérations réalisées ;
- la vision de leur volet financier ;
- un suivi qualitatif (priorités transversales, axes d'analyse) et quantitatif des participants : entrées-sorties, caractéristiques et devenir à la sortie de l'opération.

En 2012 le système d'information a été amélioré notamment par l'ajout de nouvelles fonctionnalités de l'interface D1-D2 :

- modification de la règle d'affichage des dossiers à l'ouverture de session permettant d'opter pour une sélection par dossier ou en vision globale avec pour effet une accélération des temps d'affichage ;
- possibilité de choisir différentes options de contrôles lors de la saisie et notamment de désactiver les contrôles en temps réel afin d'améliorer les performances de saisie pour les utilisateurs avertis.

Deux nouveaux outils en ligne



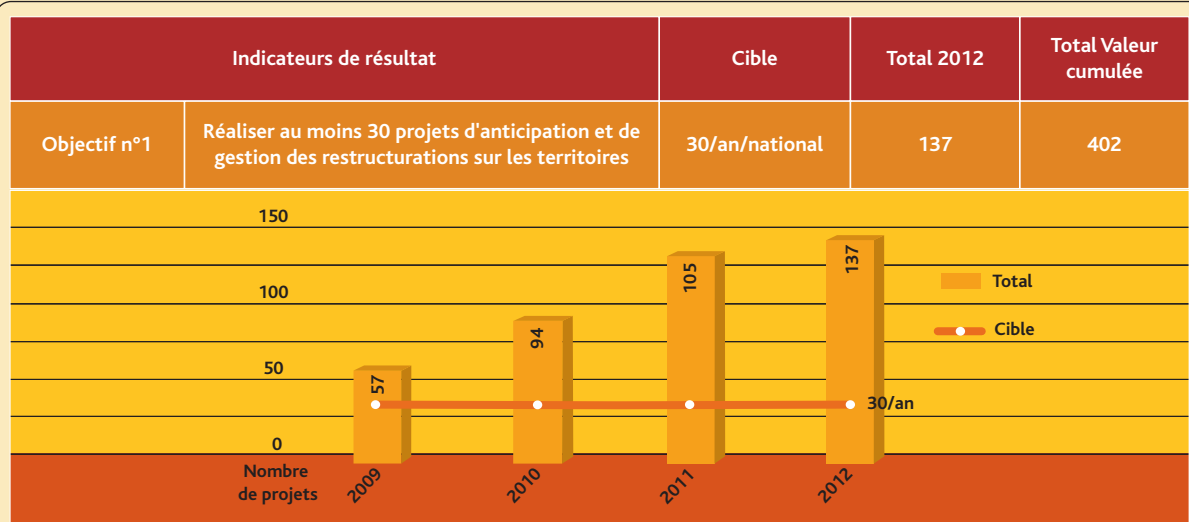
A noter aussi que 2012 a permis l'utilisation de l'interface de chargement par les AGD des indicateurs issus des bilans dématérialisés réalisés dans « Ma démarche FSE ». Quelques régions utilisent régulièrement ce système pour intégrer directement les données dans l'interface D1-D2.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des nouveaux utilisateurs et, notamment pour les prestataires en charge de la nouvelle plateforme en ligne « Ma ligne FSE » et faciliter la synthèse de l'information, un document récapitulatif intitulé « mode d'emploi » a été confectionné en 2012. Il récapitule toutes les informations utiles en matière de règles de saisie et de traitement des informations présentes dans les outils de suivi qui ont été largement enrichis depuis leur ouverture début 2009. Ce document est en ligne.

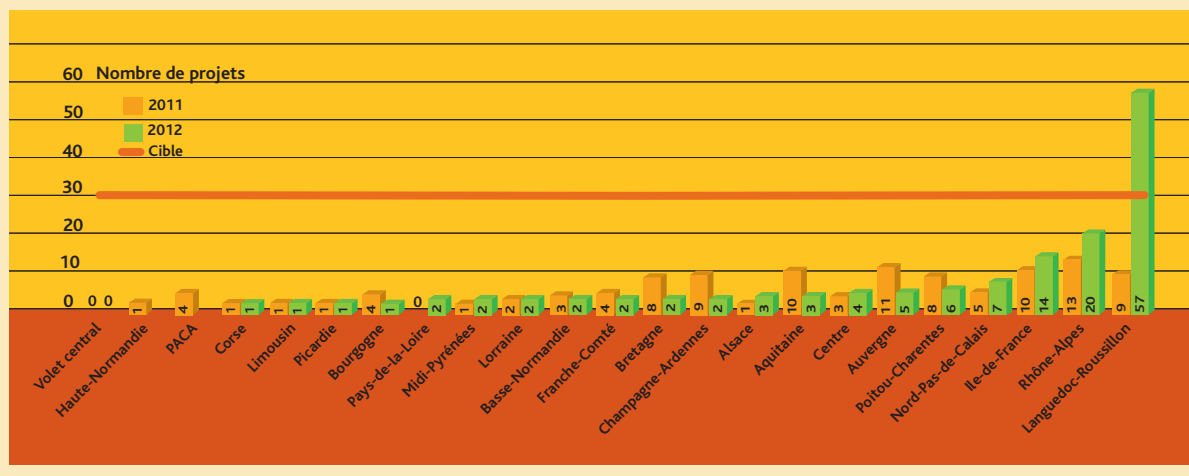
B/ Les résultats

1/ Les 24 objectifs de résultat par axe

Chaque indicateur fait l'objet d'un commentaire général ainsi que de contributions des régions à l'analyse des résultats



Commentaire : 137 projets ont été réalisés pour l'année 2012. Ces chiffres sont en progrès réguliers : les valeurs de 2009, 2010 et 2011 étaient respectivement de 57 et 94 et 105. La montée en charge des résultats pour cette sous-mesure a accompagné les efforts de mobilisation de l'axe 1, en réaction à la crise.



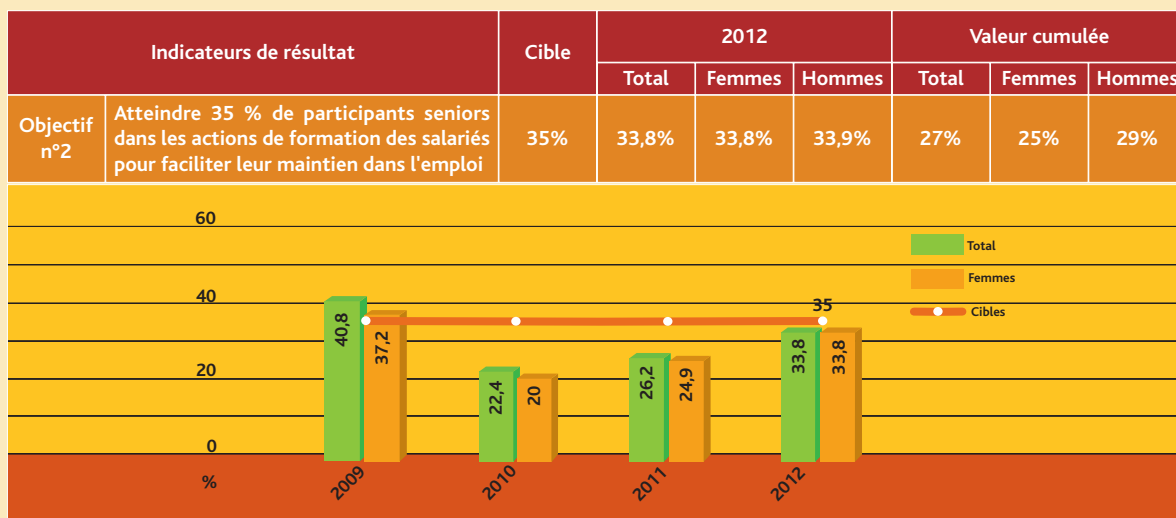
Les régions témoignent sur l'objectif 1 :

Certaines régions sont particulièrement proactives, en la matière, c'est le cas de l'**Auvergne** avec cinq actions d'anticipation et de gestion des restructurations dans les territoires.

La région **Lorraine** note que « peu de projets d'anticipation et de gestion des restructurations trouvent une issue concrète. Elle observe que les modalités de financement ainsi que les délais de paiement ne sont pas étrangers à ces difficultés ». En **Languedoc-Roussillon**, plusieurs actions collectives ont pour objet l'élaboration d'un diagnostic des besoins en matière de gestion des ressources humaines et en termes de formation sur un territoire et une activité. On notera l'exemple de l'action menée par Opcalia dans le domaine de la Conchyliculture sur l'étang de Thau.

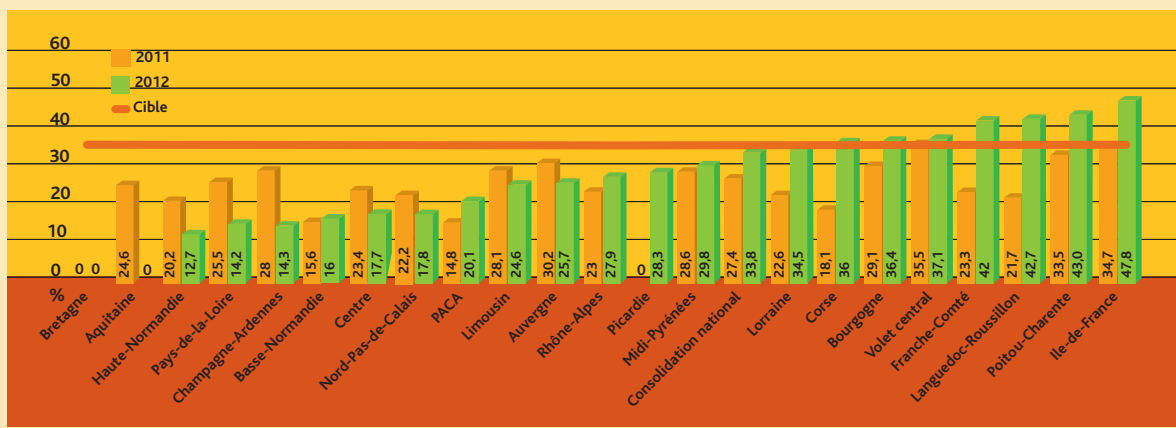
Une partie des actions sont portées par les chambres de commerce et d'industrie, pour accompagner les entreprises en difficulté et sécuriser les parcours des salariés fragilisés.

En **Poitou-Charentes**, sur les six dossiers régionaux, on peut noter l'action portée par la Communauté d'Agglomération d'Angoulême intitulé « Réalisation d'une étude prospective sur les emplois et compétences au sein de la filière mécatronique sur le territoire du Grand-Angoulême ».



Commentaire: Le mode de calcul de cet indicateur repose sur la sous-mesure 113 (pour le Volet central) et la sous-mesure 123 (pour le volet régional et le Volet central).

Le résultat pour 2012, 33,8 %, est en progrès de sept points par rapport à 2011, 33,8 % pour les femmes et 33,9 % pour les hommes, ces résultats sont désormais très proches de la cible. Malgré l'hétérogénéité des résultats régionaux, pour cet indicateur, sept régions sont largement au-dessus de la cible en 2012, dont quatre affichent plus de 42 % de seniors. On déplorait jusqu'alors la difficulté de ce ciblage, souvent en concurrence avec celui concernant les jeunes. Il semble que les tendances lourdes : enjeu du vieillissement actif, allongement de la période d'activité commencent à modifier la donne, y compris pour le FSE.



Les régions témoignent sur l'objectif 2 :

Certaines régions continuent de faire état de difficultés pour cet objectif : En **Alsace**, les seniors relèvent souvent de la CSP « cadres » non retenue dans les actions de la sous-mesure 123. La bonification prévue dans l'appel à projet de la Direccte en 2012 sur cette sous-mesure n'a pas permis de développer en dynamique les actions concernant prioritairement les seniors.

En **Auvergne**, les acteurs régionaux considèrent toujours le public des seniors comme « difficilement mobilisable ».

En **Bourgogne**, les structures travaillant avec un grand nombre d'entreprises et un nombre élevé de participants ont privilégié le niveau de qualification au détriment de l'âge.

La région **Champagne-Ardenne** peine à faire émerger des projets comprenant la participation de seniors. Pourtant, la Direccte a mis en œuvre les outils nécessaires pour impulser de nouveaux projets en ce domaine, grâce à la mise en place d'un « plan d'actions Etat en faveur des seniors en Champagne-Ardenne ». Un appel à projets FSE « seniors » a également été lancé par la Direccte en 2012, complétant ce plan d'action Etat. Ces efforts n'ont pas eu l'effet escompté et seulement deux projets cofinancés par le FSE ont émergé.

La région **Languedoc-Roussillon** considère que le CIF est l'outil le plus adapté à la formation des seniors.

Pourtant certaines régions enregistrent des résultats très positifs. C'est le cas de la **Franche-Comté** : les opérations prises en compte sont diversifiées, mais concernent, notamment, un programme de formation visant les EPHAD, établissement pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes. Dans ce secteur en forte demande de formation et de professionnalisation des personnels soignants, la moyenne d'âge est assez élevée et l'effectif essentiellement féminin. Il s'agit, pour une part importante du personnel de femmes reconverties, issues d'entreprises ayant licencié, parfois d'entreprises industrielles. Le niveau de formation est faible et demande à être relevé pour une prise en charge réellement professionnelle des personnes âgées.

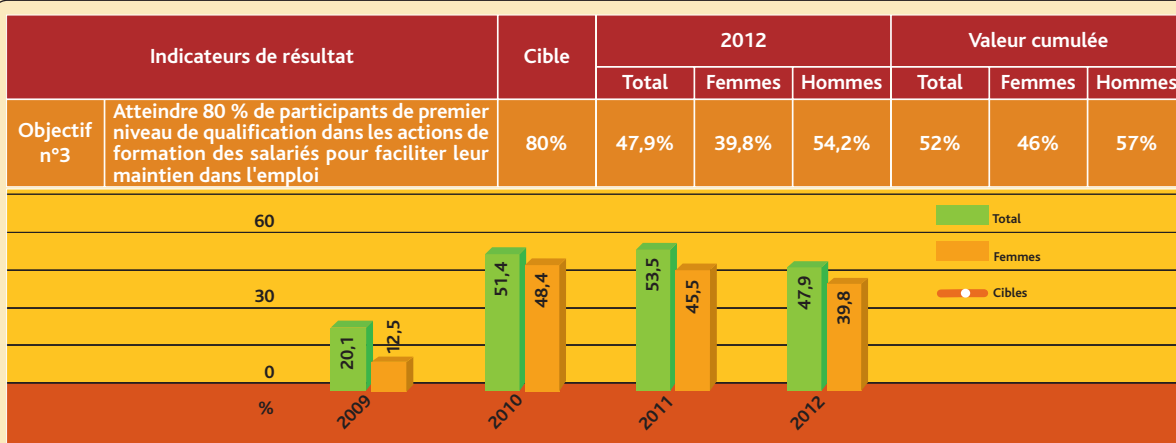
Cette région est, en effet, particulièrement concernée par la problématique des salariés en deuxième partie de carrière, notamment issus de secteurs industriels en déclin (métallurgie, industries mécaniques, automobiles), en recherche de solution de reconversion vers des activités tertiaires de services aux personnes, ou encore de reconversion après une période d'activité salariée puis de chômage dans le secteur du tourisme (restauration, hébergement en milieu rural).

En **Lorraine** « l'objectif est en voie d'être atteint et en très nette amélioration par rapport à 2011. Les plans de formation interne des entreprises cofinancés par le Conseil régional, les conventions avec les OPCA lorrains (Agefos, Opcalia, Constructys, Fongecif) permettent d'augmenter les compétences des salariés des entreprises concernées. Un effort particulier est mené pour diriger les actions de formation subventionnées à destination des salariés seniors.»

En **Poitou-Charentes**, on constate un dépassement de cet objectif de près de 10 points. Ceci peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de seniors sur le marché du travail dans un contexte d'allongement de la durée de cotisation. S'y ajoute la mobilisation des Organismes intermédiaires sur la problématique du vieillissement des actifs, ce qui permet ainsi de dépasser l'objectif national.

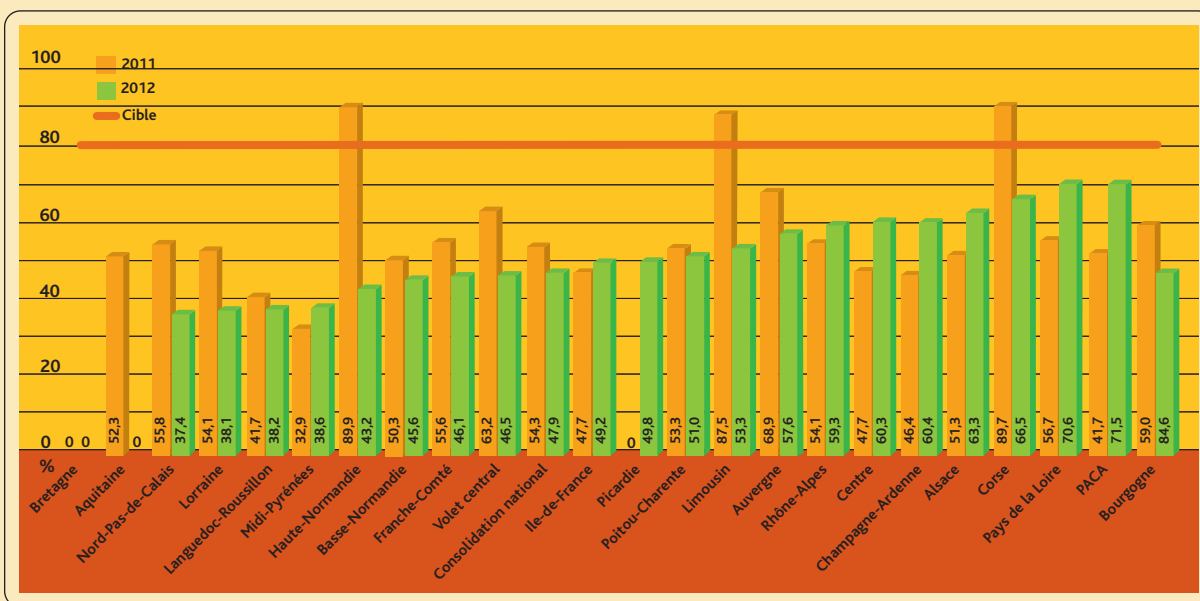
En 2011-2012, quatre OPCA ont mis en œuvre un dossier intitulé « sécurisation des parcours professionnels des seniors Poitou-Charentes » qui visait près de 100 personnes dans la région. A partir d'un diagnostic initial, cette action vise à déterminer, à la fois les enjeux pour l'entreprise, mais aussi les actions à mener pour lever les freins au maintien dans l'emploi des seniors.

Pour le **Volet central**, les résultats sont très encourageants. Le FPSPP note que les taux les plus élevés sont constatés dans les opérations de reconversion pour les femmes de bas niveaux ou les seniors, puisqu'il s'agit d'un appel à projets spécifique (ex. Fongecif Bretagne avec 76 % de seniors, ou, Fongecif PACA et Midi-Pyrénées avec 50 % de seniors).



Commentaire : Le résultat pour 2012 est de 47,9 %, en baisse de 5,6 points par rapport à 2011. 39,8 % pour les femmes et 54,2 % pour les hommes, les inégalités d'accès entre les femmes et les hommes demeurent encore plus fortes pour les salariés de bas niveau de qualification. La cible de 80 % n'est pas atteinte, loin s'en faut. En effet, ce volontarisme dans le ciblage n'est possible que s'il s'inscrit dans les priorités d'action des opérateurs eux-mêmes. Concernant la diminution de la part de la population féminine dans les actions, à titre de comparaison, l'enquête du Cereq⁷ de 2009 sur les déclarations fiscales des entreprises de 10 salariés et plus fait état pour l'année 2009, d'une proportion de 44,7 % de femmes participant à des actions de formation dans les effectifs salariés, une participation qui augmente avec la taille de l'entreprise, elle n'est que de 25 %, par exemple pour les entreprises de 25 à 49 salariés. les résultats du FSE sont ainsi tirés vers le bas.

⁷ « Exploitation des déclarations fiscales 2483 » Cereq, 2009



Les régions témoignent sur l'objectif 3 :

En **Alsace**, un ciblage plus resserré des actions conventionnées sur les participants de premier niveau de qualification permet à cet objectif de gagner plus de 11 points par rapport à l'an passé. Le chiffre reste cependant très inférieur à la cible visée.

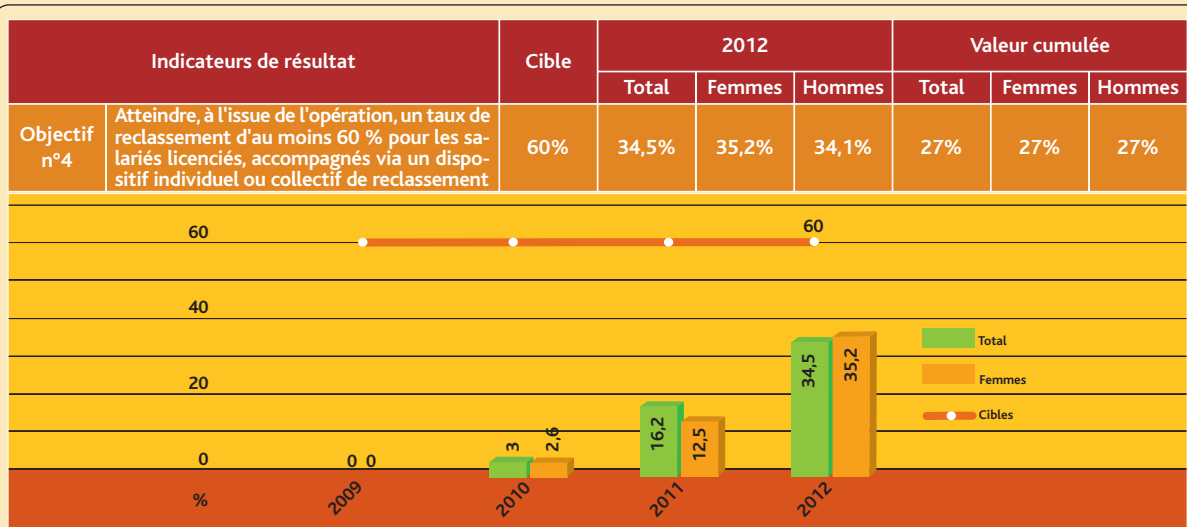
La **Champagne-Ardenne** met particulièrement l'accent sur les bas et très bas niveaux de qualification lors du montage des dossiers et leur sélection. Cet objectif 3 connaît une évolution de 14 points par rapport au RAE 2011. Par exemple, pour le dossier porté par l'OPCA des métiers de l'artisanat et des services.

En **Lorraine**, l'objectif n'est pas atteint et est en diminution par rapport aux données du RAE 2011 (55,7 %). « Cette année a été un période extrêmement compliquée pour les entreprises lorraines, et de fait l'exécution des plans de formation annuels 2010 a souvent servi d'alternative au chômage partiel, ce qui explique que les dossiers soldés en 2012 aient été moins focalisés sur les premiers niveaux de qualification ».

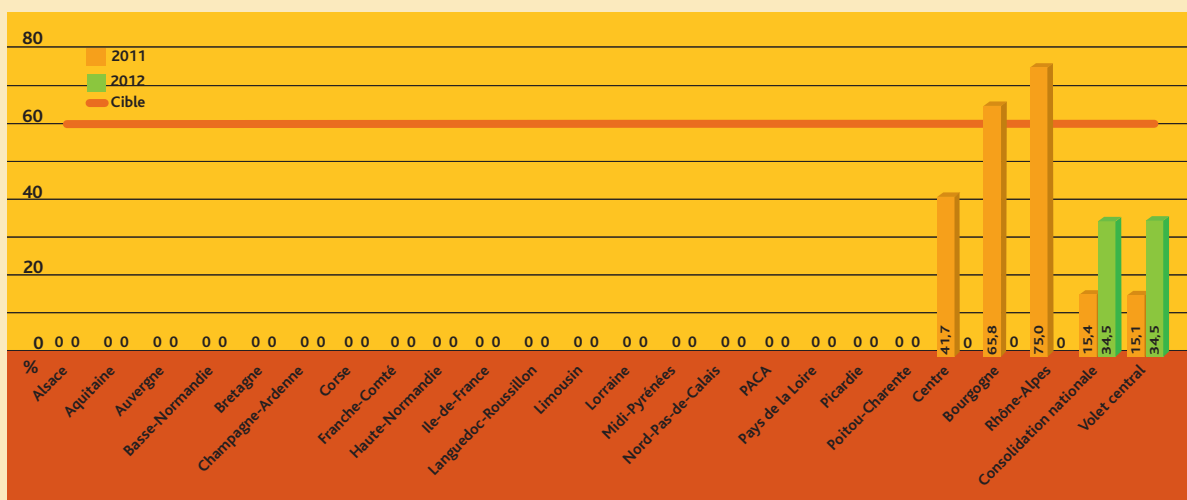
En **Haute-Normandie**, malgré une forte présence de ce type de population dans les bassins industriels, on observe une baisse importante des publics de bas niveau de qualification dans le public des actions de formation. Cette tendance à la baisse est en grande partie liée à la diminution de la demande des opérateurs sur ce type d'opérations et à une ouverture des critères de sélection vers d'autres types de public. Soulignons pour autant quelques opérations intéressantes comme par exemple une action de sécurisation des parcours de salariés intérimaires sans diplôme (ou des diplômés de premier niveau) pour répondre à un enjeu important de forte perte d'emploi dans l'intérim régional. La région Languedoc-Roussillon indique : « La prise en compte de ce critère n'est pas un élément déterminant dans les plans de formation des entreprises (peu d'industries en Languedoc-Roussillon) ».

En **Limousin**, les entreprises concernées par le cofinancement ont conçu leur plan pour éviter des mesures de licenciement, ce qui fait passer la recherche du ciblage au second plan.

En **Poitou-Charentes**, ce chiffre reste constant au regard des années passées. La cible n'est pas atteinte, car les dossiers retenus au sein de la sous-mesure 123, ne sont pas tous spécifiquement dédiés aux salariés ayant un bas niveau de qualification. Plusieurs actions ont touché un public d'exploitants agricoles, qui pour la plupart d'entre eux, ont un niveau de qualification supérieur au niveau V bis.



Commentaire : Le résultat, pour cet indicateur a été multiplié par deux en 2012, pour 13 dossiers, tous au Volet central et avec de très bons résultats concentrés sur un seul dossier. **Le taux est de 34,5 %**, 35,2 % pour les femmes et 34,1 % pour les hommes. Le reclassement se définit comme l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante, or plus de la moitié des sorties pour cette mesure sont qualifiées de « autres sorties positives ». en raison des dossiers du FPSPP, sur le Volet central, lesquels correspondent au financement de la seule partie formation du reclassement.

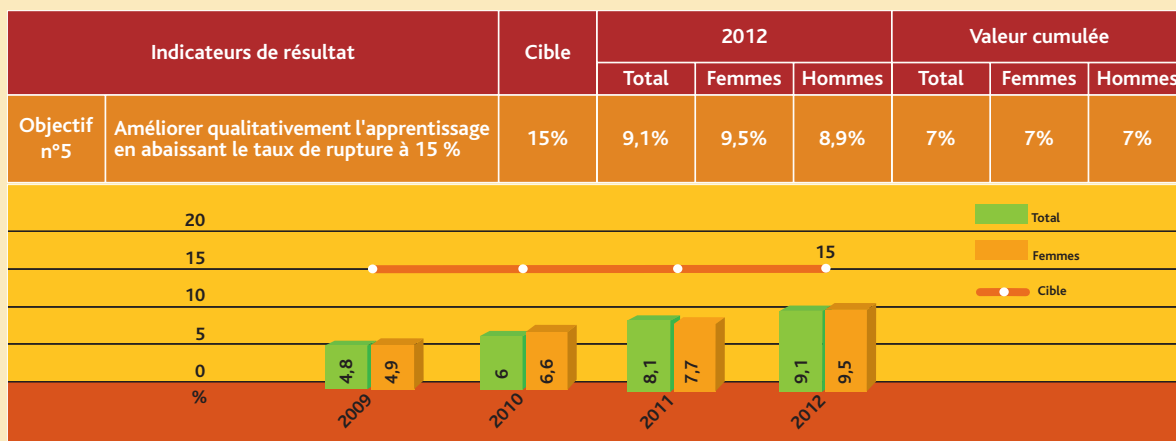


Les régions témoignent sur l'objectif 4 :

La région **Lorraine** note que « Les modalités de financement du FSE ne sont pas adaptées aux contraintes de gestion et temporelles des dispositifs de reclassement des salariés licenciés ».

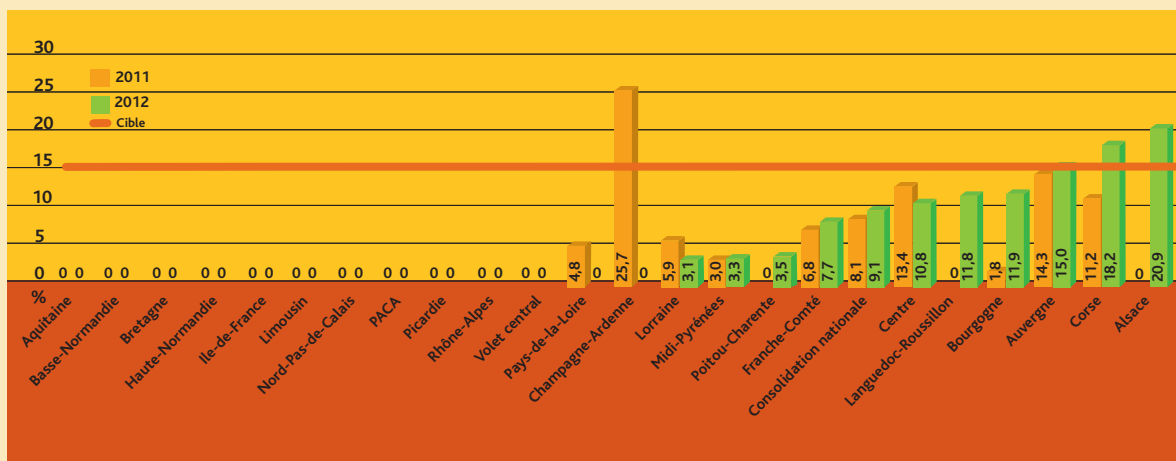
Pour le **Volet central**, on note une amélioration du taux atteint, dans la mesure où plusieurs dossiers participants à l'atteinte de cet objectif sont pris en compte pour le RAE 2012.

Il s'agit principalement des opérations de l'OI FPSPP, relevant de l'appel à projets « Conventions de reclassement personnalisé (CRP) ». L'OI souligne qu'il est difficile d'avoir une information précise sur le reclassement effectif, à l'issue de la formation, puisqu'il se passe généralement quelques mois avant d'intégrer une nouvelle profession. Les OPCA qualifient, généralement, la sortie de « autres sorties positives ». La formation a bien eu lieu jusqu'à son terme mais la situation de reclassement n'est pas connue.



Commentaire : Le taux de rupture est de 9,1 % en 2012. Ce résultat, bien que dégradé d'un point par rapport à 2011, demeure largement supérieur à la cible (rappelons que la situation de référence au début du programme était de 25 %). Il se décline différemment selon les sexes : 9,5 % pour les filles et 8,9 % pour les garçons.

Ce bon résultat s'explique, en partie, par une intervention du FSE souvent plus courte que le parcours d'apprentissage dans son intégralité, ce qui sous-estime mécaniquement le volume des ruptures. En parallèle, des efforts sont entrepris par plusieurs Conseils régionaux, pour améliorer la qualité des interventions sur l'apprentissage : en conduisant des démarches qualité avec les CFA, en renforçant les liens entre apprentis CFA et entreprises, en proposant des actions en amont de l'apprentissage pour en sécuriser le projet, en individualisant les parcours.



Les régions témoignent sur l'objectif 5 :

Des efforts qualitatifs pour limiter les ruptures.

En **Auvergne**, le FSE cofinance les contrats qualité mis en place par Conseil régional, dont les principaux objectifs sont d'améliorer la qualité des formations dispensées par les CFA, d'augmenter le taux de réussite aux examens et de limiter les ruptures de contrat d'apprentissage.

En **Bourgogne**, le taux de rupture est de 11,9 %.

Les quatre opérations sur lesquelles sont fondés les résultats sont trois opérations de développement de l'apprentissage (ODA) et une opération d'orientation menée par la chambre consulaire.

- les opérations « ODA » visent à dynamiser l'apprentissage et le Conseil régional finance, dans cette optique, les projets de développement qualitatif ou de modernisation de l'apprentissage portés par les CFA ou les Chambres consulaires (ex : élargissement de l'offre de formation, ouverture de nouvelles sections et filières, développement de l'apprentissage dans les grandes entreprises, individualisation de la formation, renforcement des liens CFA/entreprise, information des entreprises à l'apprentissage, amélioration de l'orientation).
- les Chambres consulaires de leur côté portent des « centres d'aide à la décision » qui offrent conseil et assistance aux jeunes à la recherche d'une formation par la voie de l'apprentissage ainsi qu'aux chefs d'entreprise à la recherche d'appui pour le recrutement d'apprentis.

Ces deux dispositifs, très en amont de l'apprentissage en tant que tel, ne permettent pas de mesurer un taux de rupture pertinent.

En **Franche-Comté**, le taux de rupture des contrats d'apprentissage des opérations cofinancées par le FSE dans le cadre de la subvention globale du Conseil régional est nettement en dessous du taux cible, donc bien plus favorable. Cela traduit la sélectivité de la région dans le choix des opérations qu'il assigne au financement européen. Le taux de rupture moyen est de 25 %, mais d'un CFA à un autre, les taux de ruptures peuvent varier de 1 % à 20 %, les jeunes des niveaux bas de qualification étant les plus touchés et principalement dans les secteurs de l'hôtellerie restauration, du fait notamment de contraintes de travail difficile (horaires difficiles, jours fériés travaillés...) qui démotivent les jeunes. C'est le cas aussi du BTP, de l'alimentation, de la réparation automobile et du commerce. A l'inverse, dans le secteur agricole, le taux de rupture avoisine les 3 % ou 4 %, Le taux est également faible dans les centres qui dispensent des formations de niveaux supérieurs, tels que le CFA de la pharmacie (taux de rupture de 1 %) et le CFA du supérieur (taux de rupture 5 %).

Le FSE intervient sur des opérations visant l'amélioration de la qualité des formations en apprentissage avec, pour objectif, une diminution du taux de rupture ainsi qu'une meilleure réussite aux examens des apprentis. En effet, les ruptures ne relèvent pas uniquement de difficultés liées à la relation entre l'apprenti et son employeur, mais également d'un mauvais choix d'orientation par méconnaissance des exigences du métier et de la formation. Elles peuvent aussi être liées à des difficultés économiques de l'entreprise: arrêt d'activité, liquidation judiciaire. Les actions mises en place permettent aux CFA une meilleure anticipation et de travailler sur l'après-rupture ainsi que la recherche de solution de poursuite de formation ou d'emploi.

En **Lorraine**, l'Objectif est atteint, avec une amélioration par rapport à 2011. Ce faible taux de rupture constaté montre qu'un accompagnement renforcé et une amélioration de la qualité de l'apprentissage permettent une diminution de ce taux de rupture.

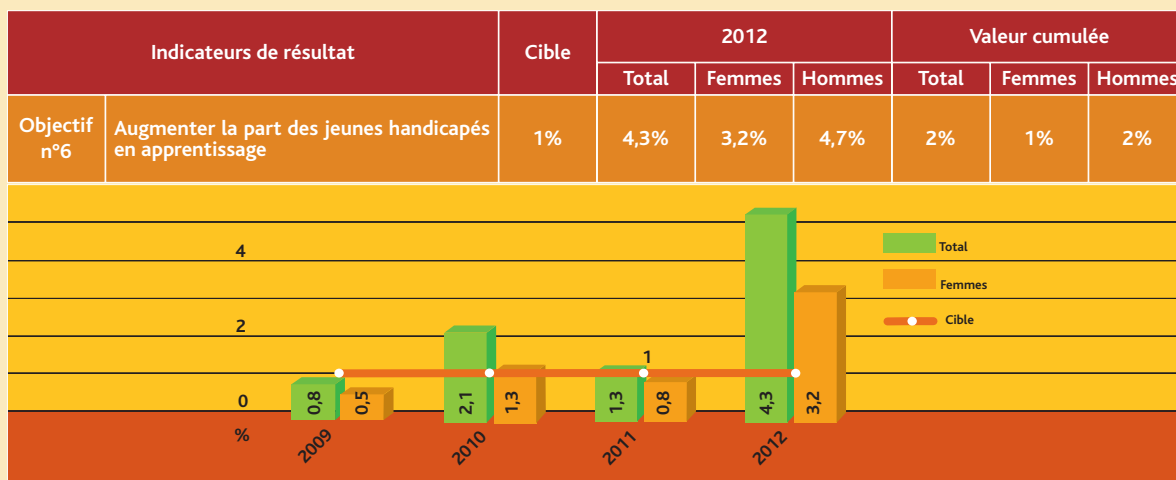
En **Languedoc-Roussillon**, le bon résultat de 2012 est lié à des actions volontaristes de la collectivité régionale qui a lancé ou finalisé une quarantaine d'actions spécifiques.

En **Nord-Pas-de Calais**, en matière d'apprentissage, les actions sont fléchées comme « appui aux structures », ce qui ne permet pas d'identifier les résultats des participants.

En **Poitou-Charentes**, le faible taux de rupture s'explique par le fait que le Conseil régional ne comptabilise au titre du FSE que les apprentis qui ont réalisé la totalité de leur parcours ou sont sortis de manière anticipée pour un emploi, une création d'activité ou une formation.

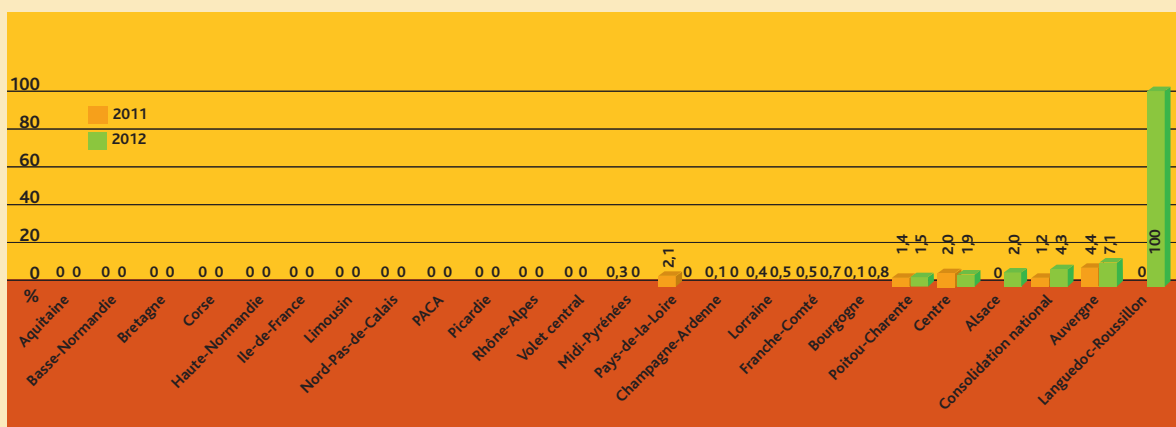
La région **Poitou-Charentes** a mis en place 17 opérations au titre de ce RAE, au travers de trois types d'action :

- passeport vers l'apprentissage ;
- orientation et conseil professionnel ;
- actions de formation en faveur des jeunes de l'école de la deuxième chance.



Commentaire : Cet objectif n'avait, initialement, pas de cible définie. Proposition a été faite d'établir la cible à 1 %, en référence à la part des jeunes handicapés scolarisés dans le second degré.

En 2012, le résultat est de 4,3 %, en hausse de trois points par rapport à 2011 et largement au-dessus de la cible. Les situations des garçons et des filles se sont rapprochées



Les régions témoignent sur l'objectif 6 :

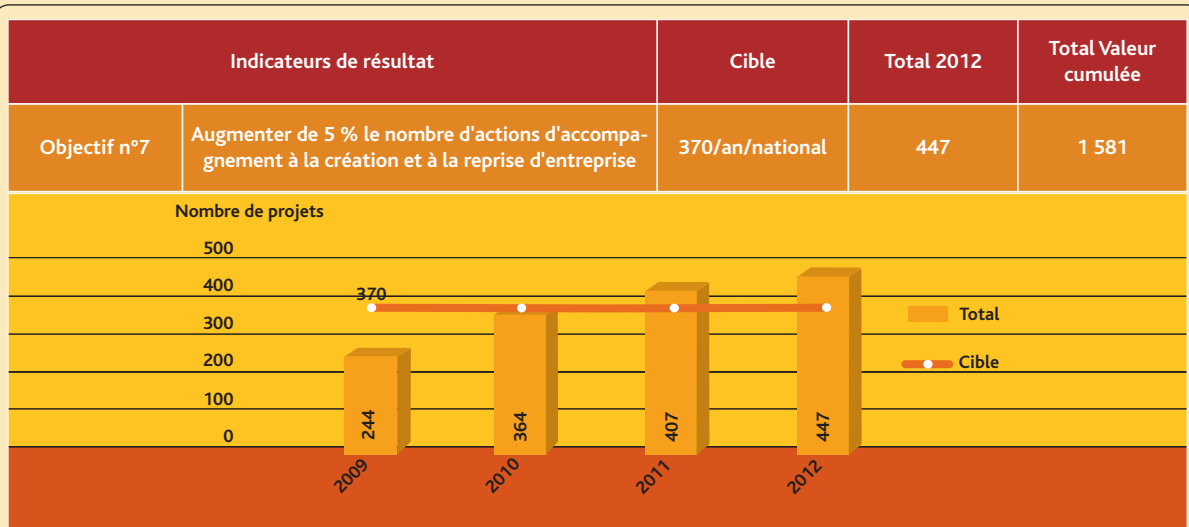
En **Languedoc-Roussillon**, le résultat particulier de 100 % est lié au profil des trois actions ciblées à 100 % handicapés (financement d'action de CFA spécialisés).

En **Auvergne**, l'objectif cible est atteint avec un résultat porté de 7,1 %. Le FSE cofinance notamment, dans le cadre de la subvention globale du Conseil régional, l'action du centre de formation d'apprentis, spécialisé dans l'accueil des apprentis handicapés (CFAS).

En **Franche-Comté**, la part des jeunes handicapés dans les formations par apprentissage est bas, en moyenne, moins de 1 %. L'objectif d'intégrer de jeunes handicapés en formation apprentissage n'est la plupart du temps pas ciblé dans les opérations mises en œuvre.

Cette faible implication des CFA sur cet objectif dans le cadre du PO FSE tient au fait que ces derniers agissent avec le Conseil régional en partenariat avec Agefiph et l'Etat à une meilleure intégration du public handicapé dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens (embauche d'un apprenti reconnu handicapé facilitée et aidée financièrement). Ces actions ne sont pas financées par le FSE.

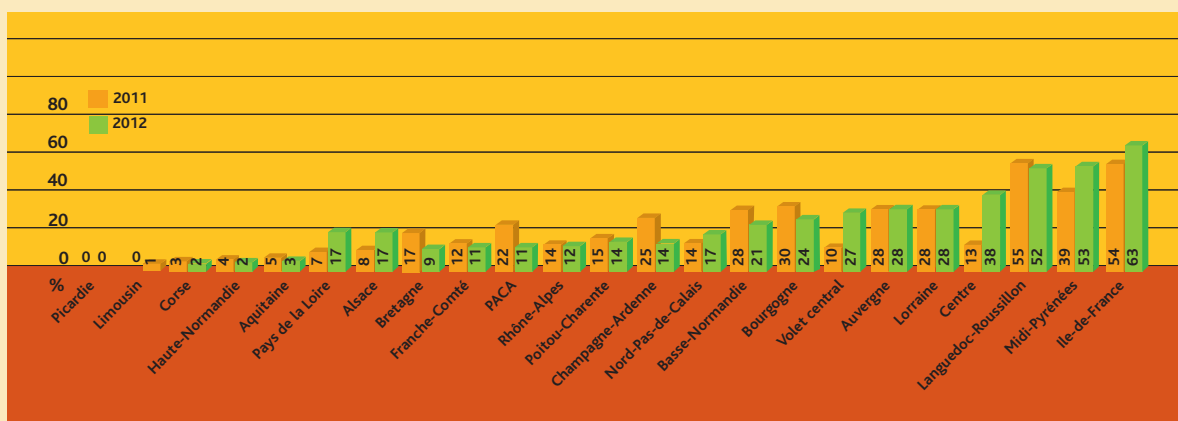
Cependant, de bonnes pratiques sont à noter : le CFA Vauban du bâtiment a mis en œuvre une action de soutien spécifique aux apprentis handicapés et déficients intellectuels. Ce soutien consiste à permettre à deux professeurs de l'EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) d'intervenir deux demi-journées par semaine au CFA pour assurer un soutien scolaire adapté en français et mathématique à ces apprentis. Egalement, le CFA de la Haute-Saône et celui des Maisons Familiales Rurales assurent un suivi personnalisé et individualisé des jeunes reconnus handicapés.



Commentaire : La cible nationale prévoit 370 actions par an d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises.

Au niveau national, le nombre des actions progresse très régulièrement : il est passé de 244 en 2009, à 364 en 2010, à 407 en 2011, pour atteindre 447 en 2012, ce qui permet de dépasser largement la cible.

Un focus détaillé sur l'accompagnement à la création d'activité a été réalisé en 2012 dans le cadre du rapport annuel d'évaluation. Une analyse détaillée de ce résultat a été réalisée par le consortium des évaluateurs, elle figure en annexe de ce rapport.



Les régions témoignent du dynamisme de l'accompagnement à la création avec le FSE sur l'objectif 7 :

En **Bourgogne**, la cible est largement atteinte avec 24 actions, ce qui dénote un fort dynamisme de la région dans ce domaine.

La majorité des actions du Conseil régional s'inscrivent dans le programme régional de formation à la création-reprise d'entreprises qui s'adressent à des personnes ayant un projet dont la pertinence et la faisabilité économique ont été vérifiées. A noter le cas original de la SCOP l'Envol. L'opération consiste à accompagner des personnes souhaitant créer leur entreprise en leur proposant, avant leur immatriculation, de tester et valider la viabilité de leur projet au sein d'une coopérative.

En **Champagne-Ardenne**, l'objectif n'est pas atteint. Un appel à projets sur la sous-mesure 131 a été lancé en région par la Direccte en 2012, mais n'a permis le dépôt que d'une seule offre. Les résultats de cet objectif illustrent bien les particularités de la région, car 11 des 15 opérations concernent le milieu agricole (dont sept sont portées par les Chambres départementales d'agriculture).

Indicateurs de résultat		Cible	2012			Valeur cumulée		
			Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Objectif n°8	Augmenter de 10 points le taux de survie à trois ans des entreprises créées par des personnes en difficulté grâce au dispositif d'accompagnement	64%	70%	73,1%	69,3%	69%	63%	71%

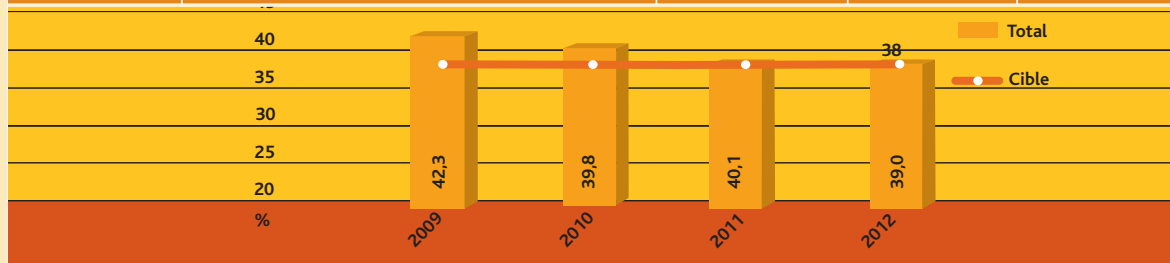
Commentaire : 532 dossiers relevaient du périmètre de l'enquête, 222 questionnaires ont été renseignés par 160 répondants portant sur autant d'opérations de 2009 (soit 42 %). Ces opérations représentent 44 825 participants dont 40 % de femmes.

Parmi les 222 opérations, 44 % des opérations combinent au moins deux types d'intervention : accompagnement au montage de projet, formation à la gestion, information et échanges, suivi post-crédation ou reprise, pour les 56 % d'actions qui ne comportent qu'un seul registre, la moitié concerne l'accompagnement à la création / reprise.

Le taux de survie à trois ans s'élève à 70 %, en progression de trois points par rapport à la dernière enquête (il est de 65 % pour les femmes). Ce taux de survie s'élève à 75 % dès lors que les opérations mises en œuvre comportent des actions d'accompagnement/ suivi post création (62 % pour les femmes).

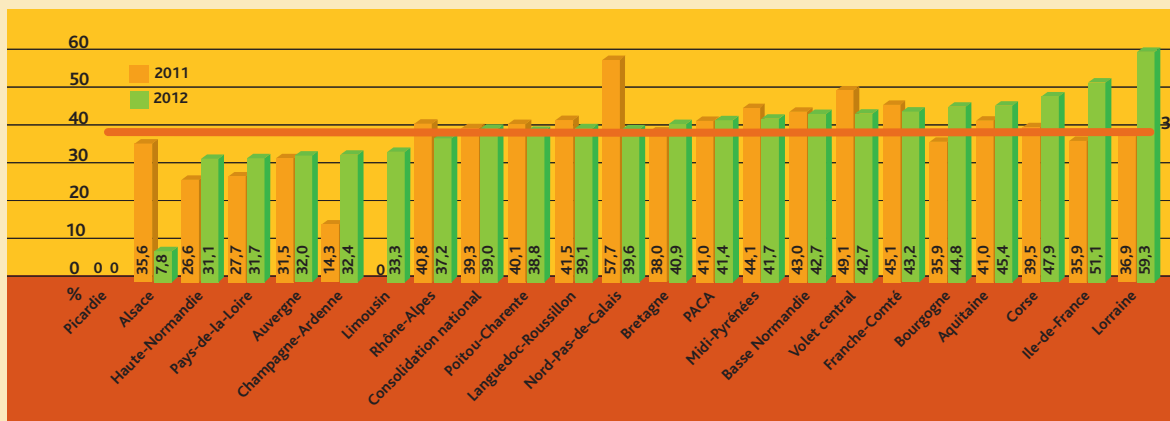
Ce taux de survie à trois ans des entreprises créées en 2009 est supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006 par l'INSEE qui s'élève à 65,9 % (en France, le taux mesuré en 2011 variait de 57 % à 85 % selon les organismes nationaux impliqués dans cette politique). Les entreprises créées par les femmes connaissent un taux de survie inférieur de 8 points à celles créées ou reprises par des hommes, ce qui renforce la nécessité de mieux soutenir les femmes qui créent ou reprennent une entreprise à l'issue de la phase de création/reprise.

Indicateurs de résultat		Cible	Total 2012	Total Valeur cumulée
Objectif n°9	Porter la part des créatrices accompagnées à 38 %	38%	39%	40%



Commentaire : Le chiffre pour 2012 est de 39 % au niveau national, et reste relativement stable.

Le rapport de l'évaluation consacrée à cette thématique mettait l'accent sur le caractère très positif de ce résultat, d'une part supérieur à la cible, d'autre part, supérieur à la part des femmes dans la création d'entreprises⁸ (38 % en 2012). Le travail réalisé avec les acteurs nationaux de l'accompagnement à la création d'activité mais aussi la plus grande sensibilité à cette thématique des acteurs régionaux (Conseils régionaux, Chambres consulaires...) permet de travailler, en continu les freins spécifiques que rencontrent les femmes dans la création d'entreprises.



⁸ « Moins de créateurs d'entreprises individuelles en 2011 » Insee première, janv. 2012 n°1387

Les régions témoignent sur l'objectif 9 :

En **Alsace**, à presque 42 %, ce taux continue de progresser, comme en **Aquitaine**, à 45,4 %. Dans cette dernière région, il s'explique par le « soutien de l'ensemble des partenaires régionaux et, particulièrement du Conseil régional au retour à l'emploi des femmes par la création ou la reprise d'activité ». La Direccte soutient aussi activement les projets portés par le réseau « Initiative France » et les autres structures concernées.

En **Bourgogne**, la cible est largement atteinte (44,8 %). Le Conseil régional qui mobilise du FSE sur des actions « femmes créatrices d'entreprises » atteint un taux de 54,2 %. Ce résultat s'explique par la mobilisation du FSE sur des actions « femmes créatrices d'entreprise » où les actions de formation sont exclusivement dédiées à un public féminin.

En **Bretagne**, le résultat est de 41,4 %. Ces actions sont portées par les Chambres consulaires dans le cadre d'un partenariat avec la Délégation régionale aux droits des femmes.

En **Franche-Comté**, La part de créatrices dans l'ensemble des créations d'entreprises est très significative et dépasse le pourcentage national. Les résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils concernent en 2012, entre autres, quatre opérations concernant l'installation de jeunes agriculteurs (...trices), mais aussi des opérations de soutien à la création tous secteurs et non spécifiquement tournées vers les femmes : soutien de l'ADIE (Agence pour le développement de l'initiative économique orientée vers le micro-crédit, Boutiques de gestion, couveuse d'entreprises).

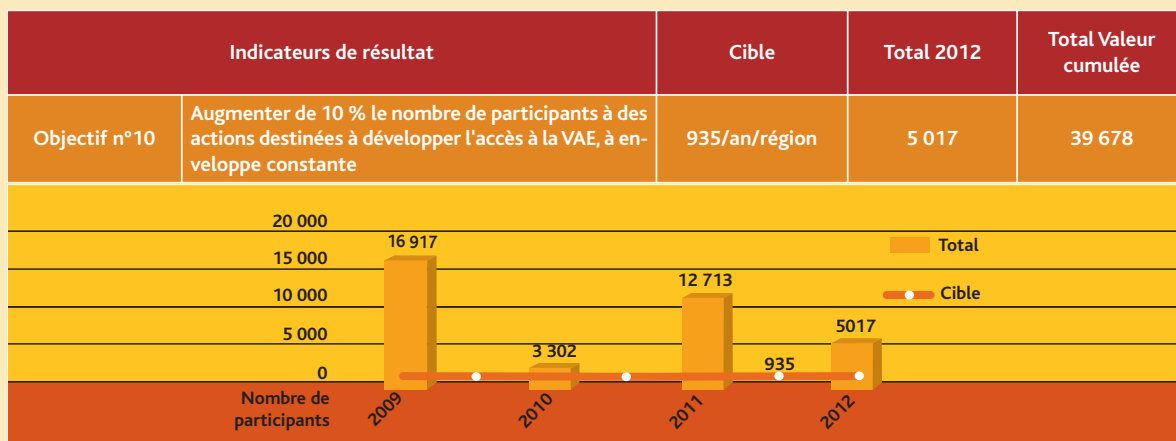
En région **Languedoc-Roussillon**, la cible est atteinte grâce à une bonne adaptation des outils d'accompagnement, proposés aux femmes : conciliation des temps de formation avec les contraintes familiales, notamment.

En **Ile-de-France**, la cible est dépassée avec un taux de 51,1 %, en nette augmentation par rapport à 2011. Les actions du Conseil régional avec un taux de 42,2 % de femmes dans les actions d'aide à la création d'entreprise ont fortement contribué à ce résultat ainsi que celles de la Chambre régionale de commerce et d'industrie.

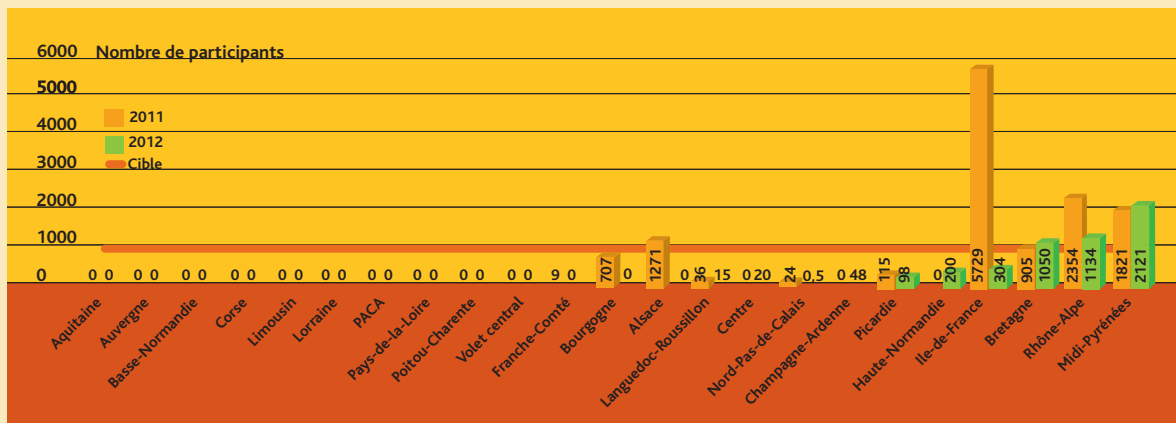
En **Lorraine**, la part des créatrices d'entreprises accompagnées se situe à plus de 21 points au-delà de la cible. Cet écart positif considérable est notamment dû à la réalisation de projets spécifiques femmes comme les « Ateliers femmes créatrices » ou « les Cercles de créatrices » portés par l'association ALEXIS.

Pour le **Volet central**, le taux de 42,7 %, dépasse la cible. Il résulte du fort engagement de « France Active » dans l'accompagnement des femmes, créatrices de leur activité, via le réseau des Fonds territoriaux de cet organisme, et la mise en place du Fonds de garantie à l'initiative des femmes (outil financier dédié à la création d'entreprises par les femmes).

En **Champagne-Ardenne**, en revanche, la cible paraît plus difficile à atteindre, en effet, la création d'activité concerne les secteurs agricole et du bâtiment milieux fortement masculins.



Commentaire : 5 017 personnes ont participé à des actions visant à développer l'accès à la VAE au titre du RAE 2012. Trois régions totalisent la quasi-totalité des participants : Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Bretagne. Ces actions se traduisent par une sortie vers la VAE à plus de 67 %, il convient de rappeler que seules les demandes « recevables » sont à prendre en compte. Les actions de sensibilisation à la VAE sont plutôt à considérer comme un appui aux structures. Par ailleurs, pour l'ensemble des actions du programme, 0,8 % des sorties correspondent à un « accès à la VAE » en 2012.



Les régions témoignent sur l'objectif 10 :

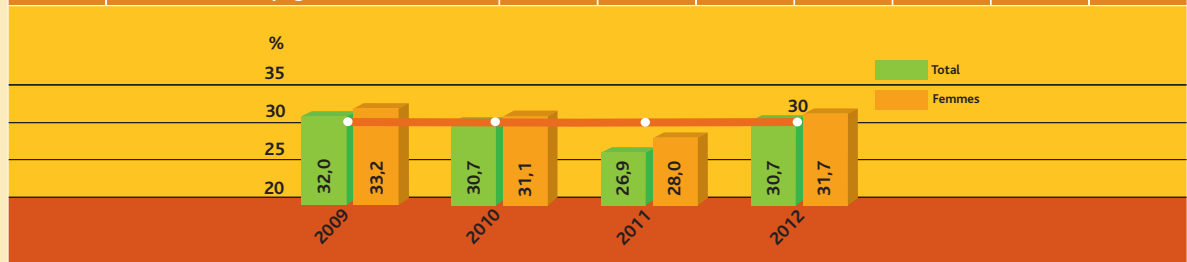
La région **Bretagne** avec 1 050 participants ayant accédé à une procédure de VAE en 2012 témoigne de sa volonté de faire de la VAE une priorité « en optimisant les parcours au bénéfice du plus grand nombre ».

Indicateurs de résultat	Cible	Valeur cumulées pour tous les dossiers répondant aux règles RAE à compter du RAE 2009		
		Total	Femmes	Hommes
Objectif n°11 Porter à 56 % le taux de sortie durable des demandeurs d'emploi de la liste des DE supérieur à 6 mois/18 mois après inscription	56%	45,7%	46,2%	45,1%

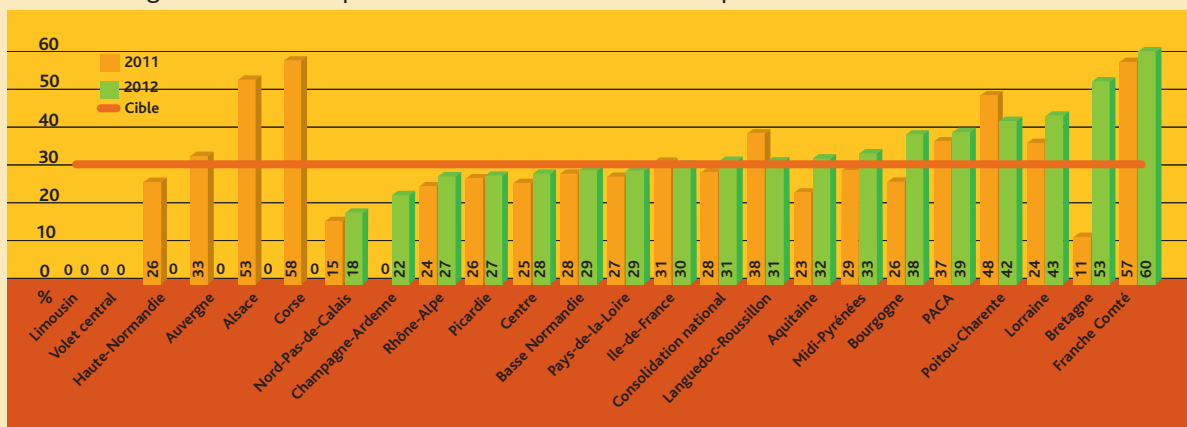
Commentaire : Les chiffres transmis par Pôle emploi sont de 45,69 % pour le taux de demandeurs d'emploi, bénéficiaires de prestations cofinancées par le FSE, pour lesquels on constate une sortie de la liste des demandeurs d'emploi pendant au moins six mois sur les 18 mois qui suivent la fin de la prestation.

Ces chiffres portent donc sur l'année 2010, 46,18 % pour les femmes et 45,10 % pour les hommes. Il s'agit d'une nouvelle baisse de 4,5 points par rapport à 2011 et la cible n'est pas atteinte. Selon l'opérateur, les résultats correspondent à une dégradation subie par l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la période, en raison de la conjoncture de l'emploi.

Indicateurs de résultat		Cible	2012			Valeur cumulée		
			Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Objectif n°12	Porter à 30 % le taux d'accès à un emploi pour les jeunes accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des Missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	30%	30,7%	31,7%	29,8%	29%	30%	29%



Commentaire : Pour 2012, les chiffres sont de 30,7 %, 31,7 % pour les femmes et 29,8 % pour les hommes. Ce chiffre représente un progrès de 3,8 points des résultats par rapport à 2011. 12,2 % des participants à la sous-mesure 212 ont eu accès à un emploi de plus de six mois. La cible est désormais dépassée malgré l'aggravation du chômage des jeunes dans cette période : selon l'INSEE au troisième trimestre 2012, le taux de chômage des jeunes s'établit à 23,8 %, en augmentation de 1,4 point en un an. Il demeure 2,4 fois supérieur à celui des adultes.



Les régions témoignent sur l'objectif 12 :

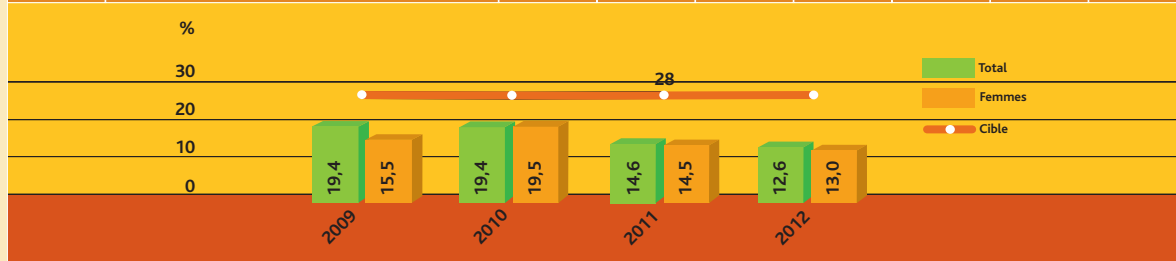
En **Aquitaine**, les résultats enregistrent un bond quantitatif, notamment pour les jeunes filles.

En **Franche-Comté**, Une opération fait état d'un taux d'accès à l'emploi très élevé (62 %). Cette opération intitulée « PEGASE – Parcours Evolutif Groupé pour une Approche Sereine des Employeurs » est organisée autour de sept ateliers permettant l'acquisition des savoir être et la culture nécessaire à l'accès à l'entreprise, au monde du travail et à l'emploi. Les résultats en termes de sorties positives sont dus en partie à la forte mobilisation du réseau des entreprises et employeurs partenaires de la Mission locale. Le Service Relation Entreprise de la Mission locale joue un rôle important de « facilitateur » dans la rencontre des jeunes avec les employeurs.

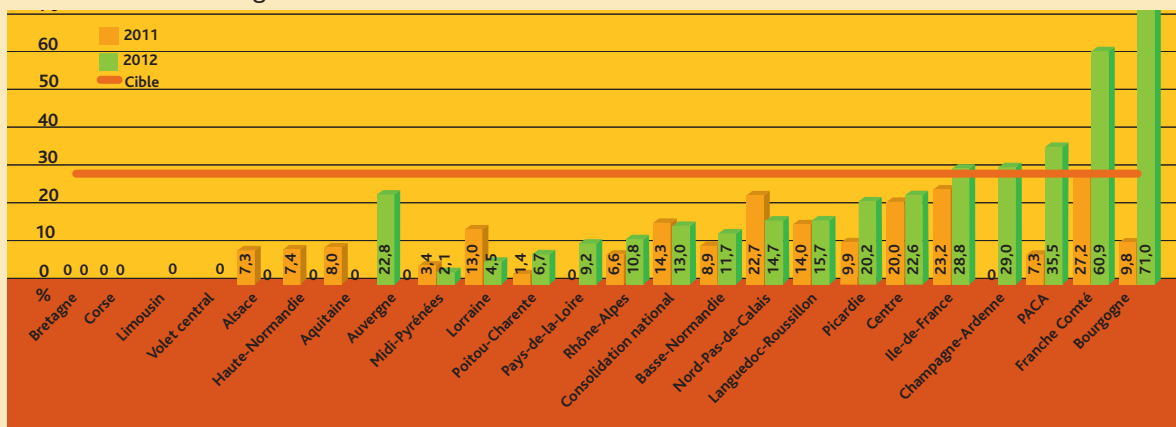
En **Lorraine**, L'appel à projets spécifique sur la mise en place de cellules de placement des jeunes a été mis en place dès 2010. Il porte ses fruits car désormais, la valeur cible est largement dépassée. Le taux d'accès à un emploi pour les jeunes accompagnés par les Missions locales est de 13 points supérieur à la cible.

En **Poitou-Charentes**, tous les ans, un appel à projet orienté spécifiquement vers le retour à l'emploi est publié. Cela explique sans doute, le taux important atteint. Par ailleurs, les moyens importants accordés aux Missions Locales depuis le début du Programme Opérationnel, permettent de prendre en compte une grande quantité de projets (au titre de ce RAE 2012, 11 Missions locales sont prises en compte).

Indicateurs de résultat		Cible	2012			Valeur cumulée		
			Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Objectif n°14	Porter à 28 % la part des jeunes en ZUS accompagnés par les structures d'accueil et d'orientation des jeunes, notamment des Missions locales dans le cadre d'un accompagnement renforcé	28%	13%	12,6%	13,4%	18%	17%	18%



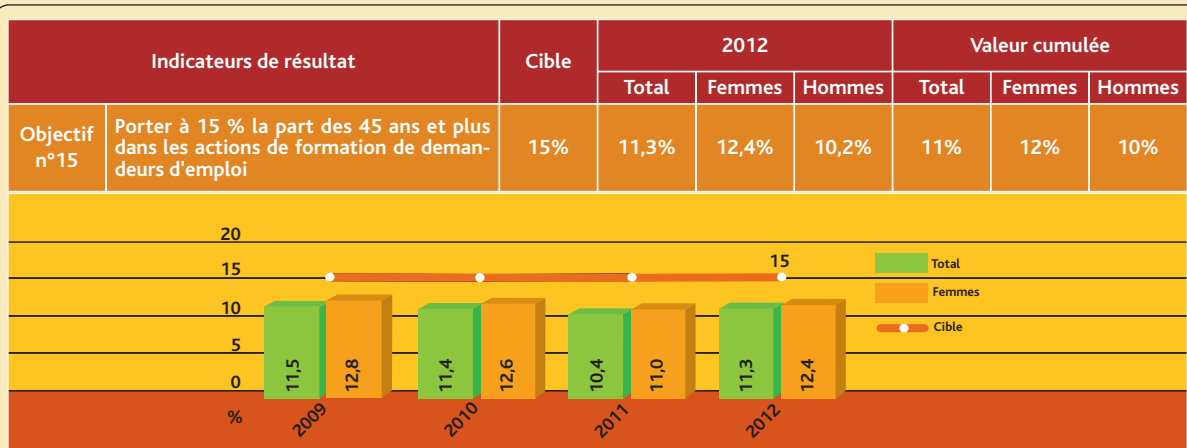
Commentaire : La part des jeunes en ZUS est de 13 %, soit moins de la moitié de la cible, et en baisse de 1 point par rapport à 2011, avec des résultats meilleurs pour les garçons. Si les chiffres soulignent une dynamique positive, notamment pour cinq régions (Ile-de-France, Champagne-Ardenne, PACA, Franche-Comté et Bourgogne), on note un tassement global des résultats par rapport à 2011 (qui étaient déjà loin de l'objectif). Mais les situations apparaissent très différentes d'une région à l'autre.



Les régions témoignent sur l'objectif 14 :

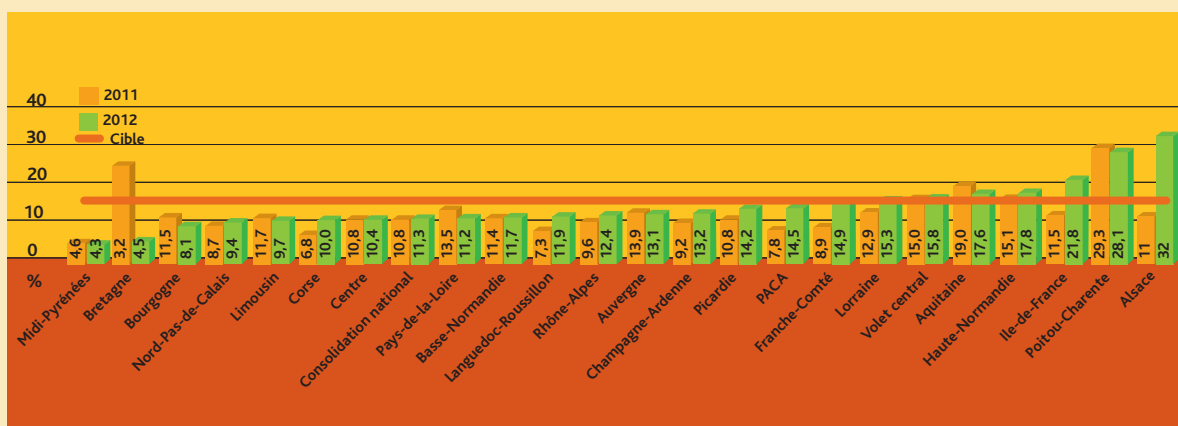
La région **Ile-de-France** présente une situation particulière avec 157 zones urbaines sensibles sur les 717 que compte le territoire national. Ainsi, la part des publics jeunes issus des quartiers sensibles bénéficiant d'une aide (accueil et orientation) pour accéder au marché du travail est en 2011 et 2012 proche de 25 % (un peu moins en 2011 et un peu plus en 2012), reflet d'une stratégie du FSE de prise en compte de cette problématique très présente en région.

En **Franche-Comté**, l'opération « je bosse avec l'assoc » réalisée par la mission locale pour les jeunes de Besançon vise à valoriser les compétences mises en œuvre par les jeunes en milieu associatif afin de les transférer vers des secteurs professionnels exigeant ce type de compétences. L'opération ciblait notamment les jeunes issus de quartiers classés en ZUS. Les objectifs sont atteints : les jeunes de faible niveau de qualification résidant en ZUS représentent 60,9 % des participants.



Commentaire : La part des seniors dans les actions de formation des demandeurs d'emploi est de 11,3 %, en hausse de près d'un point par rapport à 2011. Elle s'élève à 12,4 % pour les femmes et n'est que de 10,2 % pour les hommes. Comme pour les salariés, la part des seniors progresse dans les actions de formation.

Sur trois ans, ce chiffre est proche ou très légèrement supérieur aux résultats concernant la formation des demandeurs d'emploi financée par les régions en 2010 (11 %), tels que retracés dans l'enquête Brest suivie par la Dares, et dont les résultats ont été publiés en 2012 ; Il conviendrait, comme le souligne le rapport d'évaluation de l'étude consacrée aux effets de la formation sur les parcours professionnels des participants, de distinguer au sein de cette tranche d'âge les plus proches de la tranche 55-65 ans, dont le projet professionnel diffère de celui des 45-55 ans. Le Rapport d'évaluation annuel de 2012 pointe, de nouveau la faiblesse du ciblage effectif des publics seniors. Seuls 1,2 % des dossiers programmés sur cette sous-mesure (221 – Formation des demandeurs d'emploi) prennent en compte de manière spécifique le vieillissement actif, pour la majorité des dossiers, elle est déclarée sans objet. Beaucoup de Conseils régionaux continuent de viser très majoritairement avant tout les moins de 26 ans même si 2012 a été l'occasion de prendre différentes initiatives dans les régions (Basse-Normandie, Ile-de-France).



Les régions témoignent sur l'objectif 15 :

Beaucoup de régions expriment le fait que les stagiaires des actions de formation des plans régionaux de formation sont majoritairement des jeunes, sans prise en compte de l'existence d'un objectif de résultat portant sur les seniors.

En **Bretagne**, le Conseil régional indique que « le schéma régional de développement de la formation s'oriente sur des mesures d'accompagnement qui s'adressent au plus grand nombre de publics dits en difficulté. De fait, il ne permet pas suffisamment d'influer sur la part des seniors dans les actions de formation. »

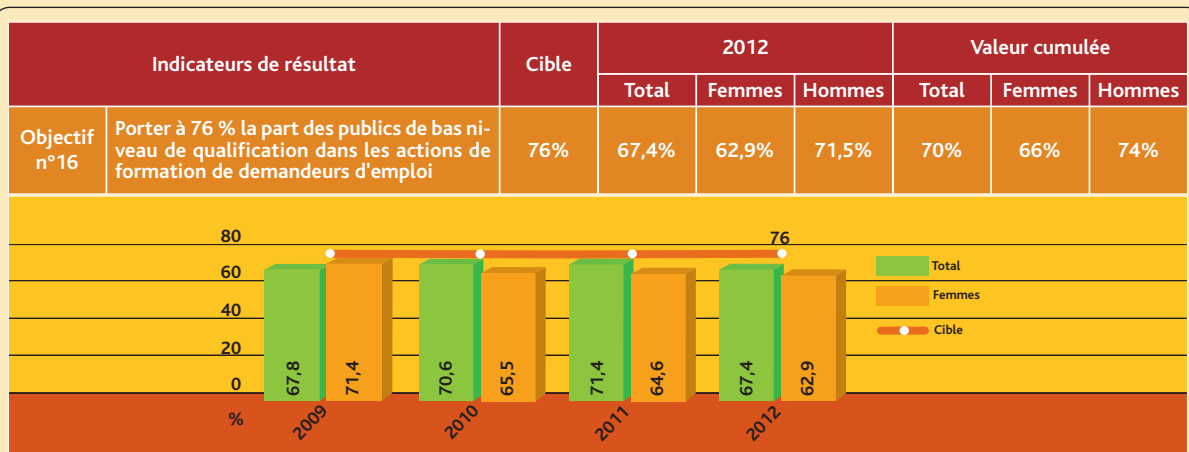
Des résultats contraires sont à noter, notamment en **Franche-Comté**. L'accroissement de la part des demandeurs d'emploi de plus de 45 ans résulte de l'évolution de la population au chômage, elle-même due à la persistance et à l'approfondissement de la crise de l'emploi qui conduit des entreprises plus nombreuses, notamment industrielles, à décider de licenciements économiques. Ce motif d'inscription à Pole emploi en 2012 est en accroissement de 11 % par rapport à 2011. Ces cinq dernières années, le nombre de demandeurs d'emploi seniors a progressé et le nombre de seniors chômeurs de longue durée a connu une forte augmentation. Les femmes sont surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans.

Les secteurs où les plus de 45 ans sont les plus représentés sont :

- le secteur du sanitaire et social, et des emplois familiaux et le secteur lié à la dépendance (assistante de vie, employé familial, aide à domicile). Il s'agit essentiellement des participantes féminines qui souhaitent reprendre une activité professionnelle après une interruption pour s'occuper de leur famille ;
- les métiers administratifs, secrétariat, assistant gestion, accueil dans les entreprises et comptabilité, essentiellement occupés par des femmes en raison d'une représentativité plus féminine de ces métiers ;
- les formations du bâtiment, telles que technicien-dessinateur CAO-DAO, électricien qualifié, conseiller en énergie et éco-construction ;
- la création reprise d'entreprise et les formations qui demandent un niveau de qualification plus élevé (installateur thermique et dynamicadre). En effet, il y a davantage de seniors âgés de 55 ans et plus parmi les chefs d'entreprises et les cadres.

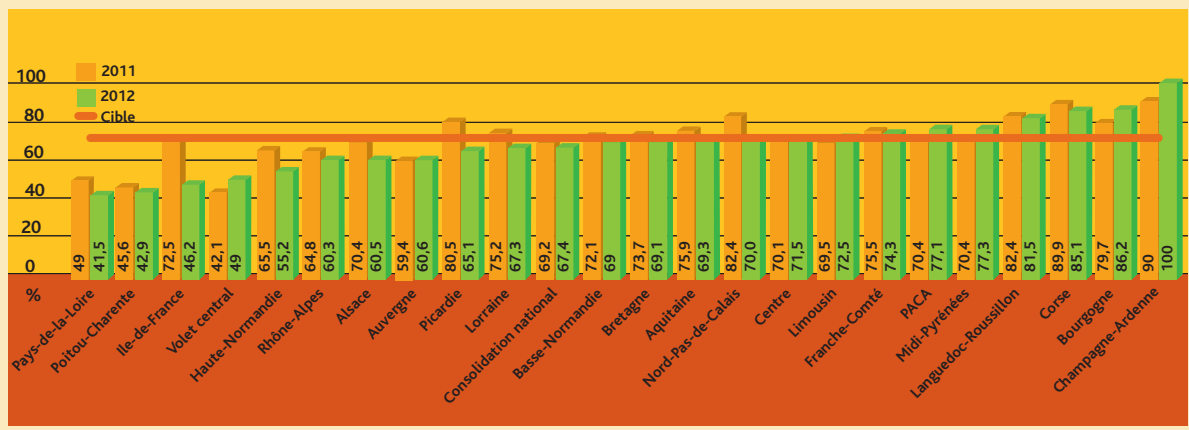
En **Ile-de-France**, le résultat est supérieur à la cible et en augmentation par rapport à 2011. Outre les actions de l'AGD, on peut mentionner une action du GIP académique de Paris qui obtient un taux de 21,3 % pour cet indicateur. Il s'agit d'une « plateforme d'accueil des CAE/CUI » permettant la prise en charge des demandeurs d'emploi de longue durée éligibles à un contrat aidé avec la mise en place de parcours d'accompagnement individualisés.

Le Conseil régional de la région **Basse-Normandie** observe une augmentation significative de la part des seniors qui avoisine la cible. Cette priorité a été ajoutée par la région à la liste des publics prioritaires pour l'accès aux formations financées avec le soutien du FSE, le cahier des charges le mentionne expressément, faisant de la région Basse-Normandie l'une des seules régions à avoir inscrit cette priorité de manière explicite dans son programme de formation professionnelle.



Commentaire : Le résultat en 2012, pour toutes les régions est de **67,4 %** en baisse de quatre points par rapport à 2011, avec, en outre, une tendance continue à la baisse des résultats pour les femmes depuis 2009. L'une des explications concerne, probablement, l'existence de freins supplémentaires qui limitent l'accès à la formation des femmes (garde d'enfants, mobilité...).

Sauf pour Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Auvergne et le Volet central où il varie de 42 à 60 %, le taux est partout supérieur à 65 %. Huit régions atteignent ou dépassent l'objectif de ciblage des bas niveaux de qualification (au sens des niveaux V, V bis et VI) dans les actions de formation de demandeurs d'emploi.



Les régions témoignent sur l'objectif 16 :

Beaucoup de régions expriment la concordance de cet objectif avec les critères des plans régionaux des Conseils régionaux, notamment le critère du bas niveau de qualification.

L'objectif est ainsi explicité par la région **Aquitaine** : sont visés les publics de bas niveau de qualification, pour leur donner une chance d'accéder à une première qualification, leur permettant une insertion professionnelle rapide.

En **Bretagne**, le profil des participants aux actions de formation du Conseil régional correspondent aux types de formations co financées : formations qualifiantes de niveau V et formations préparatoires à la qualification. « Ces dispositifs répondent aux besoins d'individualisation et de diversification des parcours, notamment dans une logique emploi formation. »

La région de **Franche-Comté** continue depuis plusieurs années à sélectionner les actions sur les bas niveaux de qualification, les formations de niveau supérieur n'étant pas retenues dans le cadre du financement FSE. Globalement, les formations mises en œuvre dans le cadre du programme régional de formation professionnelle s'adressent prioritairement aux demandeurs d'emploi de bas niveaux de qualification. Cette catégorie de demandeurs d'emploi étant la plus touchée par les difficultés économiques que connaît la région actuellement, on la retrouve majoritairement dans les actions de formation qui lui sont prioritairement destinées.

Les actions de formations financées par le Conseil régional de **Lorraine** et cofinancées par le FSE s'inscrivent toutes dans le cadre de la formation des publics de bas niveau de qualification, les objectifs régionaux et européens étant en parfaite synergie sur ce dispositif. Pourtant, au vu des résultats atteints, on peut supposer que de plus en plus de demandeurs d'emploi acceptent désormais de se former à des métiers pour lesquels ils sont « surqualifiés », mais pour lesquels une véritable demande existe de la part des employeurs.

Le Conseil régional de **Basse-Normandie** invite à une réflexion sur les effets positifs du ciblage de la formation des demandeurs d'emploi, lequel permet d'agir en faveur de l'élévation générale du niveau de qualification des bas normands dont le niveau d'études reste inférieur à la moyenne nationale.

En **Languedoc-Roussillon**, « la part des publics de bas niveau de qualification dans les actions de formation de demandeurs d'emploi est, du fait du profil et des programmes de la région, au-dessus de l'objectif national initial et de la moyenne nationale ».

Les taux un peu plus faibles (environ 65 %) en **Rhône-Alpes** ou **Haute-Normandie** sont liés à la présence d'actions plus nombreuses intégrant des publics de niveau IV.

Indicateurs de résultat		Cible	2012			Valeur cumulée		
			Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Objectif n°18	Porter à 40 % le taux de certification à l'issue de la formation diplômante des personnes handicapées mise en œuvre par l'AFPA	40%	70,9%	73,1%	69,3%	65%	67%	64%

Commentaire : Selon l'AFPA : « La relative stabilité des taux de certification des personnes handicapées est valable pour l'ensemble des publics formés à l'AFPA et tient tant à la stabilité des dispositifs et méthodes de formation ».

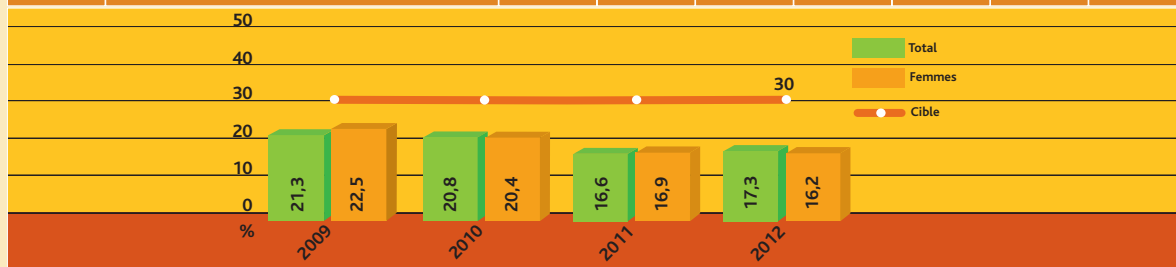
Indicateurs de résultat		Cible	2012			Valeur cumulée		
			Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Objectif n°19	Porter à 35 % le taux d'insertion des volontaires dans l'emploi durable, 12 mois après l'entrée dans l'EPIDe	35%	14%	ND	ND	19%	ND	ND

Commentaire : Il apparaît que le système de suivi de l'EPIDe n'est pas en mesure de fournir des indications sur la décomposition hommes femmes de l'objectif de résultat.

Indicateurs de résultat		Cible	2012			Valeur cumulée		
			Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Objectif n°20	Limiter à 30 % le taux d'abandon des volontaires au cours des deux premiers contrats, c'est-à-dire les 12 premiers mois	30%	33,5%	ND	ND	33%	ND	ND

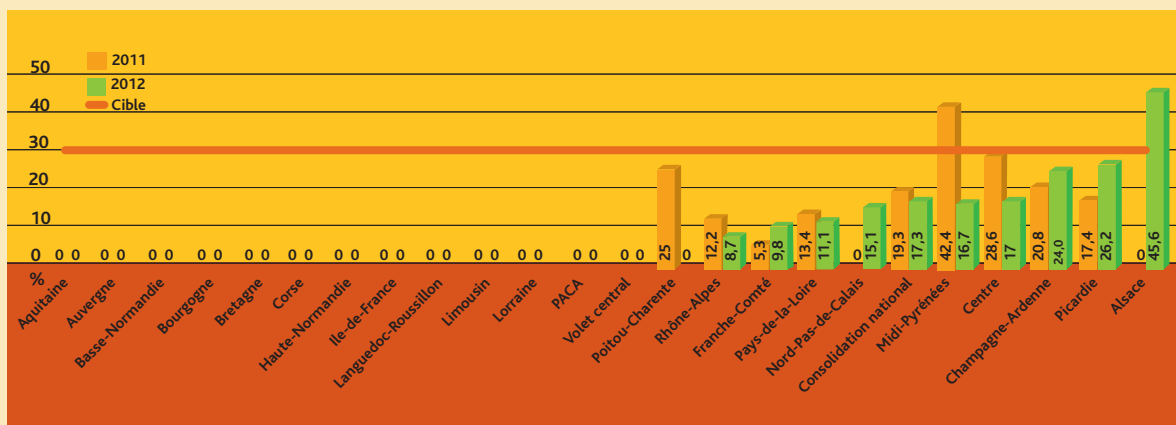
Commentaire : Il apparaît que le système de suivi de l'EPiDe n'est pas en mesure de fournir des indications sur la décomposition hommes femmes de l'objectif de résultat.

Indicateurs de résultat		Cible	2012			Valeur cumulée		
			Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Objectif n°21	Porter à 30 % le taux d'insertion dans un emploi durable à l'issue du passage dans une entreprise d'insertion	30%	17,3%	16,2%	18%	19%	19%	19%



Commentaire : A 17,3 % ce résultat, stable, est assez nettement en dessous de la cible, avec des résultats légèrement meilleurs pour les femmes.

La certification de la formation représente, cependant 8 % des participants, soit trois points de plus que pour l'ensemble des participants du programme.

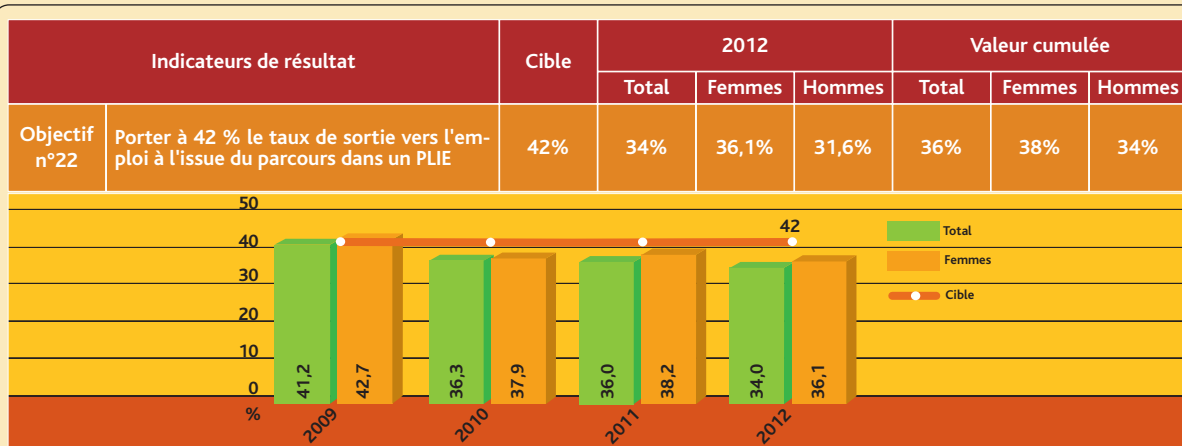


Les régions témoignent sur l'objectif 21 :

En **Franche-Comté**, le taux reste très en deçà de l'objectif, bien qu'en légère amélioration par rapport au RAE 2011. La persistance d'un chômage élevé et la concurrence accrue sur le marché du travail laissent peu de chance d'embauche aux salariés issus de l'insertion, population marquée par un chômage durable et d'âge moyen relativement élevé.

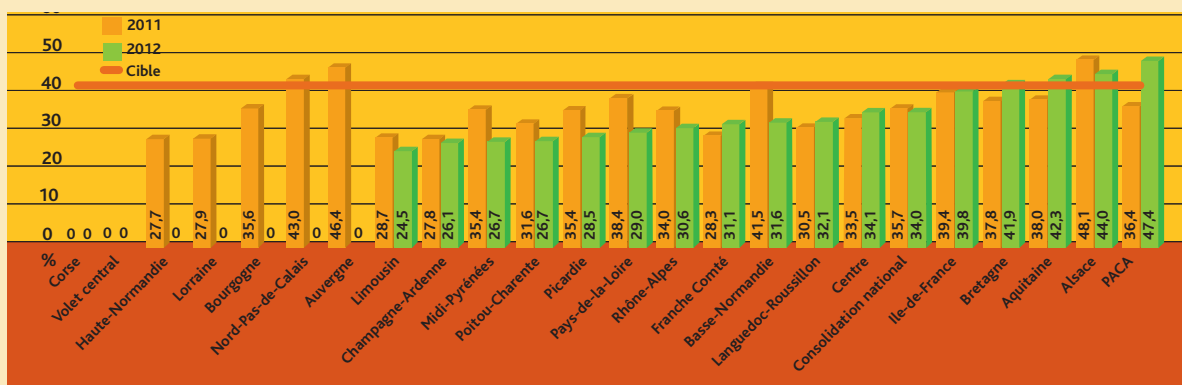
Des efforts significatifs sont pourtant réalisés par les entreprises d'insertion (EI) pour valoriser les compétences acquises de leurs salariés et pour les accompagner dans la construction de leur démarche d'insertion au-delà de la seule mise en situation de travail.

La région **Poitou-Charentes** souligne le point suivant : « L'ensemble des structures d'insertion partage toutefois le constat que l'emploi durable en sortie de structure d'insertion n'est plus la norme mais l'exception ».



Commentaire : Pour l'année 2012, le taux d'accès à l'emploi est en diminution à 34 % (contre environ 36 % en 2010 et 2011), de huit points inférieur à la cible. Seules 4 régions atteignent ou dépassent le taux de 42 % (PACA, Alsace, Aquitaine, Bretagne). Ile-de-France atteint presque 40 %. Dans un contexte de l'emploi très dégradé, les PLIE déclarent accueillir des publics de plus en plus éloignés de l'emploi, notamment bénéficiaires du RSA. Le taux de sorties positives, au sens du tableau D2 du FSE, s'élève à 42,3 %, en légère hausse de 0,4 points par rapport à 2011.

Rappels : huit types de sorties considérées comme positives dans le système de suivi : la création d'activité, l'accès à un emploi saisonnier, l'accès à un contrat aidé, l'accès à un emploi durable (plus de six mois), l'accès à une formation qualifiante, la formation certifiée, l'accès à une procédure de VAE, le retour en formation scolaire.



Les régions témoignent sur l'objectif 22 :

En **Ile-de-France**, la cible n'est pas atteinte et en légère diminution par rapport à 2011. Ce résultat, bien que satisfaisant, peut s'expliquer notamment par un contexte socio-économique dégradé ainsi que par les nombreux freins à l'emploi rencontrés par les publics accueillis dans les dispositifs PLIE (faible niveau de qualification, problèmes de santé, logement...). Cependant, certains PLIE ont eu des résultats supérieurs à la cible. Afin de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des participants, le PLIE d'Orly Choisy a mis en place des actions en partenariat avec des entreprises (appui au recrutement, ingénierie de projets) et avec les services communaux et les associations locales (rencontres thématiques notamment autour des questions linguistiques). Le PLIE du Blanc-Mesnil a pour priorité de favoriser l'accès à l'emploi, même de courte durée, pour les participants y compris pour ceux qui en sont les plus éloignés. Le PLIE de Nord-Essonne a également comme objectif de faciliter le retour à l'emploi ou en formation qualifiante pour au moins 50 % des entrants en parcours PLIE. Le PLIE de Saint-Quentin-en-Yvelines assure pour sa part un accompagnement renforcé sur 12 mois pour les bénéficiaires de contrats aidés.

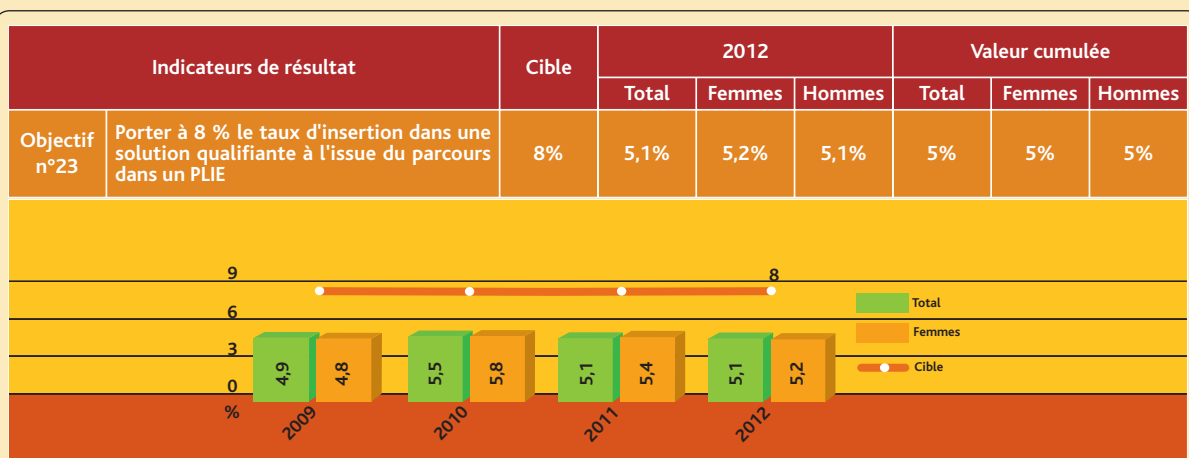
En région **Pays-de-la-Loire**, le taux de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours dans un PLIE est faible. Ce faible taux peut être expliqué de plusieurs manières. Tout d'abord le contexte économique, dont l'amélioration n'est pas assez forte pour se traduire de manière significative sur les sorties vers l'emploi durable. De plus, le public pris en charge par les PLIE rencontre d'importants freins à l'emploi dont l'accompagnement aurait davantage relevé d'un soutien social que professionnel. Enfin, la situation du marché du travail conduit à un durcissement des critères de recrutement et l'accès à l'emploi durable semble devenir plus sélectif pour les personnes qui en sont éloignées, ce qui se caractérise par une prédominance de l'emploi précaire freinant alors les sorties vers un emploi durable.

En **Poitou-Charentes**, il est constaté que les objectifs cibles ne sont pas atteints malgré un investissement des équipes sur le terrain dans le domaine de l'insertion. Ceci s'explique en partie, par la situation économique qui a continué à

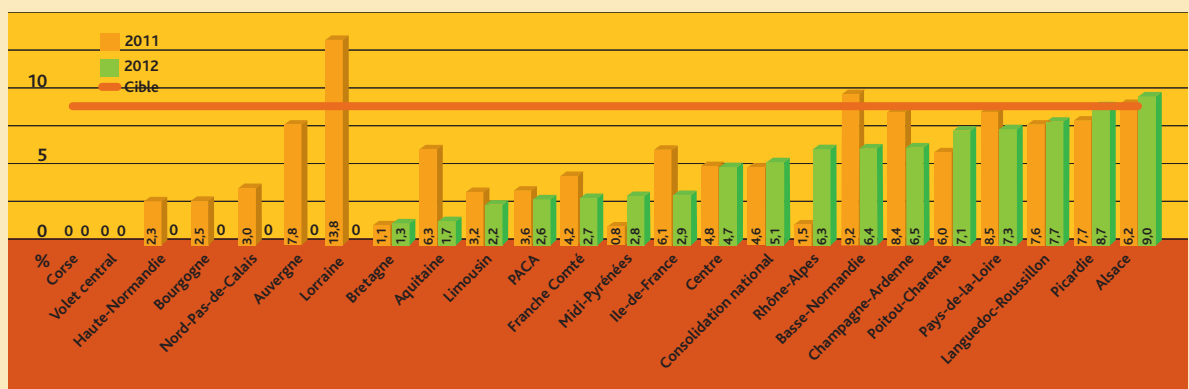
se dégrader avec un ralentissement des activités, mais surtout l'impossibilité pour les entreprises de s'engager sur des contrats supérieurs à 6 mois ou sur des contrats à durée indéterminée. Enfin, la concurrence s'est accrue, même sur des offres non qualifiées, avec des personnes revenues en nombre sur le marché du travail. Cet effet, lié au manque d'offres, a considérablement touché le public des PLIE. Ces difficultés s'ajoutant à des situations déjà extrêmement précaires. De plus en plus de personnes arrivent en fin de parcours sans accéder à un emploi ou à une formation. L'éloignement des centres de formation pénalise, par ailleurs, les demandeurs domiciliés dans les zones rurales.

En **Rhône-Alpes**, la valeur atteinte est en dessous de la cible. Les PLIE de la région Rhône-Alpes ont une prise en compte importante de l'enjeu de la sortie vers l'emploi dans la construction des parcours mais tous notent des difficultés importantes cette année, ce qui explique que le taux n'est que partiellement satisfaisant.

En **Languedoc-Roussillon**, le faible taux s'explique par la dégradation de la conjoncture économique et de la situation des entreprises et d'une exigence renforcée des employeurs qui diminuent les opportunités de réinsertion pour les publics accompagnés.



Commentaire : Le résultat s'établit à **5,1 %**. Ce taux demeure stable mais éloigné de la cible. Malgré tout, six régions affichent un taux compris entre 6 % et 8 % (Rhône-Alpes, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire et Languedoc-Roussillon) et deux dépassent l'objectif de 8 % (Picardie et Alsace). On ne constate pas de grande différence entre les femmes et les hommes, même si en tendance, depuis 2010, le taux féminin est toujours très légèrement au-dessus du taux masculin.



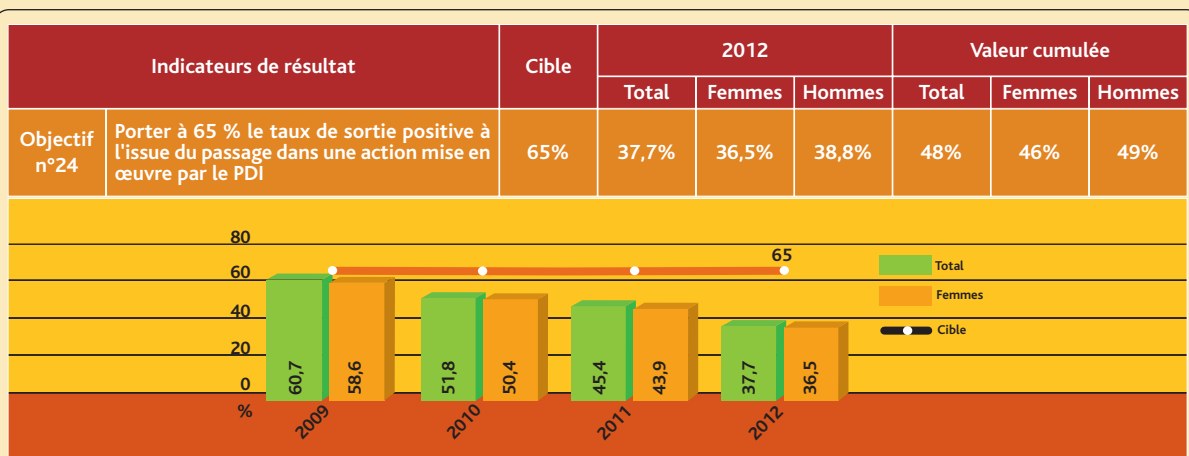
Les régions témoignent sur l'objectif 23 :

En **Ile-de-France**, le résultat est très inférieur à la cible et en baisse par rapport à 2011: tout d'abord, l'offre de formation qualifiante ou pré-qualifiante est souvent peu adaptée aux publics des PLIE. Les tests d'entrées en formation constituent en effet un frein important pour des publics à faible niveau de formation initiale. On constate également que les publics en situation économique difficile recherchent prioritairement un emploi rémunéré. Le lieu géographique de la formation, ainsi que son coût, peuvent constituer également des freins à l'entrée dans un dispositif qualifiant ou certifiant. La dégradation de la situation des personnes de plus forte qualification se répercute aussi sur les publics en difficulté : ce « déclassement » exerce une pression sur les bas niveaux de qualification et les populations les plus fragiles qui se trouvent concurrencées dans les dispositifs de formation par l'arrivée de ce public également en situation de précarité au regard de l'emploi mais mieux formé. Cependant, certains PLIE ont obtenu des résultats

proches de la cible. Par ailleurs, ce résultat doit être relativisé car certaines sorties en emploi ont fait l'objet au préalable d'un accès à une formation qualifiante (étape qui n'apparaît pas dans la statistique puisque, dans ce cas, c'est la sortie vers l'emploi qui va être retenue dans le dispositif de suivi), le PLIE faisant le choix de les maintenir dans le dispositif afin de s'assurer de la continuité du parcours vers l'accès à l'emploi. Enfin, face à ces difficultés, il est intéressant de souligner que les PLIE réfléchissent à des solutions alternatives de préparation des publics : mise en place de groupes de stagiaires plus restreint, dont la taille serait adaptée à chaque problématique rencontrée, pré-formation pour améliorer les chances d'intégration dans les actions des centres de formation...

En **Lorraine**, les objectifs nationaux ne sont pas atteints. Le contexte économique défavorable ne facilite pas les sorties en emploi. Mais on constate une hausse significative des sorties sur formation qualifiante, ce qui s'avère positif pour les publics.

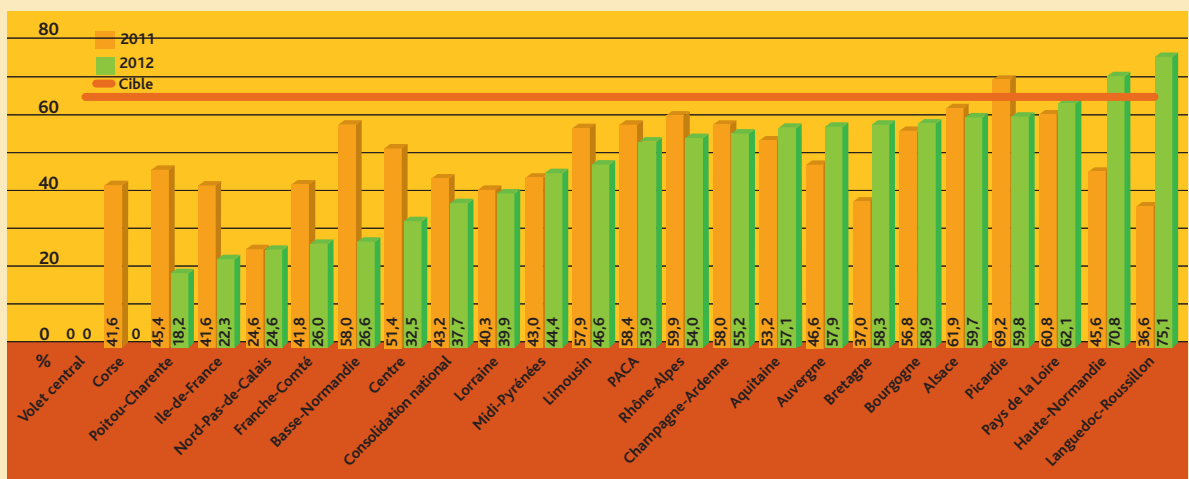
En région **Pays-de-la-Loire**, la valeur cible est donc presque atteinte et la région Pays-de-la-Loire dépasse de 2 points le niveau national. Ce taux s'explique par le niveau de formation des participants qui reste faible. Une partie importante de ce public rencontre des difficultés de maîtrise des savoirs de base, ce qui limite la possibilité d'entreprendre un parcours qualifiant.



Commentaire : Le taux cible, initialement fixé à 24 %, a été porté à 65 %, parallèlement à un travail sur la qualification des sorties positives et, notamment, des « autres sorties positives » avec l'Assemblée des Départements de France. Pour les PDI, on note un **taux de sorties positives de 37,7 %**, avec une nouvelle baisse de près de huit points. Ce chiffre s'explique, en partie, par le très important travail de requalification des « autres sorties positives » en « autres sorties », engagé par la plupart des départements. En effet, désormais, 9,4 % des sorties au lieu de 24 %, précédemment sont qualifiées de « autres sorties positives ». Les « autres sorties » représentent 54 % des sorties. Les taux de sortie positive sont de 36,5 % pour les femmes et 38,8 % pour les hommes.

Rappels : huit types de sorties sont considérées comme positives dans le système de suivi : la création d'activité, l'accès à un emploi saisonnier, l'accès à un contrat aidé, l'accès à un emploi durable (plus de 6 mois), l'accès à une formation qualifiante, la formation certifiée, l'accès à une procédure de VAE, le retour en formation scolaire.

Le taux d'accès à l'emploi est de 24 %, en baisse de cinq points.



Les régions témoignent sur l'objectif 24 :

En **Aquitaine**, les Conseils généraux regrettent de ne pas pouvoir qualifier de « sortie positive » une inscription à Pôle emploi, un passage de l'accompagnement social à professionnel ou un changement de statut.

Plusieurs régions relaient le message des Conseils généraux de Champagne-Ardenne portant sur le caractère ambitieux de la cible de 65 % et la définition des « autres sorties positives ».

En **Champagne-Ardenne**, les deux Conseils généraux de la région, tous deux Organismes intermédiaires, s'accordent pour dire que la cible affichée à hauteur de 65 % est trop ambitieuse.

Le Conseil général de la Haute-Marne précise que « cet objectif est inatteignable en raison de la crise économique, qui, de par son intensité et sa durée, rend plus difficile le travail des acteurs de l'insertion par l'activité économique. La rareté de l'emploi pèse d'autant plus sur les personnes présentant des freins à l'emploi, public cible de ces dispositifs. Tout cela nécessite un accompagnement renforcé sur le long terme, une préparation plus importante à l'insertion professionnelle et un meilleur maillage des acteurs du territoire. De plus, le manque de mobilité du public en insertion constitue, dans un département rural, un facteur d'exclusion aggravant.

Par ailleurs, le Conseil général de la Haute-Marne s'interroge sur la pertinence d'avoir relevé l'objectif 24 de 24 % en 2009 à 65 % et maintenu ce taux en 2012 dans un contexte marqué par la crise (*l'objectif était alors largement dépassé et les objectifs ne sont pas ajustables chaque année - NDLR*). Cette évolution, couplée avec la redéfinition de la notion d'« autres sorties positives », a contribué à la modification de façon significative à l'interprétation des données. En effet, pour certaines structures, des sorties qui seraient considérées comme étant positives par le CDIAE ne le sont pas au titre du FSE, une partie du travail d'accompagnement réalisé par ces entités n'étant pas prise en compte.

Le Conseil général de la Marne s'interroge, quant à lui, sur la pertinence de cet indicateur comme critère d'évaluation des politiques d'insertion. Si le retour vers l'emploi reste l'objectif fondamental du FSE, des progrès non quantifiables peuvent être atteints lors des parcours d'insertion. De fait, l'accompagnement des personnes en insertion ne débouche pas forcément dans un premier temps sur une sortie positive de type emploi ou formation. Selon la situation initiale des participants, les accompagnants techniques peuvent avoir à effectuer, préalablement à l'emploi, un travail sur la levée d'un certain nombre de freins à l'emploi de ces publics (logement, surendettement...). Des indicateurs quantifiés communs à tous les acteurs du programme ont permis une discussion objectivée des résultats en relation avec les missions du FSE : l'accompagnement professionnel, ce qui ne traduit pas toutes les missions exercées par ces structures. (*Ces modifications ont été largement discutées avec les acteurs concernés ; les évaluations qualitatives et notamment « l'offre d'insertion dans les territoires » complètent l'analyse et reflètent les composantes du métier d'accompagnement NDLR*).

En **Haute-Normandie**, le Conseil général de l'Eure indique que les actions relevant des dispositifs éligibles à un cofinancement FSE sont mises en œuvre pour rendre possible l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA à partir d'un parcours social par la levée des freins sociaux et professionnels : faire plus, mieux et autrement avec le FSE. L'engagement dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle ne peut se réaliser que si un certain nombre de pré requis trouvent une solution tels l'acquisition des savoirs de base, le développement d'outils favorisant la mobilité des bénéficiaires des minima sociaux et l'accès à des modes de garde à horaires atypiques.

Les personnes en situation précaire cumulent divers handicaps qui monopolisent leur quotidien. Ces difficultés réunies les éloignent de toute perspective professionnelle et nécessitent un travail préalable de remobilisation. A titre d'exemple, les problèmes liés à la santé sont plus importants, or cette seule problématique est multiforme : elle concerne tout à la fois l'accès aux soins, la prévention des conduites addictives...

A chaque bénéficiaire correspond un parcours composé de différentes étapes. Et à la multiplicité de ces parcours correspond une multiplicité de sorties qui ne sont pas recensées comme items dans les indicateurs de sortie D2.

En **Bretagne**, les efforts de précision des indicateurs sont salués et les bons résultats sont expliqués par « une amélioration de la saisie des indicateurs et notamment une meilleure appropriation des définitions des tableaux D1 et D2, avec un appui en amont et en aval pour s'assurer de la cohérence des chiffres.

En **Ile-de-France**, la constante dégradation de l'emploi depuis 2009 pénalise plus particulièrement les publics fragiles tels que les bénéficiaires du RSA. Cela se reflète notamment sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, caractérisé par une fragilité sociale et urbaine grandissante et qui a connu une augmentation significative du nombre d'allocataires du RSA dans le dispositif PDI entre 2011 et 2012. Le Conseil général de Seine-Saint-Denis (où 11,8 % de la population du département relève du RSA) met en œuvre des dispositifs « projets de ville RSA » à l'initiative des communes participantes. Ce service de proximité assure le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires de parcours d'insertion. Les 12 opérations prises en compte au titre du RAE 2012 ont permis l'accès à l'emploi pour 10,9 % des participants avec une forte proportion d'emploi durable (69,1 %). Le Conseil général du Val-d'Oise enregistre pour sa part un taux de 59 % de sorties positives proche de la cible.

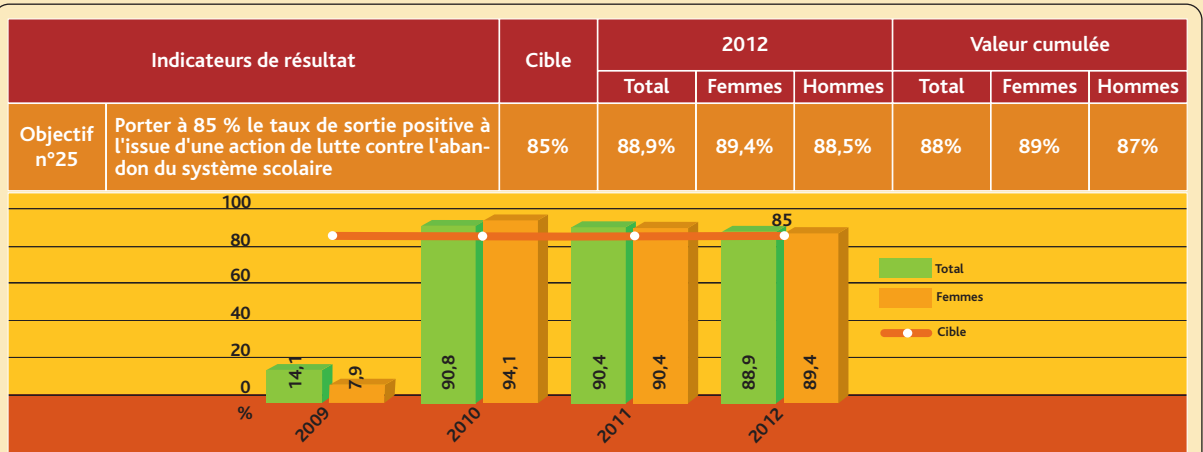
En **Lorraine**, le constat est le même : malgré l'accompagnement du public, la crise économique a provoqué une dégradation des résultats. Ce constat se fera sur presque tous les types de sorties positives.

En **Nord-Pas-de-Calais**, la durée des parcours est évoquée, notamment pour les chantiers d'insertion, dont la finalité est la remobilisation vers l'emploi. Pour le tiers du public qui quitte l'opération, 22 % sortent en sorties positives, 52 % se réinscrivent à Pôle emploi, 26 % poursuivent... ou interrompent le parcours. (La question de la poursuite du parcours est une question récurrente pour la mesure des résultats - NDLR).

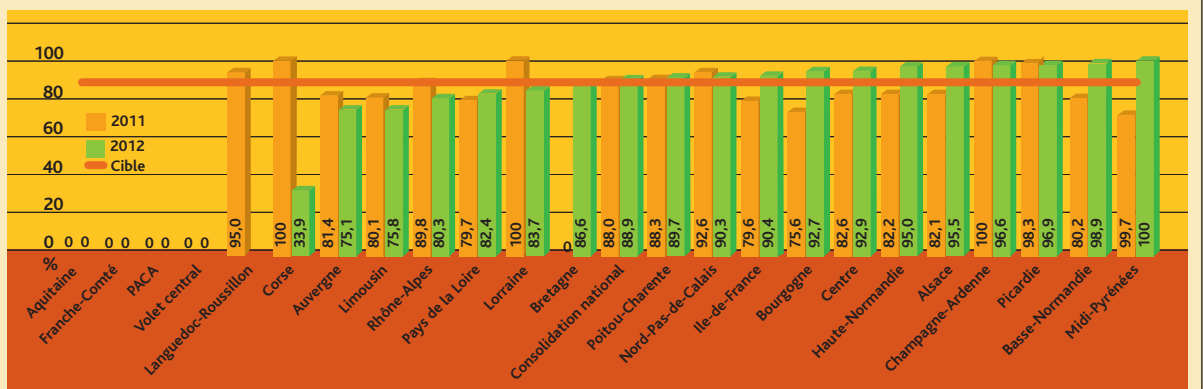
Nota méthodologique : Ne sont pas comptabilisables en sorties positives: le fait pour un participant d'être arrivé au terme d'une action préprofessionnelle, d'orientation ou de remobilisation sociale, concernant exclusivement le traitement des difficultés des personnes en terme de maîtrise des techniques de recherche d'emploi, de santé, de mobilité, de logement d'accès aux procédures administratives, d'accès aux droits ou de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la levée de "freins sociaux" au retour à l'emploi ou à une formation. Les finalités premières du FSE sont le retour à l'emploi ou à la formation; c'est le devenir "professionnel" de la personne au terme de l'opération FSE qui est à considérer au regard du retour à l'emploi ou à la formation, et non le simple fait que la personne soit restée jusqu'au terme de l'action ou que sa situation sociale (médicale, financière, etc.) se soit améliorée. Les sorties doivent être en priorité ventilées dans les catégories standards, les « autres sorties positives » devant rester exceptionnelles. Cependant, pour un certain nombre de participants sur ces actions, il est très difficile de renseigner une sortie standard, ce qui légitime la présence de cet item dans la nomenclature des sorties - NDLR)

La région **Pays-de-la-Loire** affiche un taux très proche de l'objectif et de plus de 24 points supérieurs au niveau national. Une amélioration est remarquée par rapport au précédent rapport puisque la région Pays-de-la-Loire affiche un taux de deux points supérieurs à 2011. Le Département de la Sarthe met en place une organisation de placement et d'accompagnement dans l'emploi des allocataires du RSA. Cette organisation permet un lien direct entre les entreprises du territoire en situation de recrutement et les allocataires du RSA cherchant un emploi : sept conseillers emploi sont répartis sur le département et travaillent à la captation des offres d'emploi des entreprises. Les conseillers proposent des candidats par le biais de contrats aidés ou non et effectuent le suivi en emploi des personnes placées afin d'en permettre la pérennité.

En **Languedoc-Roussillon**, les bons résultats peuvent s'expliquer (analyse dans le département du Gard), par la mise en place d'équipes pluridisciplinaires (à la faveur de la mise en place du RSA) et d'une organisation spécifique entre les acteurs : Pôle emploi, accompagne les personnes les plus proches de l'emploi, les PLIE et les PDI, les plus éloignées. Les résultats peuvent aussi s'expliquer par la place importante des chantiers d'insertion (une moyenne de 50 par an en action).



Commentaire : Pour la troisième année consécutive, l'objectif est largement atteint avec un résultat, pour 2012 de **88,9 %**, avec des résultats meilleurs pour les femmes que pour les hommes.



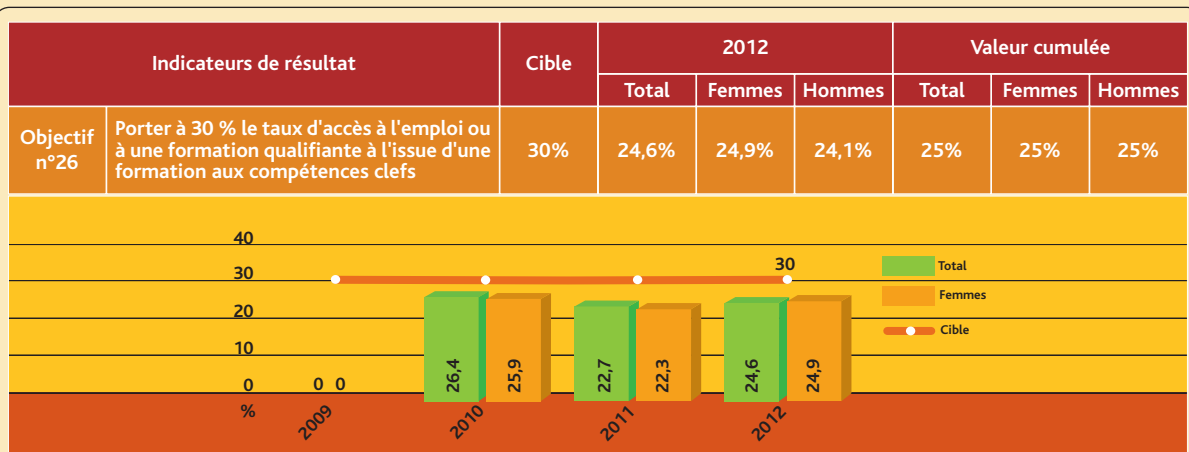
Les régions témoignent sur l'objectif 25 :

En **Ile-de-France**, on notera les résultats du GIP académique de Versailles qui enregistre un taux de 90 % de sorties positives enregistrées.

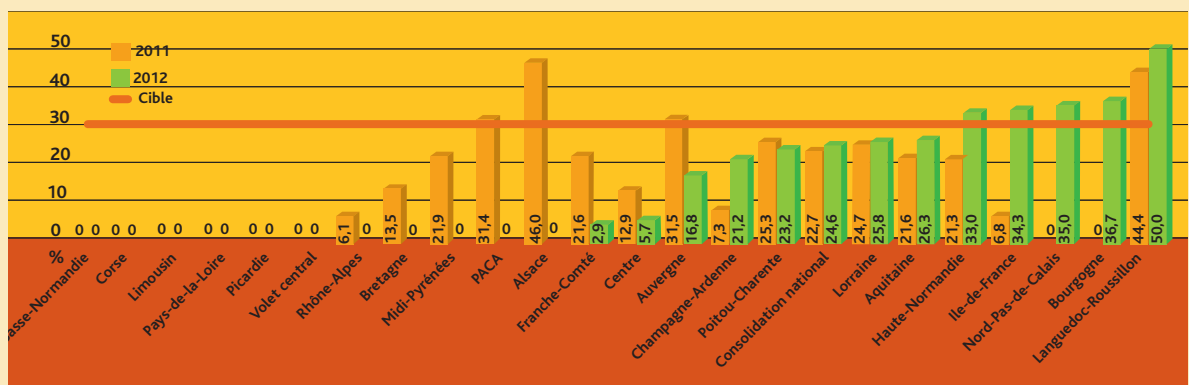
En **Poitou-Charentes**, le fait d'avoir un Organisme intermédiaire émanant du Rectorat (GIP AGEFIF) sur cette sous-mesure, qui gère seul ces actions, a permis d'obtenir d'excellents résultats par une bonne prise en compte des publics, une proximité et une excellente collaboration avec les établissements d'enseignement. Suite à la création en 2007 de l'observatoire du décrochage, 10 plates formes de lutte contre le décrochage et d'appui aux décrocheurs ont été mis en place dans chaque bassin, couvrant l'ensemble du territoire régional, avec deux objectifs :

- s'assurer que chaque jeune sortant d'un système de formation sans qualification, diplôme et /ou interrompant son parcours soit identifié et que ses besoins soient analysés et ses acquis reconnus ;
- proposer sans délai des solutions de formation ou d'insertion aux jeunes identifiés comme décrocheurs en cours ou en fin d'année scolaire, sous l'animation du préfet de région et du Rectorat en lien avec les Missions locales.

En **Haute-Normandie**, il faut souligner que 19 établissements scolaires ont mis en place une action mutualisée de lutte contre l'abandon scolaire (lycées et collèges) dans le cadre d'un GIP. Comme dans d'autres régions, les acteurs s'appuient sur une plateforme regroupant différents acteurs (Mission Locales...) qui permet un repérage des personnes en décrochage. Elle permet aussi de mesurer l'évolution de la situation. Les témoignages convergent pour indiquer que seul 40 % à 50 % des personnes recensées sont en réelle situation de décrochage.



Commentaire : Pour cet indicateur qui concerne le dispositif « Compétences clés », le résultat atteint est de **24,6 %**, en hausse de plus de deux points. Il est très proche de la cible de 30 %.



Les régions témoignent sur l'objectif 26 :

En **Languedoc-Roussillon**, le bon résultat du taux d'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante à l'issue de la formation aux compétences clefs se rapporte à la sous-mesure 321 mais cette mesure ne finance pas que les compétences clefs et le taux de 50 % doit donc être relativisé. A l'inverse, il serait intéressant de compléter l'analyse par les résultats de la sous-mesure 411 (non prise en compte dans le calcul de l'indicateur 26) où plusieurs actions sur la VAE sont innovantes d'un point de vue pédagogique et sont cofinancées (gestion par la Direccte).

Ce que l'on peut retenir des résultats des objectifs par axe

La stabilité des taux de saisie des indicateurs conforte la fiabilité des résultats obtenus. Les discussions dans le cadre du dialogue de gestion et des réunions d'appui méthodologique animées par le consortium des évaluateurs en région ont fait progresser la compréhension de l'intérêt des indicateurs pour analyser les effets obtenus par les participants. Cela se traduit par une analyse plus documentée de ces résultats dans les rapports d'exécution régionaux. Pour autant, un chemin important reste toujours à parcourir quant à la rigueur des informations saisies.

En 2012, neuf cibles sont atteintes, trois en sont proches, douze ne sont pas atteintes.

De manière générale, la conjoncture de l'emploi, très détériorée, a pesé davantage encore qu'en 2011 sur les résultats obtenus en matière d'accès à l'emploi.

Le nombre des projets d'anticipation et de gestion des restructurations continue de progresser, très régulièrement, en accompagnement des efforts de mobilisation dans la crise, et les résultats concernant le reclassement continuent de s'améliorer.

En ce qui concerne le ciblage des actions de formation, la situation est plus contrastée :

Pour ce qui est de la part des seniors, plusieurs régions font encore état de difficultés récurrentes à mobiliser les seniors. Les Conseils régionaux, pour la formation des demandeurs d'emploi, déclarent donner la priorité aux jeunes plutôt qu'aux seniors dans leurs actions de formation, or le ciblage n'est possible que s'il s'inscrit dans les priorités des opérateurs eux-mêmes.

Cependant, les résultats globaux témoignent d'un progrès très important en 2012, de la part des seniors dans les formations cofinancées, tant pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi, dont les deux résultats frôlent désormais la cible. Les tendances lourdes : allongement de la période d'activité et augmentation de la demande d'emploi des seniors semblent changer la donne et incitent à favoriser davantage le vieillissement actif.

Le critère du niveau de qualification est, quant à lui, beaucoup moins respecté en 2012 que lors des années précédentes, tant pour la formation des salariés que pour celle des demandeurs d'emploi, alors qu'il continue de correspondre aux priorités des Conseils régionaux. L'objectif des entreprises d'éviter les licenciements, semble reléguer au second plan le ciblage vers les moins qualifiés de leurs salariés.

Les résultats concernant l'apprentissage sont plutôt satisfaisants, même si toutes les régions n'ont pas fait le choix du cofinancement FSE. Le taux de rupture est très largement inférieur à la cible. Il est vrai que l'intervention du FSE est souvent plus courte que le parcours d'apprentissage dans son intégralité, ce qui sous-estime mécaniquement le volume des ruptures.

En parallèle, des efforts sont entrepris par plusieurs Conseils régionaux et Chambres consulaires, pour améliorer la qualité des interventions relatives à l'apprentissage : centres d'aide à la décision, meilleure adéquation de l'orientation, élargissement de l'offre, individualisation de la formation, renforcement des liens CFA/entreprise... contribuent collectivement à la réduction du taux de rupture.

La part des jeunes handicapés continue d'augmenter et de manière significative en 2012, résultat facilité par des actions dédiées dans certaines régions.

En ce qui concerne la création d'entreprise, l'action du FSE est très dynamique, avec un nombre stable et élevé d'actions d'accompagnement. Le taux de survie à trois ans de ces entreprises (70 %), créées en 2009, est, lui aussi, en progrès et nettement supérieur à la cible. Ce taux est aussi supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006 par l'Insee, au plan national.

L'objectif cible de 38 % de femmes créatrices dans les actions d'accompagnement est dépassé, pour la quatrième année consécutive, mais le niveau atteint se stabilise. Le travail réalisé avec les acteurs nationaux de l'accompagnement à la création d'activité et la plus grande sensibilité à cette thématique des acteurs régionaux (Conseils régionaux, Chambres consulaires...) doit permettre de travailler, en continu, les freins spécifiques que rencontrent les femmes lors de la création d'entreprises.

La dégradation du marché du travail explique les résultats moins favorables pour les demandeurs accompagnés par Pôle emploi, par les PLIE et les Conseils généraux, structures qui accueillent des publics de plus en plus éloignés de l'emploi. Pour tous ces opérateurs, l'accompagnement relève souvent tout autant d'un soutien social que professionnel, dans un contexte très forte concurrence sur le marché du travail et de durcissement des critères de recrutement, sur fond de précarité des emplois offerts.

Pour les départements, notamment, dans le cadre des PDI, le résultat quantifié régresse, mais cela résulte, en grande partie des efforts très importants réalisés pour requalifier les « autres sorties positives » en « autres sorties ».

Pour les jeunes suivis dans les structures d'accompagnement, le taux d'accès à l'emploi dépasse la cible, en 2012, en raison, notamment, d'appels à projets spécifiquement ciblés sur l'accès à l'emploi, en relation avec les employeurs dans plusieurs régions.

Enfin on doit souligner les très bons résultats en matière de lutte contre l'abandon scolaire, cette année encore supérieurs à la cible.

2/ L'ensemble des sorties

L'analyse de l'ensemble des sorties complète les résultats par objectif.

Situation des participants à l'issue des opérations - types de sorties								
Types de sorties	Année 2012				Valeurs cumulées			
	Nombre de sorties	En %	Dont femmes	En %	Nombre de sorties	En %	Dont femmes	En %
Création d'activité	27 866	3,7	10 984	3,1	112 974	3,4	40 714	2,4
Accès à un emploi temporaire ou saisonnier	34 904	4,6	16 693	4,7	210 752	6,3	90 125	5,3
Accès à un contrat aidé	15 181	2	8 572	2,4	83 479	2,5	42 378	2,5
Accès à un emploi durable	60 907	8	28 978	8,2	280 407	8,3	141 735	8,4
Accès à une formation qualifiante	46 474	6,1	18 384	5,2	210 756	6,3	89 669	5,3
Formation certifiée	38 965	5,1	15 847	4,5	123 827	3,7	54 345	3,2
Accès à une procédure VAE	5 799	0,8	3 774	1,1	48 620	1,4	32 751	1,9
Retour en formation scolaire	11 439	1,5	4 947	1,4	36 419	1,1	15 162	0,9
Sous-total - Sorties positives identifiées	241 535	31,8	108 179	30,5	1 107 234	33	506 879	30
Autres types de sorties positives	217 479	28,6	96 192	27,1	1 081 012	32,2	593 423	35,1
Sous-total - Sorties positives	459 014	60,4	204 371	57,6	2 188 246	65,1	1 100 302	65,2
Rupture / abandons	57 193	7,5	25 847	7,3	216 729	6,5	100 660	6
Autres sorties	243 860	32,1	124 380	35,1	954 824	28,4	487 589	28,9
Total des sorties des participants	760 067	100	354 599	100	3 359 789	100	1 688 551	100

Source : ViziaPROG FSE / presage_web / Interface de saisie D1-D2 - Date de validité : 3 février 2013

Nota : ce tableau ne prend en compte que les dossiers en assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF, portant sur un bilan annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire BI), et pour lesquels D2 a été renseigné et validé, soit 4 729 dossiers ayant un CSF daté de 2012 et 20 587 dossiers avec un CSF daté depuis le début du programme jusqu'à la dernière mise à jour de ViziaPROG FSE le 3 février 2013.

A retenir

En 2012 : 18,3 % des participants accèdent à l'emploi ou à la création d'activité, à l'issue de l'opération. Ce chiffre est en progrès de près de 3 points par rapport à 2011. Près de 7 % accèdent à la formation ou à la VAE. 5,1 % des participants certifient leur formation, ce chiffre progresse de 1,6 point par rapport à 2011. 7,5 % des participants abandonnent. 60,4 % connaissent une sortie positive, en retrait de près de 12 points, en raison, notamment, de la requalification des « autres sorties positives » en « autres sorties ». En effet, la part des « autres sorties positives » diminue de plus de 15 points pour s'établir à 28,6 points. 31,8 % des participants ont une sortie positive identifiée, cette rubrique progresse de 4,4 points.

N.B : si l'on compare ces chiffres, qui témoignent d'une amélioration des résultats en termes de sorties vers l'emploi, à la relative dégradation des résultats des objectifs concernant respectivement le taux de sortie durable de la liste des demandeurs pour les actions conduites par Pôle emploi, le taux d'accès à l'emploi à la sortie d'une entreprise d'insertion ou d'un parcours conduit par un PLIE ou un PDI, on peut s'étonner du caractère apparemment contradictoire de ces résultats.

28 % des dossiers et 22,4 % des participants concernent d'autres mesures que les objectifs de résultat ci-dessus et pour lesquels l'accès à l'emploi est très sensiblement plus élevé que la moyenne nationale. Il s'agit du reclassement (37 000 participants) de la formation qualifiante des demandeurs d'emploi (53 325 participants), la coordination des acteurs (66 561 participants), de la participation des femmes au marché du travail (11 316 participants), de la lutte contre les discriminations (29 418 participants). Il est, bien sûr possible de se féliciter de ces résultats, tout en remarquant que l'issue d'une formation qualifiante est plutôt la certification de la formation et que la qualité des saisies est à renforcer.

En 2012

A partir des 4 729 dossiers dont le tableau des sorties est renseigné en 2012, l'analyse des sorties est la suivante :

- **60,4 %** des participants ont une **sortie positive** (57,6 % pour les femmes)
- **31,8 %** de ces **sorties** sont **identifiées**, 30,5 % pour les femmes :
 - le taux d'**accès à l'emploi** ou à la **création d'activité** est de **18,3 %** pour tous, en progrès de 3 points. Il est quasiment le même pour les femmes : 18,4 %, en progrès de plus de trois points par rapport à 2011 ;
 - **8 %** des participants accèdent à un **emploi durable**, 8,2 % pour les femmes ; 3,7 % accèdent à la création d'activité, 3,1 % pour les femmes ;
 - **6,9 %** des participants accèdent à une **formation ou à la validation des acquis de l'expérience**, 6,3 % des femmes ;
 - **5,1 %** obtiennent un **titre ou un diplôme**, 4,5 % des femmes ;
 - **28,6 %** représentent d'**« Autres sorties positives »**, 27,1 % pour les femmes.
- En ce qui concerne les sorties restantes :
 - **7,5 %** sont des sorties pour **abandon** pour tous les participants, en proportion légèrement moindre pour les femmes ;
 - **32,1 %** représentent d'**autres sorties** (problèmes de sante, déménagement...), 35,1 % pour les femmes.

A retenir

Près des deux tiers des participants du programme connaissent une **sortie positive**, soit vers l'emploi ou la création d'activité, soit vers la formation, ou vers « d'autres sorties positives ». **Un participant sur cinq accède à l'emploi ou à la création d'activité dont 8,3 % à un emploi durable. 7,7 % des participants accèdent à une formation ou à la validation des acquis de l'expérience. 3,7 % obtiennent un titre ou un diplôme, à l'issue de leur formation. On note un tiers d'autres sorties positives, 6,5 % de sorties pour abandon.**

En cumul

65,1 % des participants du programme, 65,2 % pour les femmes connaissent une **sortie positive** soit vers l'emploi ou la création d'activité, soit vers la formation, ou vers d'« autres sorties positives ».

20,5 % des participants **accèdent à l'emploi**, dont **8,3 % à un emploi durable**. C'est le cas de 18,6 % des femmes, dont 8,4 % accèdent à un emploi durable.

7,7 % des participants **accèdent à une formation ou à la validation des acquis de l'expérience** (7,2 % pour les femmes).

3,7 % valident leur formation 3,2 % pour les femmes.

On note **un tiers d'« autres sorties positives »** (32,2 % 35,1 % pour les femmes), 6,5 % de sorties pour abandon (6 % pour les femmes).

Ces chiffres indiquent une diminution de la part des sorties positives. En effet les efforts déployés pour limiter le nombre des « autres sorties positives » se sont traduits, en partie, par une augmentation mécanique des « autres sorties ».

En parallèle, et ce résultat est positif, la part des « autres sorties positives » se rapproche de la part de ces sorties, liée à la nature des dispositifs, et que l'on ne peut classer dans aucune des rubriques du tableau D2. Cette dernière part « inclassable » était estimée à 15,4 % des sorties, dans l'étude approfondie de ce mécanisme réalisée pour le RAE 2011.

Résultat positif aussi, l'amélioration des résultats en matière d'accès à l'emploi (notamment durable), ainsi que d'accès à une formation ou à la VAE.

Le pourcentage de formations certifiées est aussi en progression, mais à un niveau relativement faible.

Le pourcentage d'abandons est, lui aussi, légèrement croissant.

Objectifs de résultat et sorties

A retenir

Si l'on compare ces chiffres, qui témoignent d'une amélioration des résultats en termes de sorties vers l'emploi (par rapport à 2011), à la relative dégradation des résultats des objectifs 11, 21, 22 et 24, lesquels concernent respectivement le taux de sortie durable de la liste des demandeurs pour les actions conduites par Pôle emploi, le taux d'accès à l'emploi à la sortie d'une entreprise d'insertion ou d'un parcours conduit par un PLIE ou un PDI, on peut s'étonner du caractère apparemment contradictoire de ces résultats.

Les sorties vers l'emploi, et notamment durable, supérieures à la moyenne nationale sont concentrées sur les sous-mesures : structures d'accueil des jeunes, coordination des acteurs, formation qualifiante des demandeurs d'emploi, participation des femmes au marché du travail, dans l'axe 2, ainsi que dans la mesure 31 « cohésion sociale » de l'axe 3, et la mesure 33 « lutte contre les discriminations ».

Il convient donc d'analyser plus finement les sorties, en cherchant pour quelle sous-mesure, les résultats en termes d'accès à l'emploi et d'accès à l'emploi durable sont nettement au-dessus de la moyenne nationale, les résultats en sont les suivants :

1/ **Pour l'axe 1, en général** (1 283 dossiers pour lesquels le tableau D2 est renseigné), les résultats en termes d'accès à l'emploi (15,8 %) sont plutôt inférieurs au résultat pour l'ensemble du programme (18,3 %), à l'exception des 13 dossiers du FPSPP, relatifs au reclassement, gérés par le Volet central et qui font apparaître un taux de 19,1 % d'accès à l'emploi pour 37 000 participants. **L'explication ne se trouve donc pas dans l'axe 1.**

2/ **Pour l'axe 2, en général**, (1376 dossiers avec un tableau D2), le taux d'accès à l'emploi, de 18,9 % est voisin de celui de l'ensemble du programme, en revanche, l'accès à l'emploi durable est supérieur (9,7 % au lieu de 8 %).

Le détail des résultats permet de mieux comprendre :

Pour les structures d'accompagnement des jeunes (126 dossiers et 76 856 participants), le taux d'accès à l'emploi est de 30,7 % dont 12,2 % pour l'accès à l'emploi durable, en conformité avec les résultats de l'objectif 12 mais respectivement 12,4 et 4,2 points au-dessus de la moyenne.

Pour la sous-mesure 213, relative à la coordination des acteurs, avec 43 dossiers et 66 561 participants, le taux d'accès à l'emploi est de 14,8 % dont 11,7 % vers l'emploi durable, nettement au-dessus des résultats globaux.

Pour la sous-mesure 221, formation qualifiante des demandeurs d'emploi, mise en œuvre par les Conseils régionaux, à hauteur de 1 064 dossiers soit 21 % de l'ensemble des dossiers et 53 325 participants, le taux d'accès à l'emploi est de 22,7 % dont 10,3 % vers l'emploi durable, chiffres élevés, s'agissant de l'issue immédiate de formations, pour lesquelles on attendrait davantage la rubrique formation certifiée (15 % des sorties)⁹.

Pour les dossiers de la sous-mesure 222, concernant **la participation des femmes au marché du travail**, à hauteur de 118 dossiers et 11 316 participants, le taux d'accès à l'emploi est de 19,1 % dont 7,2 % vers l'emploi durable.

3/ **En ce qui concerne l'axe 3, en général**, à hauteur de 1376 dossiers, le taux d'accès à l'emploi est de 20,1 %, dont 9,5 % pour l'accès à l'emploi durable au-dessus des résultats globaux.

Pour **l'ensemble de la mesure 31, relative à la cohésion sociale**, 1 216 dossiers et 179 231 participants, le taux d'accès à l'emploi est de 25,4 %, dont 12,6 % pour l'accès à l'emploi durable.

Dans le détail, **pour la sous-mesure 311, politiques de l'Etat en matière de cohésion**, avec 335 dossiers et plus de 33 000 participants, le taux d'accès à l'emploi est de 20,7 %, dont 7,9 % pour l'accès à l'emploi durable. Le premier chiffre est supérieur de 2,4 points à la moyenne nationale ;

Pour les **PLIE** (110 dossiers avec un tableau D2 renseigné et 31 777 participants), le taux d'accès à l'emploi est de 34,7 % dont 28,8 % vers l'emploi durable, en conformité avec les résultats de l'objectif 22 mais de 16,4 points supérieur à la moyenne pour le taux d'accès à l'emploi et de 20 points supérieur pour l'accès à l'emploi durable.

⁹ A noter aussi que cette rubrique comprend des actions préqualifiantes qui ne permettent pas de déboucher sur une certification, d'où un taux de sorties vers la formation qualifiante qui pourrait être plus élevé.

Pour les **PDI**, à hauteur de 771 dossiers, soit à peu près 15 % des dossiers et 114 425 participants, le taux d'accès à l'emploi est de 24 % dont 8,8 % vers l'emploi durable. Le taux d'accès à l'emploi est, ici, de 5,3 points supérieur à la moyenne nationale et peu convergent avec les difficultés dont témoignent les Conseils généraux dans les rapports régionaux.

Pour la mesure 33, relative à **la lutte contre les discriminations** avec 257 dossiers et 29 418 participants, le taux d'accès à l'emploi est de 20,5 % dont 8,5 % vers l'emploi durable, chiffres légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

Au total, 2 837 dossiers, **soit 60 % des 4 729 dossiers** avec un tableau D2 ont des résultats supérieurs à la moyenne en matière d'accès à l'emploi. **Il s'agit de plus de la moitié des participants.**

28 % de ces dossiers, correspondant à 22,4 % des participants, concernent des mesures qui ne sont pas prise en compte dans les objectifs de résultat par axe. Or, pour ces dossiers, les sorties en accès à l'emploi sont plus importantes que la moyenne nationale : il s'agit du reclassement (13 dossiers et 37 000 participants) de la formation qualifiante des demandeurs d'emploi (1064 dossiers concernés et 53 325 participants), la coordination des acteurs (43 dossiers et 66 561 participants), participation des femmes au marché du travail (118 dossiers et 11 316 participants), lutte contre les discriminations (257 dossiers et 29 418 participants). Ceci, explique une performance globale d'accès à l'emploi meilleure que si on regarde les indicateurs de résultat de l'ensemble du programme.

Il convient d'ajouter que les dossiers qui ont servi à constituer ces résultats (avec un BIA ou un BF ayant fait l'objet d'un CSF en 2012) correspondent pour 85 % aux tranches annuelles 2010 et 2011.

Leur caractère récent les place au cœur de la crise et de ses conséquences, sans que le contexte ne puisse venir expliquer une différence de résultat par la différence de tranche annuelle concernée.

1.2 Informations financières

A retenir

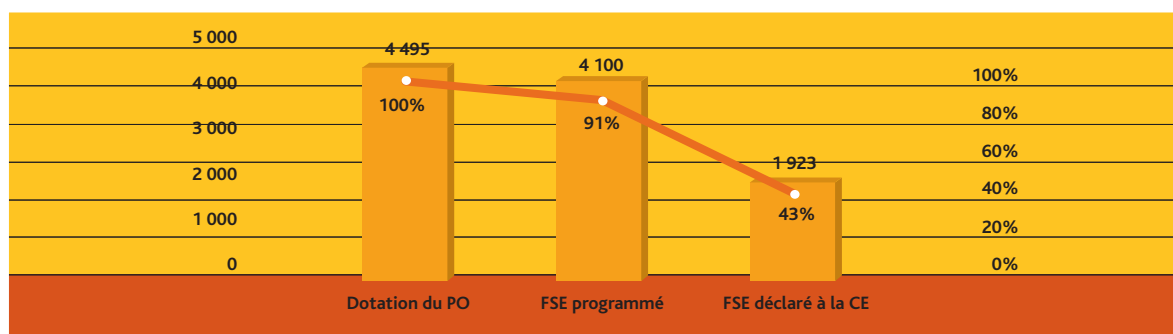
La montée en charge de la consommation des crédits FSE observée au cours de l'année 2011, se poursuit en 2012. Toutes les autorités de gestion déléguée ont atteint l'objectif de programmation qui leur a été fixé. Le montant FSE programmé cumulé à la fin de l'année 2012, net des sous-réalisations constatées sur les dossiers soldés, s'élève à 4,1 Md€.

Au cours de l'année 2012, quatre appels de fonds ont été réalisés. La part FSE cumulée correspondant aux dépenses déclarées à la Commission européenne s'élève à 1,923 Md€ soit 71 M€ de plus que le seuil de 1,852 Md€ à déclarer au 31 décembre 2012 pour éviter le dégageant d'office.

Les dépenses écartées à la fin de l'année 2011, en vue de leur sécurisation, ont été réintégréées à hauteur de deux tiers. Ces dépenses ont à nouveau participé aux appels de fonds, après plans de reprise.

L'année 2012 se caractérise aussi par l'application sur le Programme opérationnel de corrections forfaitaires.

Niveau d'exécution financière (en M€)



Le niveau de dépenses déclarées à la Commission européenne a connu un net rebond, passant de 26 % de l'enveloppe totale du PO à la fin de l'année 2011 à 43 % à la fin 2012, soit une progression de 17 points.

Par ailleurs, une modification du PO a été opérée au cours de l'année 2012, suite aux transferts entre axes de crédits FSE décidés lors du CNS de 27 juin 2012. Il s'agit d'un transfert d'un montant de 89,3 M€ des axes 3 et 4 vers les axes 1 et 2.

Ce transfert de crédits vers l'axe 1 et l'axe 2 tient à l'accroissement des besoins de formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi, en liaison avec la crise socio-économique. Ainsi, vingt autorités de gestion déléguée ont demandé la révision leur maquette régionale et adapté leur dotation aux nouveaux besoins de financement.

Répartition par axe prioritaire de la dotation FSE

	Version 4 du PO décision du CNS du 30 juin 2011		Version 5 du PO décision du CNS du 27 juin 2012		
	Répartition des crédits FSE par axe	Taux	Transferts opérés	Répartition de crédits par axe	Taux
Axe 1	1 068 060 016	23,76%	39 687 037	1 107 747 053	24,65%
Axe 2	1 246 855 853	27,74%	50 116 731	1 296 972 584	28,86%
Axe 3	1 669 035 966	37,13%	(56 614 144)	1 612 421 822	35,87%
Axe 4	335 396 070	7,46%	(33 189 624)	302 206 446	6,72%
Axe 5	175 216 070	3,90%	-	175 216 070	3,90%
Total	4 494 563 975	100,00%	(0)	4 494 563 975	100,00%

Analyse de la programmation

Au titre de l'année 2012, dans le cadre du mécanisme de "programmation dynamique", un objectif de programmation cumulée de six tranches annuelles de la maquette sur sept, soit 3,8 Md€, a été fixé aux autorités de gestion déléguée. L'ensemble des régions ont atteint cet objectif.

Par conséquent, le mécanisme de programmation dynamique, permettant le réajustement en continu des maquettes régionales et nationale, n'a aucun impact sur les dotations régionales. Pour rappel, ce mécanisme permet le redéploiement des crédits FSE non programmés, au regard de l'objectif assigné par région.

Ainsi, le taux de programmation net des sous-réalisations constatées passe de 87 % de la dotation totale du programme à la fin de l'année 2011, à 91 % à la fin de l'année 2012.

Avancement des programmations et réalisations par mesure

Axes et Mesures	Maquette		Montant programmé			Montant déclaré à la Commission *		
	Financement total	Financement communautaire	Financement total	Financement communautaire FSE	Taux	Financement total	Financement communautaire FSE	Taux
	a	b	c	d	e=d/b	f	g	h=g/b
Axe 1	2 434 787 068	1 107 747 053	2 558 935 421	1 058 047 738	95,5%	902 007 897	409 717 218	37%
Mesure 1.1	708 323 811	322 263 751	787 352 356	330 644 172	103%	223 623 935	101 576 247	32%
Mesure 1.2	1 328 701 746	604 523 702	1 334 871 017	564 421 656	93%	483 793 597	219 752 585	36%
Mesure 1.3	397 742 511	180 959 600	436 712 048	162 981 910	90%	194 590 365	88 388 387	49%
Axe 2	2 568 405 464	1 296 972 584	2 665 176 783	1 239 406 472	95,6%	1 125 022 846	567 629 620	44%
Mesure 2.1	758 292 330	382 916 317	851 387 418	350 252 036	91%	402 793 808	203 229 381	53%
Mesure 2.2	1 810 113 135	914 056 267	1 813 789 365	889 154 436	97%	722 229 037	364 400 239	40%
Axe 3	3 193 172 810	1 612 421 822	3 524 380 099	1 390 848 081	86%	1 562 033 312	787 158 725	49%
Mesure 3.1	2 420 110 665	1 222 057 019	2 630 869 845	1 040 598 762	85%	1 169 453 311	589 325 061	48%
Mesure 3.2	583 026 755	294 404 694	668 462 429	256 073 969	87%	304 607 074	153 501 282	52%
Mesure 3.3	190 035 391	95 960 109	225 047 825	94 175 350	98%	87 972 927	44 332 382	46%
Axe 4	544 552 309	302 206 446	589 624 591	268 300 989	89%	189 677 876	104 928 457	35%
Mesure 4.1	275 118 072	152 680 382	359 525 297	155 946 099	102%	94 109 094	52 060 485	34%
Mesure 4.2	187 770 900	104 205 924	165 574 593	80 666 854	77%	75 231 680	41 617 632	40%
Mesure 4.3	81 663 338	45 320 140	64 524 701	31 688 036	70%	20 337 701	11 250 340	25%
Axe 5	250 308 653	175 216 070	227 535 880	143 208 038	82%	76 825 069	53 777 552	31%
Mesure 5.1	250 308 653	175 216 070	227 535 880	143 208 038	82%	76 825 089	53 777 552	31%
Total	8 991 226 305	4 494 563 975	9 565 652 774	4 099 811 317	91%	3 855 566 999	1 923 211 572	43%

Le montant FSE programmé de l'axe 1 « Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques », s'élève à 1,058 Md€ pour une enveloppe de 1,107 Md€, soit un taux de 95 %, 12 point de plus par rapport à la fin de l'année 2011.

L'axe 2 « Amélioration des l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » affiche le taux de programmation le plus important. Le montant FSE programmé est de 1,239 Md€, soit 96 % de la dotation de l'axe.

Le montant FSE programmé de l'axe 3 « Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations » s'élève à 1,390 Md€, soit 86 % de la dotation de l'axe, 15 point de plus par rapport à la fin de l'année 2011.

L'axe 4 « Capital humain et mise en réseau, innovations et transnationalité » réalise la progression la plus importante (24 points de plus par rapport à la fin de l'année 2011) qui s'explique principalement par la diminution de sa dotation. Le montant FSE programmé s'élève à 268 M€, soit un taux de 89 %.

L'axe 5 « Assistance technique » enregistre un taux de programmation de 82 %, soit le taux le plus faible.

Analyse des réalisations

L'étalement régulier des déclarations de dépenses tout au long de l'année est un enjeu important partagé par la Commission européenne et permet aux autorités de gestion déléguée d'éviter toute rupture de trésorerie.

Ainsi, au cours de l'année 2012, quatre appels de fonds ont été réalisés (mai, juillet, octobre et décembre). La part FSE correspondant aux nouvelles dépenses déclarées au cours de cette année s'élève à 762 M€. Cela porte ce montant FSE cumulé déclaré à la Commission européenne à 1 923 M€, soit 104 % de l'objectif de dépenses permettant d'éviter le dégageant d'office.

Par ailleurs, les dépenses de deux Conseils régionaux (Ile-de-France et Midi-Pyrénées), écartées lors du dernier appel de fonds de l'année 2011, ont été réintroduites après reprise de service fait. De même, sur les 71 PLIE dont les dépenses avaient été suspendues à la fin de l'année 2011, 36 participent à nouveau aux appels de fonds (5 au 1er ADF 2012, 3 au 2ème ADF 2012, 13 au 3ème ADF 2012 et 15 au 4ème ADF 2012), après sécurisation de leurs dépenses.

Enfin, sur les 103 dossiers AFPA écartés des dépenses de la déclaration de dépenses à la fin de l'année 2011, 45 ont été réintroduits.

Numéro de l'appel de fonds	Date de transmission à la Commission dans SFC	Dépenses totales en cumul	Part FSE correspondante
1er ADF 2012 - V11	16/05/2012	2 711 914 134	1 352 443 351
2e ADF 2012 - V12	16/07/2012	2 934 101 795	1 462 349 689
3e ADF 2012 - V13	24/10/2012	3 303 665 572	1 646 037 356
4e ADF 2012 - V14	20/12/2012	3 855 566 999	1 923 211 572

Trois suspensions des délais de paiement ont été appliquées aux dépenses déclarées par le Fonds Paritaire pour la sécurisation des parcours professionnels et les autorités de gestion déléguée Alsace et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La suspension des délais de paiement pour l'Alsace a été levée sur les dépenses déclarées au dernier appel de fonds de l'année 2012.

L'année 2012 est aussi caractérisée par l'application de corrections forfaitaires. Le motif, le périmètre et l'assiette sont différents d'une correction à une autre. La part FSE totale de ces corrections, qui s'élève à 22,2 M€, vient en déduction du montant FSE déclaré à la Commission européenne.

Annexe XVIII modifiée du règlement 1828/2006 (données exprimées en cumul)

Axe	Financement total du PO	Base de calcul de la participation de l'Union européenne (Sur la base du coût total)	Montant total des dépenses éligibles certifiées payées par les bénéficiaires	Participation publique correspondante	Taux d'exécution
	a	b	c	d	e=c/a
Axe 1	2 434 787 068	45 %	902 007 897,08	581 486 119,66	37 %
Axe 1	2 568 405 464	50 %	1 125 022 845,61	1 097 192 193,36	44 %
Axe 1	3 193 172 810	50 %	1 562 033 312,44	1 485 147 528,48	49 %
Axe 1	544 552 309	55 %	189 677 875,60	174 009 163,96	35 %
Axe 1	250 308 653	70 %	76 825 068,71	74 959 282,21	31 %
Total	8 991 226 305	50 %	3 855 566 999,44	3 412 794 287,67	43 %

NB : les taux à l'axe mentionnés dans la base de calcul de la participation de l'Union (b) sont les taux figurant dans le plan financier du Programme opérationnel. Ils correspondent au rapport entre le financement communautaire et le financement total par axe.

Il ressort de ces différents éléments, une progression considérable du taux de déclaration visible sur l'ensemble des axes.

L'axe 3 « renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale » et l'axe 2 « amélioration de l'accès de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » affichent les taux de déclaration de dépenses les plus importants par rapport à leur dotation, soit 49 % et 44 % respectivement.

79 % des dépenses déclarées relèvent de la programmation des tranches annuelles 2008, 2009 et 2010. Elles se répartissent par année comme suit :

- Tranche 2007 : 217 M€ de dépenses FSE, soit 100 % du montant FSE programmé au titre de cette année ;
- Tranche 2008 : 475 M€ de dépenses FSE déclarées, soit 100 % du montant FSE programmé ;
- Tranche 2009 : 563,6 M€ de dépenses FSE déclarées, soit 85 % du montant FSE programmé ;
- Tranche 2010 : 482,5 M€ de dépenses FSE déclarées, soit 64 % du montant FSE programmé ;
- Tranche 2011 : 177,8 M€ de dépenses FSE déclarées, soit 19 % du montant FSE programmé ;
- Tranche 2012 : 7,1 M€ de dépenses FSE déclarées, soit 1 % du montant FSE programmé.

1.3 Information sur la ventilation de l'utilisation du FSE par catégorie : « earmarking »

A retenir

En cumul, **96,1 % des montants programmés** concernent les thèmes prioritaires, dits « earmarkés ». Cette proportion est de **96,3 % pour les montants validés après CSF**. Il s'agit, ici, de la contribution par thèmes aux objectifs de Lisbonne.

Les actions relatives à la **formation des axes 1 et 2** concernent **33 % des montants programmés** et **29 % des montants réalisés**.

Un très grand nombre de dossiers concernent **l'inclusion sociale** pour **36 % des montants programmés**, et **39,7 % des montants réalisés** après CSF.

Les opérations visant les **mesures actives et préventives sur le marché du travail** représentent **19 % du montant programmé** et **16,9 % du montant réalisé**.

En ce qui concerne **les restructurations sectorielles et d'entreprises** et **les systèmes d'anticipation des**

changements, les montants programmés et réalisés représentent en 2012, 8,4 % et 7,6 %, respectivement. L'inflexion apportée à la programmation en 2009, 2010 et 2011 en raison de la crise, se traduit par une augmentation du poids de ces mesures.

3,9 % des montants programmés et 4,4 % du réalisé concernent le soutien à la création d'entreprises.

Pour la participation des femmes au marché du travail, les montants correspondent à 1 % des dépenses programmées et 1,1 % des dépenses réalisées. Seules sont ici comptées les dépenses de la sous-mesure 222. De manière transversale, en revanche, 23,9 % des fonds programmés sont consacrés à des actions dont les porteurs de projets déclarent qu'elles visent spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les éléments fournis, ci-après, portent sur 33 712 dossiers (dont 376 non codifiés), depuis le début du programme.

En cumul, 96 % des dossiers et 96,1 % des montants programmés concernent les thèmes prioritaires, codifiés à cet effet dans le Programme opérationnel, pour une prévision de 93,8 % dans celui-ci. **Cette proportion est de 96,3 % pour les montants validés après CSF.**

Une grande majorité des dossiers concernent l'inclusion sociale. 54,4 % des dossiers pour 36,1 % des montants programmés, et 39,7 % des montants réalisés après CSF concernent le retour à l'emploi des personnes défavorisées et la lutte contre les discriminations. Ce thème représente une forte mobilisation du FSE sur le retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables. Il traduit le poids de la dimension curative du programme ; ce poids est, cependant en diminution sensible par rapport à 2011 (36,6 % des montants programmés en 2011). Le décalage entre la part des dossiers et des montants traduit la dispersion des financements sur des structures de petite taille.

Les opérations visant les mesures actives et préventives sur le marché du travail arrivent au second rang avec 13 % des dossiers, 19 % pour le programmé et 16,9 % pour le réalisé c'est-à-dire, essentiellement, les actions de formation des demandeurs d'emploi mises en œuvre par les Conseils régionaux. Il convient d'y ajouter 4,2 % des dossiers, 9,8 % des montants programmés et 9,8 % du réalisé qui concernent les institutions du marché du travail et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

En troisième lieu, on recense 11,2 % des dossiers, 12,3 % des montants programmés et 10,3 % des montants réalisés pour les mesures visant à encourager la participation accrue à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Il convient d'y ajouter 3,5 % des dossier, 2,7 % des montants programmés et 3,2 % des montants réalisés concernant la formation tout au long de la vie, l'esprit d'entreprise et l'innovation ainsi que 1,4 % des dossiers, 1,7 % des montants programmés et 1,8 % des montants réalisés qui concernent la modernisation des systèmes de formation.

Au total, les actions relatives à la formation des axes 1 et 2 concernent 25,6 % des dossiers, 33 % des montants programmés et 29 % des montants réalisés.

En ce qui concerne les restructurations sectorielles et d'entreprises et les systèmes d'anticipation des changements, les montants programmés et réalisés représentent en 2012, respectivement 8,4 %, et 7,6 %. L'inflexion apportée à la programmation en 2009, 2010 et 2011, en raison de la crise, se traduit par une augmentation régulière du poids de ces mesures.

4,4 % des dossiers, 3,9 % des montants programmés et 4,4 % du réalisé concernent le soutien à la création d'entreprises.

Pour la participation des femmes au marché du travail, les montants correspondent à 1,7 % des dossiers 1 % des dépenses programmées et 1,1 % des dépenses réalisées. Seules sont ici comptées les dépenses du volet spécifique. La montée en charge des appels à projets spécifiques dans plusieurs régions devrait en renforcer le poids, à l'avenir. De manière transversale, en revanche, 23,9 % des fonds programmés sont consacrés à des actions dont les porteurs de projets déclarent qu'elles visent spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes.

La promotion des partenariats représente 1,8 % dépenses programmées et 1,8 % des dépenses réalisées.

La préparation, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle représentent 1,6 % des montants programmés et 1,5 % des montants réalisés.

Pour la participation des migrants, le montant programmé 1 % des dépenses ce pourcentage diminue régulièrement) et le réalisé à 1,3 % des dépenses. Cependant, la collecte des données concernant les migrants demeure sensible et, ces dépenses sont probablement sous évaluées.

Les dépenses consacrées à l'évaluation, les études, l'information et la communication concernent respectivement 0,3 et 0,2 % des montants programmés et réalisés.

Les dépenses correspondant au vieillissement actif (0,2 %) ont toujours un poids trop faible au regard des priorités de la stratégie de Lisbonne, seule une impulsion forte peut permettre de favoriser l'emploi des seniors.

En ce qui concerne les TIC (0 %), cette thématique fait naturellement partie intégrante des dispositifs d'accès aux savoirs de base ou compétences clés.

Thème prioritaire		Nombre de dossiers		UE			
				Programmé		Validé après CSF	
Libellé	Earmarking	Nombre	%	Montant	%	Montant	%
12 - Technologies de l'information et de la communication	oui	6	0	277 658	0	221 566	0
62 - Formation tout au long de la vie, esprit d'entreprise et innovation	oui	1 221	3,5	65 844 810	2,7	58 269 185	3,2
64z - Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprises	oui	701	2	202 705 228	8,4	139 703 257	7,6
65 - Institutions du marché du travail	oui	1 484	4,2	234 077 893	9,8	180 170 645	9,8
66 - Mesures actives et préventives sur le marché du travail	oui	4 558	13	454 825 209	19	309 964 784	16,9
67 - Vieillesse active, prolongement de la vie active	oui	46	0,1	5 752 501	0,2	3 960 988	0,2
68 - Soutien à la création	oui	586	1,7	24 049 296	1	19 422 500	1,1
69 - Participation durable des femmes à l'emploi, conciliation des temps de vie	oui	16	0	23 372 153	1	23 363 803	1,3
70 - Participation des migrants à l'emploi	oui	19 094	54,4	866 596 507	36,1	526 294 125	39,7
71 - Insertion et retour à l'emploi des personnes défavorisées, lutte contre la discrimination	oui	493	1,4	41 238 484	1,7	32 482 406	1,8
72 - Modernisation des systèmes d'éducation et de formation	oui	3 950	11,2	295 334 612	12,3	188 077 936	10,3
73 - Mesures visant à encourager la participation accrue à l'éducation et à la formation tout au long de la vie	oui	585	1,7	42 385 440	12,3	188 077 936	10,3
80 - Promotion de partenariats et initiatives par la mise en réseau	non	585	1,7	42 385 440	1,8	33 252 994	1,8
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	non	688	2	37 349 731	1,6	27 355 003	1,5
86 - Evaluation, études information et communication	non	68	0,2	7 938 543	0,3	3 624 118	0,2
Sous- total earmarking (oui)		33 712	96	2 307 176 415	96,1	1 762 423 036	96,3
Total PO FSE		35 128	100	2 399 564 802	100	1 829 649 272	100

Source : ViziaPROG FSE / presage_web - Date de validité : 3 février 2013 Nota : Ce tableau ne prend en compte que les dossiers ayant fait l'objet d'un CSF, portant sur un bilan annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire - BI), daté depuis le début du programme jusqu'à la dernière mise à jour de ViziaPROG FSE le 3 février 2013, soit 35 504 dossiers (376 non codifiés).

1.4 Participation allouée par groupes cibles

Le nombre des participants

L'analyse du tableau D1 des bilans, consolidée au niveau national, permet de dresser à grands traits les caractéristiques des participants. Seuls les quatre premiers axes du Programme opérationnel ont un sens pour cette analyse des participants. Par conséquent, seuls ces chiffres seront déclinés ici.

En 2012, pour les quatre premiers axes du programme, on recense **883 052 participants**, soit **198 120 participants de moins** qu'en 2011, **419 640 femmes** sont entrées dans des actions, soit 47,5 % des participants. Pour la première fois, le nombre d'entrées est en recul par rapport aux années précédentes. De même, la part des femmes entrées dans des actions est plus faible qu'en 2011 et recule de 2,2 points. Ces chiffres correspondent à la diminution du nombre des dossiers d'assistance aux personnes recensés (- 535).

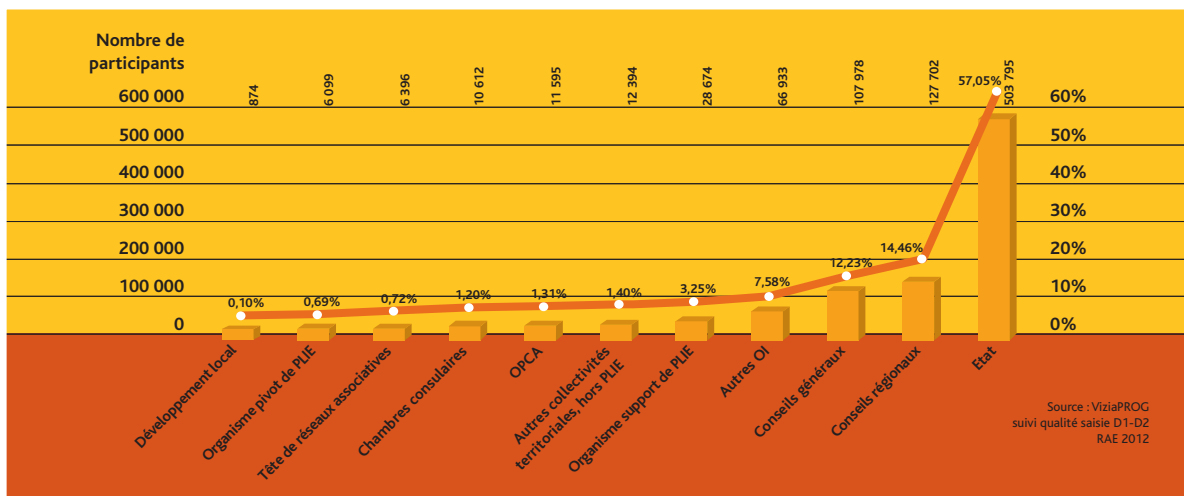
En cumul, on compte **3 900 655 participants**, dont **1 966 535 femmes**, soit 50 %.

Les informations qui suivent correspondent aux seuls dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF et pour lesquels un dossier D1 a été renseigné et validé, soit **4 725 dossiers pour l'année 2012** et **20 574 dossiers depuis le début du programme**.

Nombre de participants par région pour les quatre premiers axes

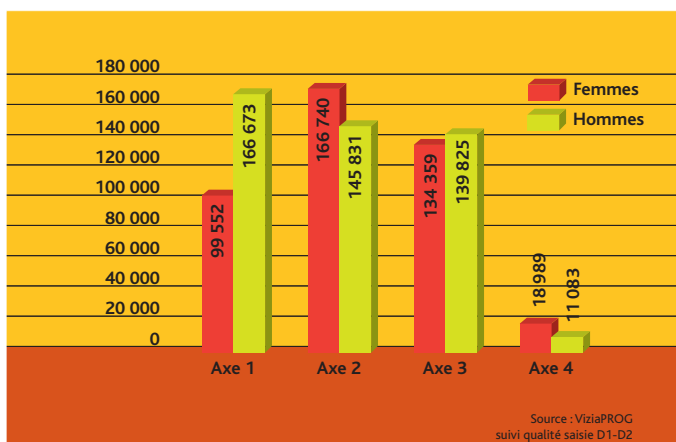
Régions	2012	2011	2010
Corse	3 158	3 660	3 037
Limousin	5 495	10 769	13 328
Haute-Normandie	11 156	16 453	9 760
Aquitaine	11 511	48 810	23 232
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	12 692	20 094	22 204
Auvergne	16 377	18 026	35 317
Bourgogne	18 341	36 187	37 471
Basse-Normandie	19 751	27 688	24 543
Centre	25 095	35 019	30 265
Languedoc-Roussillon	27 200	48 874	38 254
Franche-Comté	29 153	12 124	19 427
Alsace	32 611	39 889	31 620
Champagne-Ardenne	35 208	25 166	11 505
Poitou-Charentes	38 049	21 694	40 071
Rhône-Alpes	39 037	101 544	42 691
Picardie	39 058	15 883	28 305
Lorraine	47 840	32 997	57 744
Bretagne	50 904	36 223	77 950
Midi-Pyrénées	51 789	254 194	122 200
Volet central	75 469	23 847	80 099
Pays-de-la-Loire	76 826	39 724	32 057
Nord-Pas-de-Calais	80 901	111 398	36 102
Ile-de-France	135 431	100 909	141 420
Total	883 052	1 081 172	958 602

Le nombre de participants par opérateurs



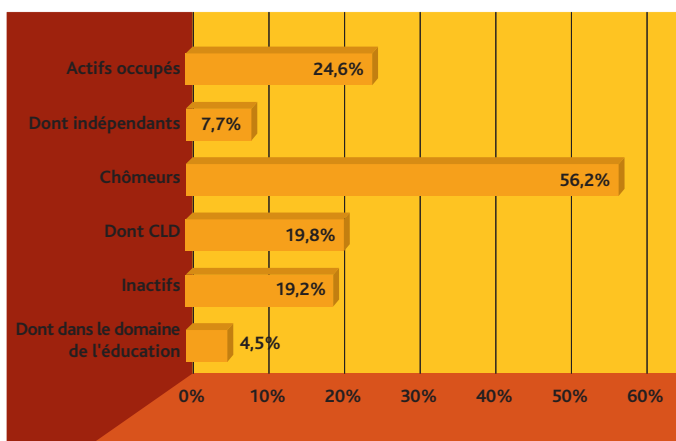
Les caractéristiques des participants

Seront retracés, pour ce rapport, les caractéristiques demandées dans le système de suivi de la Commission européenne (SFC) suivantes, pour les quatre premiers axes du Programme opérationnel : la répartition entre les femmes et les hommes, le statut sur le marché du travail, la tranche d'âge, le niveau d'instruction, les groupes vulnérables et le nombre de bénéficiaires de minima sociaux.



Nombre des participants femmes-hommes par axe

Pour les quatre premiers axes du programme, le programme concerne pratiquement autant les femmes que les hommes, avec **419 640 participantes**, soit **47,5 %** des participants, et **463 412 participants hommes**, soit **52 %** des participants.



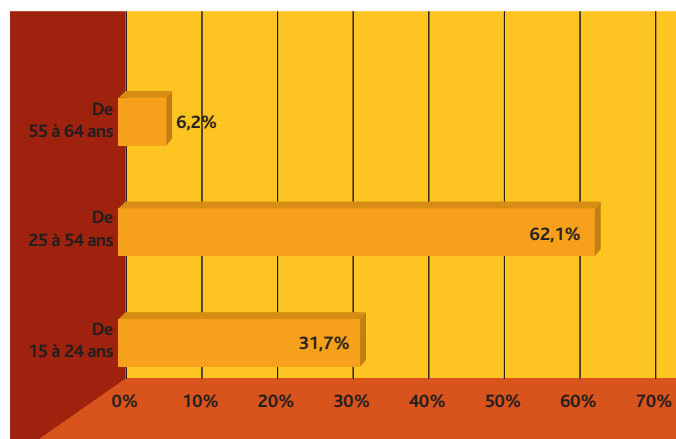
Statut sur le marché de l'emploi

24,6 % des participants sont des **actifs occupés**, dont **7,7 %** sont **indépendants**. **56,2 %** sont des **demandeurs d'emploi** (51 % des entrées sont des femmes, ce qui est cohérent avec la plus grande part des femmes dans le chômage). **19,8 %** des demandeurs d'emploi sont des demandeurs d'emploi de longue durée (ce pourcentage, en légère diminution, demeure bien plus faible que pour l'ensemble de la population, soit 42,4 %) ¹⁰ et concerne un pourcentage d'entrées de femmes de 51 %. **19,2 %** sont des **inactifs** et **4,5 %** des **inactifs en formation**. Cette répartition est cohérente avec les publics cibles du FSE.

¹⁰ Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en décembre 2012 – DARES – Janvier 2013

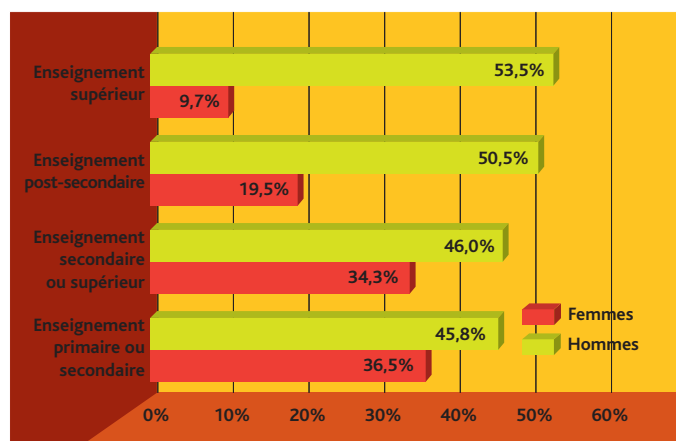
Tranche d'âge des participants

En ce qui concerne la répartition par tranche d'âge, **31,7 % sont des jeunes** de 15 à 24 ans (44,5 % de femmes). L'apprentissage, et notamment les mesures concernant les structures d'accueil des jeunes et la formation des demandeurs d'emploi, mise en œuvre par les Conseils régionaux, puis l'EPIDe concentrent l'essentiel des jeunes comptabilisés dans les quatre axes. 62 % des participants sont concentrés dans la tranche d'âge 25-54 ans et le programme comporte 6,2 % de participants de plus de 55 ans (39,7 % des entrées sont des femmes).



Niveau d'instruction

36,5 % des participants ont un niveau qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième (dont 46 % de femmes parmi les entrées). **19,5 %** ont le niveau de la classe de terminale de lycée, dont 50,5 % de femmes. **9,7 %** relèvent de l'enseignement supérieur (54 % de femmes).



S'agissant des **groupes vulnérables**, les migrants représentent **23 500** participants, les minorités **2 889** participants déclarés, les personnes handicapées **24 673**, et les autres personnes défavorisées **159 636** personnes, dont 50 % de femmes.

On dénombre **159 721** bénéficiaires de minima sociaux, chiffre en diminution de **5 529** personnes, dont 52 % de femmes.

1.5 Participation remboursée ou réutilisée (s'il y a lieu)

Sans objet.

1.6 Analyse qualitative

1.6.1 ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU FINANCEMENT FSE À LA STRATÉGIE DE LISBONNE

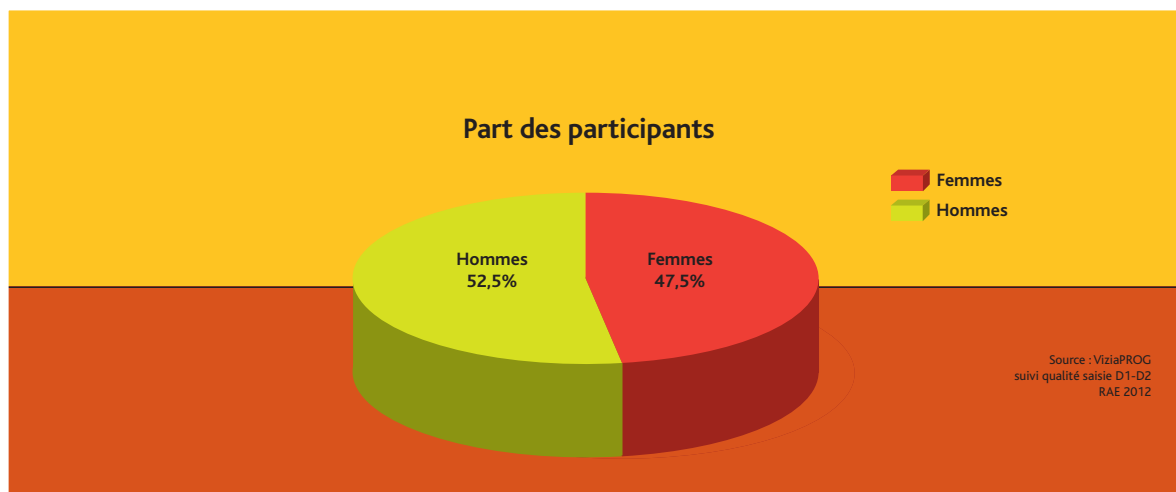
(voir I.3 earmarking)

1.6.2 ANALYSE DES EFFETS DU PO SUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : description des partenariats, synthèse de la mise en œuvre

1.6.2.1 La place des femmes dans le programme

Les entrées

Pour les CSF réalisés en 2012, le programme compte 47,5 % de femmes et 52,5 % d'hommes.

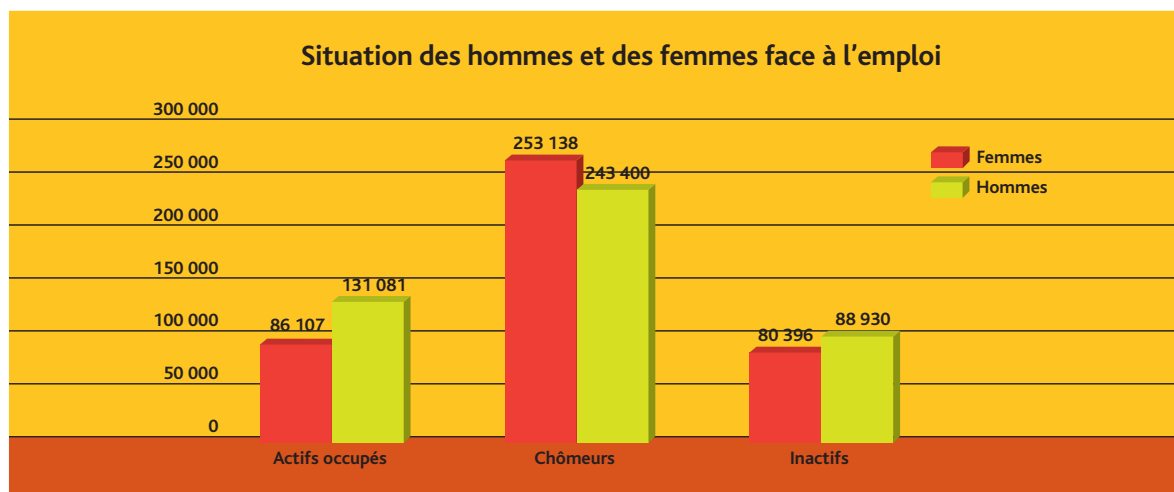


En cumul (pour tous les dossiers ayant fait l'objet d'un CSF depuis le début du programme), la part des femmes est de 50,4 %.

Statut sur le marché de l'emploi

• Place des femmes par rapport aux hommes

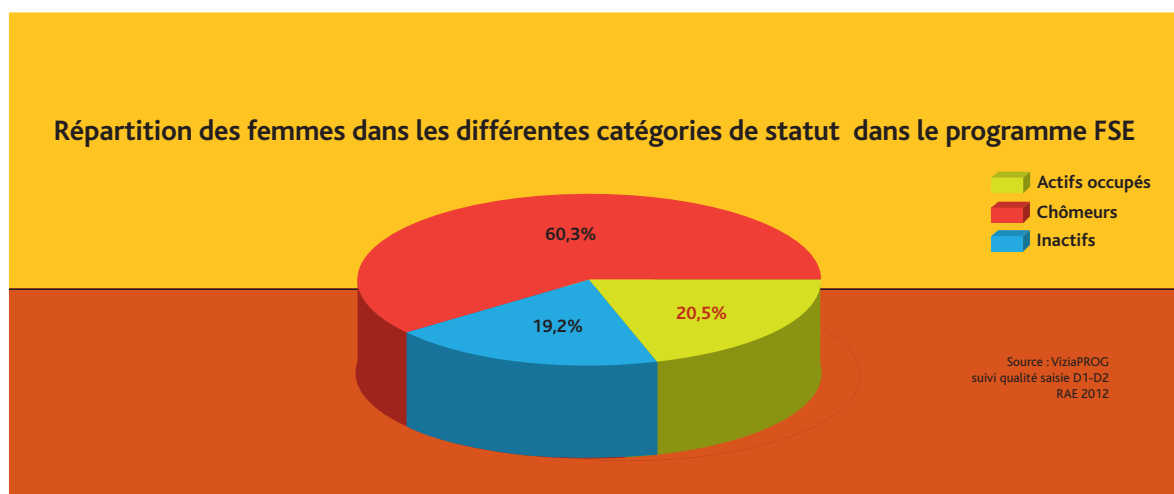
Au regard de l'emploi, les hommes et les femmes présents dans le programme sont principalement des personnes en recherche d'emploi, à part quasi égale. Les actifs occupés sont majoritairement des hommes. Les personnes inactives sont, également, le plus souvent des hommes.



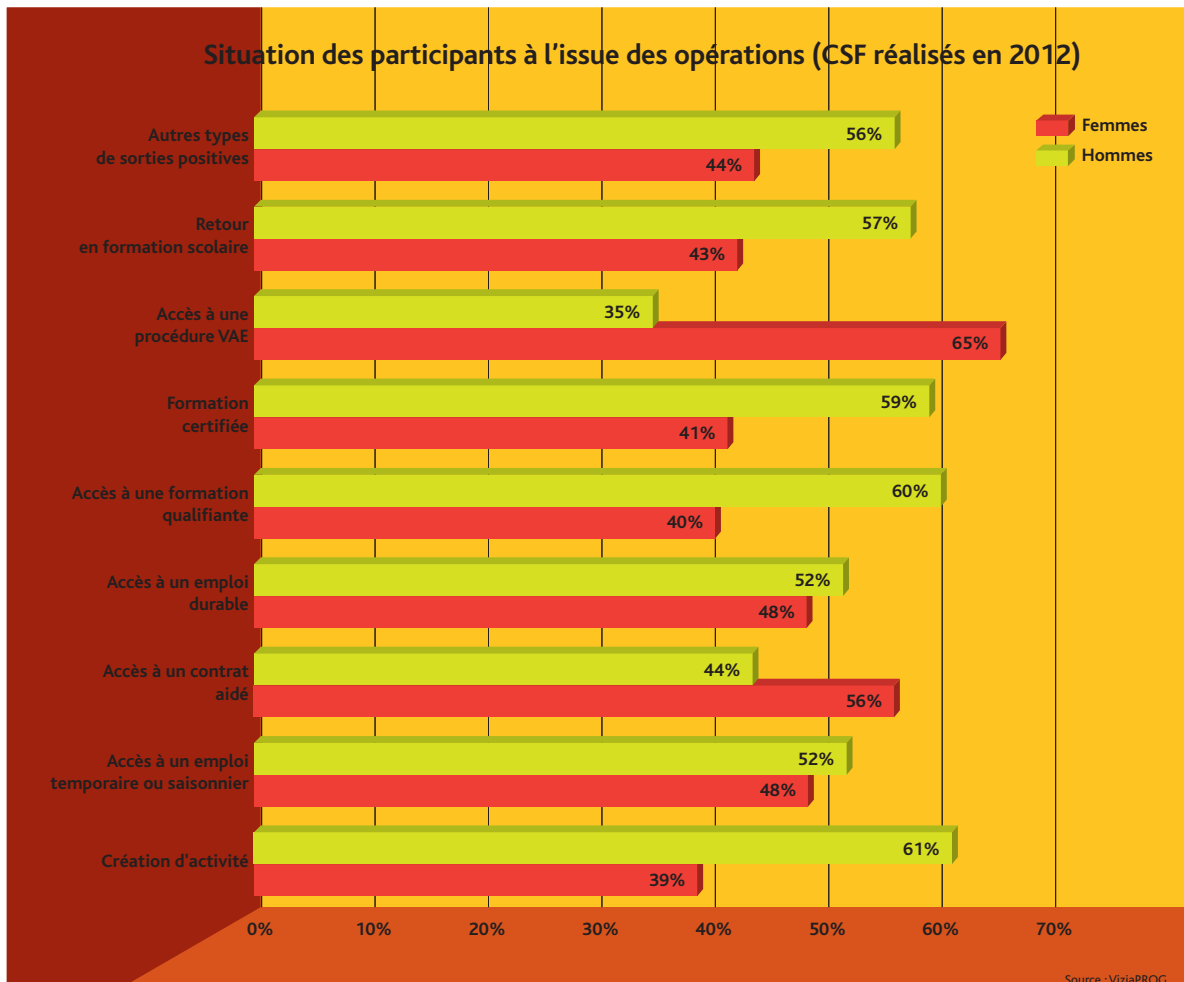
• Ventilation des femmes dans les différentes catégories

Une analyse des caractéristiques des participantes du programme permet de compléter l'analyse des différences entre les hommes et les femmes. Ces dernières sont à 60,3 % en recherche d'emploi (dont 35,4 % sont demandeuses d'emploi de longue durée). On compte un peu plus de femmes actives occupées (20,5 %) que de femmes inactives (19 % des participantes). Ce public féminin est relativement jeune (30 % de participantes ont entre 15 et 24 ans).

Cette situation face à l'emploi se traduit par une présence des femmes dans les deux axes d'intervention qui visent les publics les plus en difficulté, dont font partie les demandeurs d'emploi. Ainsi, les femmes sont surtout présentes dans les axes 2 et 3 du programme.



Les sorties



Au regard des sorties positives identifiées, les femmes se démarquent des hommes en accédant, en plus grand nombre, à une procédure de VAE et à un contrat aidé. Elles obtiennent, à quasi part égale avec les hommes, un emploi temporaire ou saisonnier.

Toutefois, les femmes rencontrent toujours plus de difficultés que les hommes à accéder à des situations plus sécurisées sur le moyen et le long terme, que sont la création d'activité, l'accès à un emploi durable ou à une formation qualifiante, l'obtention d'une formation certifiée ou le retour en formation scolaire.

Objectifs de résultat

Pour l'analyse des objectifs, se reporter à la partie 1.1.1.

L'objectif spécifique, visant à porter la part des créatrices accompagnées à 38 %, est dépassé en 2012 comme dans les années précédentes. Il atteint 39 %. Plusieurs régions atteignent un taux assez élevé, comme la région Ile-de-France (51,1 %) ou l'Aquitaine (45,4 %).

Prise en compte de la priorité transversale

Sur 35 504 dossiers ayant fait l'objet d'un CSF depuis le début du programme, 84,9 % ont renseigné une rubrique pour qualifier la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En montants UE, pour **23,9 % des dossiers les porteurs déclarent prendre spécifiquement en compte la priorité** et 66,5 % de manière secondaire. 9,6 % ont spécifié « Sans objet ».

1.6.2.2 La mise en œuvre

En 2012, comme en 2011, les gestionnaires du FSE ont concentré leurs efforts sur les réponses à la crise, reléguant, de ce fait, au second plan les initiatives nouvelles visant à favoriser la prise en compte de la priorité d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cependant, les régions déjà proactives¹¹ depuis le début de la programmation, ont poursuivi leurs efforts. De surcroît, de nouvelles régions les ont rejointes, suivant en cela les préconisations de l'autorité de gestion¹², formulées à la suite du rapport d'évaluation de 2010¹³, relatif à cette thématique.

De multiples partenariats avec les délégations régionales du Ministère des Droits des femmes

Conformément aux travaux d'évaluation conduits en 2010, puis aux préconisations de l'autorité de gestion en titre, les gestionnaires se sont, en premier lieu, concentrés sur la formation des équipes FSE pour une meilleure prise en compte de cette thématique par les bénéficiaires.

Si les principes généraux sont acquis, les gestionnaires sont désormais invités à renforcer leur expertise, par un partenariat structuré avec les Délégations régionales aux droits des femmes (DRDFE).

Au niveau des autorités de gestion déléguée

En **Ile-de-France**, tous les appels à projets de la Direccte font référence à la nécessité d'une prise en compte de cette priorité transversale. Par ailleurs, les services de la Direccte participent depuis plusieurs années au « Plan régional d'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail » dont l'égalité salariale entre les femmes et les hommes constitue un des quatre axes majeurs, avec un partenariat constitué de multiples acteurs dont la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE).

En **Haute-Normandie**, pour les actions gérées par l'Etat, toutes les demandes de subvention sont confiées à la DRDFE en qualité de service instructeur, chargé de veiller au respect de cette priorité transversale.

En **Bretagne**, la sous-mesure 222 bénéficie d'une animation spécifique assurée par la Délégation régionale aux droits des femmes (DRDFE). Celle-ci anime le partenariat régional afin de faire émerger des actions en faveur de l'emploi des femmes par le biais notamment d'appels à projets. La DRDFE apporte également une expertise ad hoc pour les dossiers de demande de concours FSE.

En **Franche-Comté**, une fiche « diagnostic du projet au regard de l'égalité hommes femmes » a été élaborée en concertation avec la Délégation régionale aux droits des femmes et doit systématiquement être renseignée par les candidats à une demande de subvention. Les opérations programmées au titre de la sous-mesure 222 sont instruites en concertation étroite avec les services de la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Ce service est systématiquement consulté dans le cadre de l'instruction de l'ensemble des dossiers.

En **Midi-Pyrénées**, le dispositif d'accompagnement à la prise en compte de la thématique « Egalité femmes-hommes » (mis en place en 2008) porte ses fruits. A ce titre, lors des réunions organisées à l'initiative de la Direccte avec

¹¹ Voir rapport annuel 2011

¹² Courrier envoyé le 4 mars 2011, n° 102, « Evaluation de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la programmation FSE 2007-2013 – Présentation des recommandations à suivre »

¹³ « Le FSE et l'égalité entre les femmes et les hommes » Consortium Amnyos Edater, rapport final décembre 2010

l'ensemble des Organismes intermédiaires, l'accent est mis sur les modalités opérationnelles d'intégration de cette thématique dans les opérations cofinancées.

Au niveau des Organismes intermédiaires

En **Ile-de-France**, le Conseil général du Val-d'Oise (OI) s'est engagé à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la mise en œuvre de ses orientations stratégiques au plan départemental en signant notamment la Charte européenne pour l'égalité.

Au titre du **Volet central**, le **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)**, a recruté une personne spécifiquement dédiée aux priorités transversales, ce qui a permis de professionnaliser l'équipe du Service projets du FPSPP, mais également les chefs de projets des OPCA et OPACIF. Cette embauche a fortement contribué à une meilleure prise en compte de l'égalité femmes/hommes, en particulier lors des réponses aux observations du Comité central de programmation et s'est assuré, en cours d'année, de la conformité des rapports d'instruction sur le traitement de cette problématique.

Il doit être noté que d'autres partenariats ont été développés avec des acteurs non institutionnels, comme le Centre d'information des droits des femmes et des familles.

Ainsi, en **Pays-de-Loire**, le PLIE de La Roche-sur-Yon travaille de pair avec deux organismes, l'un étant un centre de formation (ADEPY) et le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF 85), qui co-animent des actions sur la diversification des choix professionnels des femmes. De même, le PLIE du Mans s'est rapproché du CIDFF pour l'accompagnement vers l'emploi durable de femmes (accompagnement de parcours).

En **Bretagne**, le PLIE de Lorient a instauré un fort partenariat avec le CIDFF, régulièrement invité aux comités du PLIE, ainsi que l'association « Entreprendre au féminin » à propos de la création d'activité.

Le CIDFF est également associé en région **Picardie**. En effet, dans l'Oise, le PLIE a mis en place un partenariat avec le CIDFF, pour une opération d'accompagnement des participants – référents de parcours. Au sein du GIP Maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois, le PLIE des trois Rivières travaille en collaboration avec le CIDFF, pour la rédaction de son appel à projets. Par ailleurs, la Délégation aux droits des femmes participe aux instances du PLIE.

L'appui aux bénéficiaires

L'appui des bénéficiaires à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes a bénéficié lors des premières années de la programmation actuelle (ainsi que de la précédente) d'un investissement appuyé des autorités de gestion et des Organismes intermédiaires. En 2012, un accompagnement et des outils sont toujours fournis aux opérateurs, lesquels se focalisent désormais sur la prise en compte de la thématique dans la stratégie de mise en œuvre.

Au niveau des autorités de gestion déléguée

En **Haute-Normandie**, le service FSE de la Direccte remet aux porteurs de projets une grille spécifique sur la mise en œuvre de ce principe d'égalité entre les femmes et les hommes tant au niveau des opérations conduites que de l'analyse de la prise en compte du principe au sein de leur structure. Les données issues du renseignement de ces grilles feront l'objet d'une analyse en fin de programme.

Au niveau des Organismes intermédiaires

En **Haute-Normandie**, le Conseil général de la Seine-Maritime a demandé aux bénéficiaires de la subvention globale de prendre en compte la priorité égalité femmes/hommes dans leurs opérations. Cette exigence se retrouve en effet dans

les documents types élaborés par le Département de la Seine-Maritime et utilisés par les opérateurs. Les demandes de concours ont une partie dédiée à ce sujet, avec notamment pour les demandes de concours 2010/2011 et 2012/2013 un questionnaire spécifique et détaillé sur ce sujet. Les bilans intermédiaires et finaux que remplissent les opérateurs ont également une partie dédiée à cette thématique. Cela permet aux gestionnaires du Département de s'assurer de la prise en compte systématique de cette thématique, lors de l'instruction et du contrôle de service fait. De fait, ce travail permet une sensibilisation des professionnels de l'insertion du Département et les organismes bénéficiaires du FSE.

En **Ile-de-France**, le PLIE Nord-Ouest Essonne sensibilise les opérateurs partenaires, dès le dépôt du dossier, à la prise en compte de cette priorité.

Au **Volet central**, l'**OI AVISE** a finalisé plusieurs actions d'outillage et de formation débutées en 2011, qui se sont concrétisées en 2012 par :

- l'achat de 300 guides « L'Europe et les femmes », auprès de la maison de l'Europe à Paris, distribués lors des sessions de formation ou des journées d'information. Par exemple, ce guide a été distribué aux 150 participants de la journée d'information du 17 novembre 2011 ;
- la mise à l'agenda des comités de pilotage des différents programmes de la thématique « égalité femmes/hommes » afin de débattre des actions envisageables ;
- la réalisation d'une fiche Repères sur la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets de l'économie sociale et solidaire (ESS), et en particulier pour ceux bénéficiant des fonds européens ;
- la sensibilisation systématique, lors d'un point d'appui au montage des dossiers, des porteurs de projets s'inscrivant dans les appels à projets portés par l'AVISE en tant qu'Organisme intermédiaire (CNAR, Fabriques à initiatives, Achat socialement responsable) et remise du guide rédigé par la Commission européenne ;
- la rédaction et diffusion d'articles sur la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans les différentes newsletters produites par l'AVISE ou sur les différents sites internet animés par la structure.

Au **Volet central**, au sein du **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)**, le service « Projets » a mis en place un plan d'action, dont les objectifs sont, entre autres d'accompagner les organismes bénéficiaires pour la prise en compte des priorités transversales et particulièrement l'égalité femmes/hommes, de valoriser et pérenniser les bonnes pratiques, mais aussi de communiquer sur les actions du FPSPP dans ce domaine.

Les livrables prévus sont :

- une interview d'un expert sur les femmes seniors (Journée de la Femme) ;
- un courrier à des commissaires et députés européens (Journée de l'Europe) ;
- Une communication, via le site internet du FPSPP, sur la journée de la femme dans le cadre de l'année du vieillissement actif ;
- une lettre circulaire à l'attention du réseau pour cet événement ;
- la valorisation des bonnes pratiques sur le site Internet du FPSPP.

Par ailleurs, un atelier a eu lieu avec les bénéficiaires, en juin 2012, permettant de mettre en place une boîte à outils :

- « Comment remplir les données concernant la thématique de l'égalité hommes/femmes ? » ;
- prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans l'instruction ;
- création d'un « Guide des bonnes pratiques ».

Des appels à projets spécifiques

La **Bretagne** a opté pour une forte dotation financière de la sous-mesure 222, dédiée à l'amélioration et au développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail. Ainsi, au titre de cette sous-mesure, deux appels à projets spécifiques ont été menés en 2012.

L'appel à projet « **Actions favorisant l'insertion professionnelle des jeunes femmes de 16 à 25 ans et leur accès durable et de qualité au marché du travail** » a donné lieu à la réunion d'un comité de lecture en charge de l'expertise technique composé de représentants de la DRDFE et de la Direccte. Six Missions locales bretonnes ont été sélectionnées sur la base de projets présentant des actions à caractère innovant ou expérimental selon les critères suivants :

- priorité aux nouveaux projets ainsi que ceux proposant des modalités d'intervention ou actions innovantes ;
- valeur ajoutée identifiée au regard des missions traditionnelles des Missions locales ;
- des territoires privilégiés, au regard du nombre de jeunes femmes en recherche d'emploi.

L'appel à projet « **Agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec le FSE** » a également donné lieu à la réunion d'un comité de lecture en charge de l'expertise technique composé de représentants de la DRDFE et de la Direccte, qui a abouti à la sélection de quatre dossiers. Ces derniers ont été validés sur la base du respect des critères suivants :

- l'accompagnement des entreprises et des branches professionnelles dans leur politique d'égalité professionnelle et salariale.
- soutenir la négociation collective sur le thème de l'égalité professionnelle.
- favoriser une meilleure articulation des temps de vie.

En **Midi-Pyrénées**, il a été constaté un recul de la prise en compte de la priorité dans les opérations. Ainsi, afin de remobiliser le partenariat sur cette thématique, l'AGD a lancé début 2013 un appel à projets intitulé « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes », qui s'inscrit dans le cadre des territoires d'excellence, expérimentation lancé par le Ministère des Droits des femmes, avec l'appui de Fonds social européen.

Bonification

En cumul, depuis le début du programme, 248 projets ont bénéficié d'une bonification, représentant un montant total FSE programmé de 11 222 184 €.

En **Bretagne**, depuis l'année 2011, une bonification du taux FSE est accordée pour un certain nombre de dossiers de la sous-mesure 222.

Une plaquette d'information, publiée début 2012 par la Sous-direction FSE et actualise les résultats de l'évaluation thématique de 2010, en ligne sur le site du FSE www.fse.gouv.fr

1.6.3 SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE PAR PRIORITÉ TRANSVERSALE (migrants, minorités, personnes handicapées, actions innovantes, actions transnationales et/ou interrégionales, développement durable)

Le Programme opérationnel (PO) « Compétitivité régionale et emploi » prévoit que des taux d'intervention bonifiés peuvent être appliqués, le cas échéant, afin de favoriser la prise en compte de six priorités transversales suivantes :

- intégration des personnes handicapées ;
- égalité des chances ;
- égalité femmes/hommes ;
- vieillissement actif ;
- innovation ;
- caractère transnational ou interrégional.

Le FSE est appelé également à contribuer à la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. La prise en compte de la priorité « Egalité femmes/hommes » fait l'objet d'un développement spécifique dans ce rapport.

Les modalités de saisies des priorités transversales n'ont pas subi de modifications en 2012. Au moment du dépôt de sa demande de subvention, le porteur de projet doit indiquer si son opération intègre une ou plusieurs priorités transversales de manière **spécifique** (l'opération est menée pour répondre spécifiquement à une ou plusieurs priorités) ou **secondaire** (l'opération n'a pas pour objectif premier de répondre à l'une ou plusieurs des priorités mais peut y contribuer par sa mise en œuvre). Il peut également indiquer que son opération n'a aucun lien avec une ou plusieurs priorités (en cochant la case « sans objet ».)

En 2012, les taux de saisie respectifs des sept priorités transversales du programme sont en nette augmentation par rapport à 2011. Le seuil de **80 %** est dépassé pour chacune des priorités. Si le taux de saisie reste inférieur à la moyenne nationale (92,3 %), les efforts de sensibilisation à l'importance des données, tant qualitatives que quantitatives, menés en 2012 auprès des gestionnaires, ont permis d'améliorer la saisie.

Les résultats obtenus

Le tableau ci-après présente la part des financements FSE, validés après CSF depuis le début du programme, tenant compte de manière spécifique ou secondaire d'une ou plusieurs priorités transversales.

La prise en compte qualitative des priorités transversales dans la saisie se stabilise par rapport à l'année 2011 avec des variations entre un et trois points d'une année à l'autre.

Ainsi, la priorité « **Egalité des chances** » est choisie en caractère **spécifique** dans **56,8 %** des dossiers renseignés. « L'intégration des **personnes handicapées** » et « **l'innovation** » sont prises en compte de manière **spécifique** dans environ **13 %** des dossiers. Si le « **développement durable** » et le « **vieillessement actif** » se stabilisent (respectivement **8,6 %** et **6,2 %**), la priorité relative au « **caractère transnational ou interrégional** » est la moins prise en compte, que ce soit de manière **spécifique (2,9 %)** ou secondaire (6,2 %).

Intégration des personnes handicapées	Nombre de dossiers renseignés		Spécifique				Secondaire				Sans objet			
	Nombre	%	UE		Total		UE		Total		UE		Total	
			€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Egalité hommes-femmes	30 157	85	358 220 914	24	863 021 606	24	996 896 947	67	2 393 390 851	66	143 251 934	9,6	356 030 457	9,9
Egalité des chances	29 854	84	813 319 193	54	1 989 751 575	55	541 887 113	36	1 278 688 674	35	146 756 778	9,8	348 707 683	9,6
Intégration des personnes handicapées	29 266	82	178 763 102	12	418 087 365	12	608 885 295	42	1 500 884 096	43	679 243 150	46	1 612 418 769	46
Vieillessement actif	29 107	82	89 786 969	6,2	214 654 850	6,1	446 959 359	31	1 023 579 177	29	915 977 774	63	2 259 097 998	65
Innovation	29 138	82	192 922 622	13	464 892 240	13	265 400 267	18	627 935 496	18	994 358 103	68	2 404 816 754	69
Caractère transnational ou interrégional	28 913	81	42 276 722	2,9	91 961 884	2,6	90 308 708	6,2	219 612 026	6,3	1 314 771 381	91	3 171 805 500	91
Développement durable	29 177	82	126 168 532	8,6	308 025 389	8,7	426 555 318	29	1 004 697 848	29	911 260 754	62	2 211 863 403	63

Source : ViziaPROG FSE / presage_web - Date de validité : 3 février 2013 Nota : Ce tableau ne prend en compte que les dossiers ayant fait l'objet d'un CSF, portant sur un bilan annuel (BIA) ou final (BF) (pas sur un bilan intermédiaire BI), daté depuis le début du programme jusqu'à la dernière mise à jour de ViziaPROG FSE le 03-02-2013, soit 35 504 dossiers

a) Priorité « Egalité des chances » : migrants et minorités

Dans plusieurs régions, la majorité des actions faisant l'objet d'une prise en compte au titre de la priorité « Egalité des chances » sont mises en œuvre par les PLIE et les PDI. Un grand nombre de projets concerne la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des savoirs de base.

En **Aquitaine**, seules 2,5 % des actions ne sont pas concernées par l'égalité des chances.

Plusieurs projets en faveur des habitants des zones urbaines sensibles sont mis en œuvre. En **Ile-de-France**, un appel à projets a pour objectif d'améliorer l'accès des résidents des territoires les plus fragiles à l'offre d'emploi. En **Poitou-Charentes**, le projet « Auto école associative pour l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle d'un public en situation d'exclusion » a permis à 149 personnes de suivre une formation avec pour but d'obtenir le permis de conduire, et d'être mobile pour accéder à un emploi.

En **Bretagne**, le projet « Insertion sociale et professionnelle de femmes en situation de monoparentalité, étrangères ou issues de l'immigration et des femmes bénéficiaires du RSA dans les quartier dits sensibles de Rennes », réalisé en 2011 par le CIDFF 35, a participé à l'accompagnement vers une insertion sociale et professionnelle de femmes étrangères ou issues de l'immigration afin qu'elles acquièrent davantage d'autonomie pour accéder à l'emploi.

Enfin, la CRESS **Pays-de-la-Loire** soutient un projet porté par l'association Soleil Rom dont l'objectif est l'accompagnement de 10 familles Roms de l'agglomération nantaise par la recherche d'emplois locaux, la formation et l'apprentissage.

Des projets ciblant plus spécifiquement les migrants sont identifiés. L'association « Forum Réfugiés » a mis en œuvre un projet sur l'intégration professionnelle d'un groupe de migrants roumains en région **Rhône-Alpes**. De même, l'action Lupovino « Actions pour l'insertion professionnelle » propose des formations de savoirs de base et de français à visée professionnelle à la population Tzigane d'un quartier ZUS de Strasbourg, en Alsace.

Le PLIE de Laval, en **Pays-de-la-Loire**, a également mis en place l'opération « Passerelle vers le monde professionnel » en partenariat avec le Conseil régional, afin de favoriser l'accès à l'emploi et les transferts de compétences des publics migrants qui ont déjà exercé une activité professionnelle à l'étranger.

b) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées

Cette priorité concerne 17,9 % des montants UE, à titre spécifique, et 54,9 % à titre secondaire en **Bretagne**. Les personnes handicapées sont considérées comme un public à cibler en priorité dans la sous-mesure 321 au travers d'ateliers d'accompagnement à la définition de projets professionnels, d'accompagnement pour l'insertion socioprofessionnelle, d'accompagnement pour la sortie ou le maintien vers le milieu ouvert, d'insertion sociale par la création artistique.

Les interventions en faveur des personnes handicapées sont prises en compte de manière spécifique pour 23 % des dossiers en région **Centre**, soit le double du niveau national. Parmi de nombreux projets, le dispositif ALIENCE met en réseau des établissements spécialisés du Loiret et du Loir et Cher pour favoriser l'emploi, en milieu ordinaire de travail, de jeunes handicapés inscrits dans ces établissements. L'objectif est de les aider à construire leur projet professionnel au cours d'une année de mobilisation et de "redynamisation".

En **Picardie**, les projets intégrant cette priorité de manière secondaire représentent 39,8 % des montants FSE. Le Conseil régional dispose notamment d'un volet spécifique dans le cadre d'un dispositif portant sur l'accès des personnes handicapées aux parcours de formation pré qualifiants et qualifiants.

Enfin, le Conseil régional de **Pays-de-la-Loire**, en partenariat avec l'Agefiph, a mis en place deux projets visant à renforcer la politique d'accueil des apprentis en situation de handicap en milieu ordinaire de formation des CFA. Ces actions ciblent la priorité transversale de manière spécifique au titre de la sous-mesure 411.

c) Actions innovantes

La prise en compte de l'innovation n'a pas évolué par rapport à 2011. On la retrouve principalement dans des dispositifs qui émergent au titre des mesures de l'axe 1 et de l'axe 4.

Ainsi, en **Pays-de-la-Loire**, la prise en compte spécifique de l'innovation progresse (24 %) mais reste néanmoins sans objet pour 57,6 % des dossiers. La région met en place huit projets innovants dans le cadre de la sous-mesure 411 « innovations et adaptations pédagogiques ». Ces projets visent à mettre en œuvre des procédés, des méthodes ou des outils nouveaux ou améliorés dans divers domaines (individualisation du parcours des apprentis, management durable dans les CFA,...).

En **Poitou-Charentes**, le projet du Lycée Raoul Mortier a bénéficié de bonification du taux FSE au titre de cette priorité transversale. Ce projet, qui a pour finalité la formation à l'entretien d'éoliennes, fait en outre l'objet d'une coopération entre les fonds européens, puisque la plate-forme technique des éoliennes a été financée par du FEDER.

Le caractère innovant est plus marqué pour les microprojets associatifs de la sous-mesure 431 en **Alsace**. Ainsi, la CRES a cofinancé un projet porté par l'association ACRENE visant à la création d'activité sous forme de société coopérative dans le champ de la rénovation énergétique en zone rurale.

d) Actions en faveur du vieillissement actif

La priorité concernant le vieillissement actif ne fait pas l'objet d'une prise en compte suffisante, notamment dans le contexte de crise qui touche les publics seniors. On observe néanmoins que les actions identifiées ciblent principalement des actions de maintien dans l'emploi au titre de l'axe 1 du Programme opérationnel.

En **Ile-de-France**, la prise en compte spécifique de cette priorité est en progression (9,2 %). L'autorité de gestion s'efforce d'apporter un appui significatif à l'émergence de projets ou d'actions visant les publics seniors dans le cadre de l'axe 1. Le PLIE Nord Essonne a mis en place une action spécifique à travers le projet « café contact de l'emploi spécial seniors » pour mettre en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, de façon originale.

Le vieillissement actif est pris en compte à hauteur de 9,3 % des montants en priorité spécifique et 43,1 % en priorité secondaire en **Bretagne**, principalement au titre d'actions de l'axe 1. En effet, l'ensemble des opérations gérées par la Direccte dans le cadre de la sous-mesure 111 « anticipation et prévention des mutations économiques » ciblent en priorité les publics de plus de 45 ans.

Dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif, le FPSPP, Organisme intermédiaire du **Volet central**, a mis l'accent sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle. Ont été réalisés : un encart sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle créé sur le site internet du FPSPP, une communication relative à la journée de la femme dans le cadre de l'année du vieillissement actif, et une diffusion de quelques bonnes pratiques sur le site Internet du FPSPP.

e) Actions en faveur du développement durable

Si davantage de dossiers prennent en compte la priorité développement durable, on observe qu'elle est qualifiée comme sans objet dans 62,2 % des cas, en augmentation par rapport à 2011.

Le développement durable est pris en compte prioritairement pour 10,2 % des dossiers et de manière secondaire pour 69,4 % des dossiers en **Haute-Normandie**. Un grand nombre de chantiers d'insertion privilégient en effet des supports d'activités à dimension environnementale (recyclage textile, entretien du littoral, d'espaces naturels ou développement de jardins maraîchers).

On note une prise en compte croissante de cette priorité en Pays-de-la-Loire : 24 % des dossiers la prennent en compte de manière spécifique et 31,7 % en secondaire, soit quatre points d'augmentation par rapport à 2011. L'opération « Echo habitat », portée par la CRESS, a pour objectif de développer l'accès au logement en favorisant la réalisation de projets d'habitats groupés, solidaires et écologiques.

Enfin, de nombreux projets de réinsertion ont pour cadre des actions de développement durable. En **Bretagne**, les chantiers extérieurs de détenus ou l'activité au sein des entreprises d'insertion visent très souvent cette priorité à titre secondaire. En effet, des chantiers extérieurs ont pour objet la réinsertion des détenus par l'activité en espaces verts, la récupération, et la sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement.

f) Actions transnationales et/ou interrégionales

Cette priorité repose principalement sur la sous-mesure 433 « Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité », qui n'est pas mise en œuvre dans l'ensemble des régions. Bien que la prise en compte spécifique en Ile-de-France progresse par rapport à 2011 (2,6 % contre 1,4 %), Cette priorité transversale est classée comme « sans objet » dans la plupart des cas.

En région **Centre**, 5,2 % des dossiers prennent en compte cette priorité de manière spécifique. Le Conseil régional a mis en œuvre plusieurs projets à ce titre, tels que dispositif « Euro métiers centre bac + » qui a pour finalité de développer la mobilité professionnelle des apprentis préparant des diplômes professionnels de l'enseignement supérieur (niveau III au niveau I), qui n'entrent pas dans les critères des autres programmes européens de mobilité.

En **Rhône-Alpes**, une opération portée par l'association Tremplin ANEPA s'est donnée pour objectif d'identifier des pratiques transnationales transférables en matière d'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés pour faciliter leur retour à l'emploi.

En **Alsace**, enfin, la sous-mesure 433 est faiblement dotée en raison de l'existence du programme INTERREG. On note toutefois l'engagement de la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg au sein de la démarche du réseau ENTI « Réseau européen d'intelligence territoriale » dans les domaines de la recherche et de l'action opérationnelle. Le projet s'inscrit dans une réflexion européenne et internationale en vue de partager constats et bonnes pratiques entre les équipes.

2 CONFORMITÉ AVEC LE DROIT COMMUNAUTAIRE

Les obligations communautaires en matière d'aides publiques aux entreprises résultent notamment du règlement général d'exemption par catégorie d'aides (CE) n°800/2008 du 6 août 2008 et des régimes d'aides notifiées qui ont été approuvés par la Commission européenne.

Un contrôle ex-ante est réalisé par les services gestionnaires au stade de l'instruction des demandes de subvention, mais également lors des réunions des pré-comités de sélection et des comités de programmation des projets.

De plus, le modèle-type de rapport de contrôle de service fait, diffusé en décembre 2008, intègre la vérification ex post des seuils d'intensité d'aides publiques et prévoit les ajustements de ressources rendus nécessaires, du fait de leur éventuel dépassement.

L'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012, relative au contrôle de service fait des opérations financées par voie de subvention, rappelle l'obligation de vérifier le respect des seuils d'intensité d'aide lors d'un contrôle de service fait.

L'instruction du 29 juin 2012 apporte également des précisions sur les exigences relatives à la mise en concurrence pour les achats de biens, fournitures et services.

Ainsi, l'attention des services gestionnaires est portée sur l'obligation de procéder à une mise en concurrence pour les achats directs de biens, fournitures et services, et ce, quelle que soit la nature de la structure bénéficiaire.

L'instruction distingue trois catégories de bénéficiaires au regard des règles de la commande publique :

- les bénéficiaires soumis à l'application du code des marchés publics ;
- les bénéficiaires soumis à l'application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005¹⁴ ;
- les bénéficiaires qui ne sont soumis à aucun de ces deux textes.

Pour les bénéficiaires soumis à l'application du code des marchés publics ou de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, l'instruction rappelle que les procédures de passation des marchés prévues dans la réglementation nationale doivent être respectées.

Pour les autres bénéficiaires, l'instruction précise que le bénéficiaire doit justifier, dans la demande de financement FSE ou dans le bilan d'exécution la procédure mise en œuvre pour garantir la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est ainsi rappelé que l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet du marché, de son montant peu élevé ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

Par ailleurs, l'ensemble des outils de gestion relatifs aux opérations en régime « Marchés publics » ont été modifiés par la DGEFP et diffusés aux services gestionnaires de l'Etat via l'extranet du Fonds social européen.

¹⁴ Relative aux marchés passés par certaines personnes publiques et privées non soumises au code des marchés publics.

Des travaux de sécurisation sont menés, quand cela s'avère nécessaire, pour vérifier l'existence d'une mise en concurrence. Par exemple, le PLIE de Laon a repris les contrôles de service fait relatifs aux opérations 2011 et 2012, mises en œuvre par voie de marché public et écarté les dépenses inéligibles en cas de constat d'irrégularité de la procédure d'achat.

3 PROBLÈMES RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE

3.1 - Diffusion aux services gestionnaires des recommandations formulées dans le cadre des audits communautaires réalisés depuis le début de la programmation 2007-2013

Certaines recommandations faites par les instances communautaires dans le cadre des audits réalisés depuis le début de la programmation 2007-2013 ont été formulées de manière récurrente.

En particulier, la Commission européenne a demandé à plusieurs reprises aux autorités de gestion d'améliorer le suivi du temps d'activité du personnel rémunéré, de vérifier l'éligibilité des participants aux opérations cofinancées, de veiller à la réalisation d'une mise en concurrence pour les dépenses de prestations et de modifier les modalités nationales de justification de l'acquittement des dépenses.

En réponse aux recommandations de la Commission européenne, la DGEFP a publié en 2012 trois instructions visant à diffuser les règles de gestion préconisées lors des audits communautaires :

- l'instruction DGEFP n°2012-05 du 12 mars 2012, relative à la prise en compte des conclusions des audits communautaires réalisés sur des opérations d'aide aux postes des entreprises d'insertion au titre du Programme opérationnel FSE national de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013 (abrogeant l'instruction DGEFP n°2011-10 du 7 mars 2011) ;
- l'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012, relative aux modalités de contrôle de service fait des dépenses déclarées au titre d'opérations subventionnées dans le cadre des programmes du Fonds social européen ;
- l'instruction DGEFP n°2012-16 du 19 septembre 2012 relative, aux modalités de cofinancement par le Fonds social européen des marchés publics passés par l'Etat au titre du dispositif « Compétences clés ».

a) L'instruction DGEFP n°2012-05 du 12 mars 2012

L'instruction du 12 mars 2012 (publiée le 30 mars 2012) vise à préciser les règles de programmation et de conventionnement des opérations d'aide aux postes et à renforcer la justification du temps d'activité des salariés en insertion.

Ainsi, d'une part, elle rappelle l'obligation de programmer la participation du FSE avant de procéder au paiement de l'aide communautaire aux entreprises d'insertion bénéficiaires. D'autre part, elle introduit une méthode de justification du nombre d'heures travaillées par les salariés en insertion, fondée désormais sur des feuilles de temps conformes aux règles de formalisation fixées par la Commission européenne et non sur une reconstitution complexe à partir de bulletins des salaires.

b) L'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012

La DGEFP a publié l'instruction du 29 juin 2012 afin d'actualiser les modalités de réalisation du contrôle de service fait pour les opérations financées par voie de subvention.

Cette instruction, soumise pour avis à la Commission européenne et à la CICC, est entrée en application le 12 octobre 2012 et abroge quatre instructions de la DGEFP¹⁵.

Elle s'applique à l'ensemble des conventions signées à compter du 12 octobre 2012. De plus, pour les conventions signées avant cette date et dont la période de réalisation n'est pas achevée, les gestionnaires sont tenus de proposer aux bénéficiaires l'introduction, par avenant, des dispositions de l'instruction afin que les nouvelles règles de gestion soient appliquées aux tranches annuelles restant à réaliser.

L'instruction du 29 juin 2012 apporte des précisions sur les points suivants ayant fait l'objet de recommandations dans le cadre des audits communautaires :

- délais de gestion à respecter pour qu'un projet soit éligible à un cofinancement du FSE ;
- obligation de mise en concurrence pour les achats directs de biens, fournitures et services ;
- modalités de suivi du temps d'activité du personnel rémunéré, en particulier en cas d'affectation partielle du personnel à l'opération cofinancée ;
- modalités de justification de l'acquittement des dépenses déclarées ;
- obligation de vérifier l'éligibilité des participants à l'opération dans le cadre du contrôle de service fait.

De plus, l'instruction du 29 juin 2012 intègre les nouvelles règles introduites par décret n°2011-92 du 21 janvier 2012¹⁶, concernant les modalités de comptabilisation des recettes et de valorisation de dépenses acquittées par des organismes tiers.

Enfin, l'instruction du 29 juin 2012 introduit des modifications de méthode importantes, concernant les règles d'échantillonnage dans le cadre du contrôle de service fait, de traitement des sur-réalisations de dépenses et de comptabilisation des subventions correspondant à des financeurs nationaux non prévus dans la convention.

Concernant les modalités d'échantillonnage des dépenses ou des participants dans le cadre du contrôle de service fait, une fiche technique sera prochainement publiée afin de fixer les règles de sélection des unités échantillonnées ainsi que les règles de calcul des corrections financières en cas de constat d'irrégularité à partir de l'échantillon constitué.

L'instruction du 29 juin 2012 introduit la possibilité de recourir à l'extrapolation en cas de constat d'irrégularité, effectué à partir d'un échantillon de dépenses ou de participants. Ainsi, il ne sera plus obligatoire d'élargir l'échantillon contrôlé en cas de constat d'irrégularité.

Cependant, le recours à l'extrapolation sera conditionné à un accord écrit du bénéficiaire, celui-ci conservant toujours la possibilité de justifier que le montant réel de dépenses irrégulières est inférieur au montant de la correction calculé par extrapolation.

c) L'instruction DGEFP n°2012-16 du 19 septembre 2012

La DGEFP a publié l'instruction du 19 septembre 2012 (relative aux modalités de cofinancement des opérations du dispositif « Compétences clés ») pour préciser les règles de gestion et de financement de ces opérations.

¹⁵ L'instruction DGEFP n°2012-11 du 29 juin 2012 abroge :

- l'instruction DGEFP n°2008-16 du 6 octobre 2008 portant méthode de contrôle de service fait en vue du paiement de l'aide communautaire au titre des programmes opérationnels FSE relevant des objectifs « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi ;
- la note DGEFP n°1509 du 22 décembre 2008 relative aux modalités de mise en œuvre des crédits du Fonds social européen au titre des programmes opérationnels « Compétitivité régionale et emploi » et « Convergence » 2007-2013 – Règles applicables à l'éligibilité temporelle ;
- l'instruction DGFIP/DGEFP n°2010-14 du 20 avril 2010 relative aux conditions de recevabilité des opérations financées au titre des programmes du Fonds social européen de la période 2007-2013 ;
- l'instruction DGEFP n°899 du 22 octobre 2010 relative à l'éligibilité temporelle des opérations sélectionnées au titre des programmes du Fonds social européen - période 2007-2013 - modalités d'application des dispositions de l'article 8 du règlement (CE) n°800/2008 relatives à l'effet incitatif des aides.

¹⁶ Modifiant le décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013

Ainsi, concernant la gestion des opérations cofinancées du dispositif « Compétences clés », l'instruction du 19 septembre 2012 décrit les obligations liées à la participation du FSE, en particulier l'obligation de contrôler l'éligibilité des participants et l'obligation de formaliser la séparation fonctionnelle entre service bénéficiaire et service gestionnaire, à chaque étape de la vie d'un dossier.

Concernant le financement des opérations du dispositif « Compétences clés » bénéficiant d'une aide FSE, l'instruction du 19 septembre 2012 rappelle que le rattachement à un même programme budgétaire (le programme 103) des crédits FSE et de la contrepartie de l'Etat nécessite de mettre en place un suivi financier rigoureux afin d'assurer la traçabilité des crédits consommés.

Par ailleurs, le dialogue de gestion entre l'autorité de gestion, les autorités de gestion déléguée et les Organismes intermédiaires ainsi que les contrôles qualité gestion sont l'occasion de diffuser les recommandations formulées lors des audits communautaires.

Les services gestionnaires s'efforcent d'intégrer les recommandations des auditeurs communautaires. Par exemple, suite à l'audit de la DG Emploi réalisé en février 2012 en région Haute-Normandie, le Conseil régional réalise désormais un contrôle exhaustif des stagiaires relevant des programmes régionaux de formation professionnelle, en lieu et place de la méthode de contrôle par échantillonnage remise en cause par les auditeurs.

3.2 - Plans de reprise du contrôle de service fait réalisés en 2012 suite à la campagne 2011 des contrôles d'opération

Au terme de la campagne de contrôles d'opérations réalisés en 2011, les constats relatifs à certains types d'opérateurs ont conduit l'autorité de gestion du Programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » à décider le retrait du dernier appel de fonds de l'année 2011 de certaines dépenses, et ce en accord avec la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)

Suite à ces constats d'irrégularités, des plans d'action ont été mis en œuvre en 2012 pour fiabiliser les périmètres de dépenses affectées.

A la fin de l'année 2012, une partie des dépenses suspendues à titre conservatoire ont pu être réintégrées dans les appels de fonds.

a) Constat d'irrégularités récurrentes lors de la campagne 2011 de contrôles d'opérations

Les opérations concernées par un retrait de dépenses et devant procéder à la mise en œuvre d'un plan d'action sont les suivantes:

- les dossiers portés par 71 PLIE ;
- 103 dossiers portés par l'AFPA ;
- les dossiers relevant de trois Conseils régionaux (Ile-de-France, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Le total des dépenses retirées suite à ces constats d'irrégularité s'élève à 355,89 M€, ce total étant réparti comme suit :

- 180,25 M€ au titre des opérations de PLIE ;
- 65,91 M€ au titre des dossiers de l'AFPA ;
- 109,74 M€ au titre des dossiers de Conseils régionaux.

Cette opération a pour objectif de démontrer la fiabilité des dépenses déclarées depuis le début du programme.

b) Plans d'action mis en œuvre en 2012

S'agissant des PLIE, le retrait des dépenses a débordé largement le champ contrôlé au titre de la campagne de contrôles d'opérations.

Il a été décidé de retirer l'ensemble des dépenses déclarées depuis 2007 par des PLIE dont le contrôle d'opération en 2011 faisait apparaître un taux d'irrégularité supérieur à 2 %.

Cette mesure a concerné 50 % des PLIE soumis à contrôle d'opérations en 2011.

Au regard du nombre de PLIE concernés, il a été proposé d'identifier également les PLIE dont les dépenses n'apportaient pas un gage de sécurité suffisant au regard des règles communautaires.

A cet effet, il a été demandé aux autorités de gestion déléguée de faire remonter les rapports de contrôle qualité gestion (CQG) réalisés sur les PLIE Organismes intermédiaires en région.

Les résultats de ces CQG ont été croisés avec les résultats des contrôles qualité certification (CQC) en collaboration avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ainsi qu'avec les résultats des audits CICC et communautaires menés, le cas échéant, sur ces structures.

A l'issue de ce travail, il a été décidé en accord avec la CICC que les dépenses des PLIE dont les résultats d'un CQG, d'un CQC ou d'un audit CICC ou UE se sont avérés négatifs, sans que les recommandations issues de ces contrôles ou audits aient été levées, ainsi que, à titre conservatoire, les PLIE n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle ou audit voient leurs dépenses retirées.

Pour les Conseils régionaux, le retrait a concerné ceux dont le taux d'erreur dépasse 2 %.

Le taux d'erreur pour les Conseils régionaux dont les dépenses ont été retirées était également supérieur à 2 % à l'issue du contrôle d'opération compte tenu de dysfonctionnements d'ampleur importante, constatés sur certains de ces Organismes intermédiaires.

Pour ces derniers, les dépenses déclarées depuis début de la période de programmation ont été retirées de la dernière déclaration de dépenses de l'année 2011 jusqu'à réalisation d'un plan de reprise permettant de s'assurer de la fiabilité des dépenses déclarées.

S'agissant de l'AFPA, les dépenses déclarées par l'AFPA ont été suspendues, à titre conservatoire, pour l'ensemble des régions.

Les dossiers portés par le Volet central ont fait l'objet d'un contrôle qualité certification (CQC) mené par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui a mis en exergue un problème systémique de justification des coûts indirects sur la base non pas des coûts réels mais de coûts analytiques déterminés par l'AFPA.

Au regard des résultats du CQC et sans préjudice des résultats des contrôles d'opérations sur les dossiers AFPA, la CICC a recommandé que les dépenses déclarées par l'AFPA à la Commission européenne, tant au niveau central que régional, soient suspendues puis déduites de l'appel de fonds.

Pour l'ensemble de ces opérations, il a été demandé la réalisation d'un plan d'action qui permette de s'assurer de la sécurisation des dépenses pouvant être déclarées à nouveau. Chacune des autorités dont les constats étaient à l'origine du retrait doivent valider la réalisation de ce plan d'action.

Les conclusions définitives des travaux effectués sont retracées dans un compte-rendu d'exécution transmis à la CICC. Ce compte-rendu permet de préciser les corrections financières effectuées ainsi que les mesures correctives mises en place en vue de sécuriser la gestion.

c) Résultat des plans d'action

Le total des dépenses réintégrées lors du dernier appel de fonds 2012 s'élève à 213,91 M€, soit 60,1 % des dépenses retirées.

Ce pourcentage varie selon les types de dossiers :

- 47,1 % pour les dossiers de PLIE (36 dossiers réintégrés sur 71 dossiers retirés) ;
- 72,8 % pour les dossiers de l'AFPA (44 dossiers réintégrés sur 103 dossiers retirés) ;
- 73,9 % pour les dossiers de Conseils régionaux.

Le total des dépenses irrégulières écartées s'élève à 17,17 M€, soit un taux de correction de 7,4 % des dépenses retirées.

Ce pourcentage se répartit de la manière suivante :

- 4,9 % pour les dossiers de PLIE (4,41 M€) ;
- 5,1 % pour les dossiers de l'AFPA (2,59 M€) ;
- 11,1 % pour les dossiers de Conseils régionaux (10,16 M€).

Pour l'année 2013, il appartient aux Direccte d'accompagner la réintégration des 93 dossiers encore en cours de traitement représentant un montant de dépenses de 124,81 M€.

Ce total est réparti entre :

- 33 dossiers de PLIE ;
- 59 dossiers de l'AFPA ;
- 1 dossier du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les Direccte concernées doivent ainsi veiller à la finalisation des plans de reprise en cours pour que ces dépenses puissent être réintégrées dans les appels de fonds de l'année 2013.

3.3 - Plan national de formation

La mise en œuvre du plan national de formation engagée le 14 juin 2011 s'est poursuivie en 2012.

99 sessions de formation ont été réalisées durant l'année 2012 correspondant à 15 modules de formation.

Les modules de formation dispensés en 2012 ont porté sur les obligations communautaires liées à l'intervention du Fonds social européen (communication et publicité, égalité femmes/hommes, évaluation), le cadre de gestion d'un programme FSE (contrôles qualité gestion...), les règles de gestion d'une opération individuelle (instruction, principes généraux du contrôle de service fait, règles d'encadrement des aides d'Etat...) et les modalités de saisie dans l'application presage_web.

Les modules les plus dispensés concernent l'évaluation, les contrôles qualité gestion, l'analyse des pièces comptables dans le cadre du contrôle de service fait et la saisie dans presage_web des données relatives aux opérations financées par voie de subvention.

982 stagiaires issus de services gestionnaires de l'Etat et d'Organismes intermédiaires ont participé aux formations dispensées en 2012.

Ces stagiaires sont issus en majorité de l'Etat et des collectivités locales mais proviennent également de PLIE et de groupements d'intérêt public gestionnaires d'une convention de subvention globale.

Les régions ayant présenté en 2012 les plus grands nombres de stagiaires sont l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et l'Aquitaine.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins spécifiques identifiés en région, certaines Direccte complètent le plan de formation national par des formations ad hoc. Par exemple, la Direccte de Champagne-Ardenne fait appel à un prestataire pour organiser deux fois par mois des ateliers « instruction-contrôle de service fait ». Ces sessions réalisées à partir de dossiers réels permettent de renforcer rapidement les compétences du service gestionnaire FSE, suite à l'augmentation récente de l'effectif du service.

3.4 Développement des outils en ligne

a) Poursuite de la dématérialisation des supports de gestion (" Ma démarche FSE")

Dans le cadre des mesures de simplification de la gestion du Fonds social européen, la DGEFP avait initié début janvier 2011 un chantier de mise en œuvre d'un portail de dématérialisation de l'ensemble des supports de gestion FSE.

Ce projet, piloté par la DGEFP avec l'appui de la Direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique (DIMAP), est conduit dans le cadre de la mesure 15 de la modernisation de l'action publique (MAP) relative à la simplification et à la fiabilisation des demandes de financement du Fonds social européen.

Les objectifs de la réforme sont les suivants :

- permettre une remontée fiabilisée des données du porteur de projet ;
- accélérer le processus d'intégration des dossiers dans le système d'information ;
- améliorer la qualité de service aux bénéficiaires.

Le processus de dématérialisation des outils de gestion du FSE a été décomposé en quatre étapes :

- dématérialisation du bilan d'exécution et de la grille de recevabilité du bilan d'exécution ;
- dématérialisation de la demande de candidature, de la grille de recevabilité et de la fiche d'instruction ;
- dématérialisation du rapport de contrôle de service fait et du rapport de visite sur place ;
- dématérialisation de la convention et de la gestion des avenants.

Phase 1 : Dématérialisation du bilan d'exécution et de la grille de recevabilité du bilan d'exécution (lot 1)

Le lot 1 vise à assurer la dématérialisation du bilan d'exécution et de la grille de recevabilité du bilan d'exécution.

L'année 2011 avait permis le lancement d'une phase d'expression de besoins. Elle a permis d'aboutir à des spécifications fonctionnelles détaillées et à l'ouverture du portail « Ma démarche FSE » à la recette et à une phase expérimentale au second semestre 2011.

Depuis le 16 janvier 2012, le portail de dématérialisation « Ma démarche FSE » a été généralisé à l'ensemble des régions métropolitaines. Les Organismes intermédiaires ont adhéré au dispositif sur la base du volontariat sur la période 2012.

Phase 2 : Dématérialisation de la demande de candidature, de la grille de recevabilité et de la fiche d'instruction (lot 2)

Le lot 2 vise à assurer la dématérialisation de la demande de candidature, de la grille de recevabilité et de la fiche d'instruction.

L'année 2011 avait permis le lancement d'une phase d'expression de besoins et de définition du métier de la gestion du FSE entre les mois de juin et septembre. Une phase d'expérimentation a été lancée fin décembre 2011 pour une durée de six mois.

Depuis le 4 juin 2012, le portail de dématérialisation « Ma démarche FSE » a été généralisé à l'ensemble des régions métropolitaines. Les Organismes intermédiaires se sont joints au dispositif, sur la base du volontariat au cours de l'année 2012.

Phase 3 : Dématérialisation du rapport de contrôle de service fait et des visites sur place.

La phase d'expression de besoins relative à ce lot a eu lieu à la fin de l'année 2011.

Les étapes d'expérimentation et de généralisation sont intervenues au cours de l'année 2012, selon un schéma identique à celui retenu pour le déploiement des lots 1 et 2.

Depuis le 7 décembre 2012, le portail de dématérialisation « Ma démarche FSE » a été généralisé à l'ensemble des régions métropolitaines.

Phase 4 : Dématérialisation du conventionnement et de la gestion des avenants

La phase d'expression de besoins a eu lieu à la fin de l'année 2012.

Les étapes d'expérimentation et de généralisation devraient en effet intervenir dans le courant de l'année 2013, selon un schéma identique à celui retenu pour le déploiement des lots 1, 2 et 3.

L'utilisation du portail de dématérialisation « Ma démarche FSE », pour les éléments relatifs au conventionnement

et à la gestion des avenants, sera généralisée à l'ensemble des régions métropolitaines à compter du 15 avril 2013. Les Organismes intermédiaires pourront adhérer au dispositif, sur la base du volontariat en 2013.

Enfin, durant l'année 2012, 26 séminaires de présentation d'une journée du portail « Ma démarche FSE » ont été organisés en région.

b) Le site extranet d'appui aux gestionnaires du FSE (« Ma ligne FSE »)

Le site extranet d'appui aux gestionnaires du FSE vise à offrir un appui technique à l'ensemble des services gestionnaires de crédits FSE (Etat et Organismes intermédiaires) au titre du Programme opérationnel national de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », notamment en vue de la clôture du programme 2007-2013, dans le cadre d'une gouvernance qui sera modifiée pour 2014-2020.

Un marché public a été publié à cette fin en février 2012 et notifié au titulaire en novembre 2012.

Ce marché prévoit la constitution d'un site extranet à la disposition des gestionnaires intégrant une base de connaissance et la possibilité pour chaque gestionnaire d'obtenir des réponses à ses interrogations sur les règles de gestion des opérations cofinancées, de saisie dans l'application presage_web et sur les modalités de renseignement et de saisie des indicateurs quantitatifs dans l'interface D1/D2.

L'ouverture du service est intervenue le 28 janvier 2013.

4 CHANGEMENT DU CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

La crise économique et financière de l'automne 2008 avait conduit la Commission européenne à proposer aux Etats membres de l'Union européenne un ensemble de mesures présentées dans un « plan européen pour la relance économique » (Communication CE du 26 novembre 2008). Ce plan de relance, validé par le Conseil de décembre 2008, appelait notamment à mobiliser plus fortement les Fonds structurels et à simplifier leur mise en œuvre. Les Etats-membres étaient invités à évaluer la façon dont les Programmes opérationnels pourraient mieux répondre aux effets négatifs de la crise sur leur marché du travail, et à les adapter lorsque cela s'avérait nécessaire.

Le Programme opérationnel (PO) national FSE, construit pour répondre aux faiblesses structurelles identifiées de la relation économie emploi formation, faiblesses accentuées dans un contexte de crise, ne nécessitait pas une refonte totale de son architecture mais justifiait une inflexion des priorités.

L'intensité de cette crise a, en effet, montré la nécessité de consolider l'appui à la création et à la reprise d'entreprise durables et de renforcer la formation pour les personnes en sous-emploi. Elle démontre l'intérêt, sur une base territoriale et sectorielle, de développer des actions collectives d'anticipation et d'accompagnement fondées sur de nouveaux partenariats d'intervention.

Les conséquences de la crise survenues à l'été 2011 continuent d'affecter les économies européennes. Elles se traduisent par une croissance faible qui engendre une baisse de l'emploi et une montée du chômage.

En moyenne, sur le quatrième trimestre 2012, le **taux de chômage au sens du BIT** s'établit à **10,6 %** de la population active en France métropolitaine et Départements d'Outre-mer.

Pour la France métropolitaine, sur cette même période, le taux de chômage s'élève à 10,2 % (soit 2,9 millions de personnes sans emploi) en hausse de 0,3 point par rapport au troisième trimestre 2012 et de 0,8 point en un an. Il est à noter que 25,7 % des actifs de 15 à 24 ans sont désormais au chômage, taux en progression de 3,4 points sur une année.

Ce contexte contraint l'ensemble des acteurs à traiter à la fois les difficultés accrues de retour à l'emploi des publics relevant de l'inclusion sociale ainsi que l'accroissement du nombre des travailleurs précaires. Dans le même temps, l'accélération des mutations économiques se poursuit et nécessite un important travail de qualification ou de requalification des travailleurs, un accompagnement plus étroit des restructurations ainsi qu'une organisation renforcée des transitions professionnelles.

Il convenait, dans ce cadre, de garantir la capacité du programme FSE à apporter un soutien adapté aux personnes les plus durement frappées par la crise ainsi qu'y invitaient notamment les communications de la Commission européenne du 26 novembre et du 16 décembre 2008.

A cette fin, depuis 2009 un processus de consultation du partenariat national et des partenariats régionaux avait été lancé aboutissant à un premier train de mesures adoptées lors du CNS du 24 juin 2009.

Cette démarche appelait une seconde étape avec la mise en place d'un outil ambitieux de pilotage et de dynamisation de la gestion du PO : le mécanisme de programmation dynamique, dont les principes ont été validés lors des deux CNS de 2009, et dont les premiers résultats avaient été présentés au partenariat lors du CNS du 27 janvier 2010.

Ce processus, qui s'est déroulé sur l'ensemble des années 2010 et 2011, s'est poursuivi, en 2012. **En janvier 2013**, le montant programmé était de 4,1 Md€ de FSE pour une maquette de 4,495 Md€, ce qui correspond à un **taux de programmation de l'ordre de 91 % (91,2 %), au-delà du taux de 85 % attendu, ce qui démontre l'efficacité de ce mécanisme de programmation dynamique.**

Au vu de la situation économique, et en relation avec ce mécanisme de programmation dynamique, des modifications de la maquette ont été validées lors du CNS du 27 juin 2012 : l'axe 1 « Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques » et l'axe 2 « Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » ont bénéficié en cours d'année 2012 (CNS du 27 juin 2012), d'un transfert entre axes d'un montant de 89,3 M€ en provenance des axes 3 et 4. Cette orientation, justifiée par les besoins de formation des salariés et demandeurs d'emploi, s'est concrétisée par un taux de programmation nette de plus de 96 % pour les axes 1 et 2.

5 MODIFICATIONS IMPORTANTES AU SENS DE L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT N° 1083/2006

Sans objet

6 COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES INSTRUMENTS

6.1 - Dispositions prises pour assurer la démarcation et la coordination entre les interventions du FSE, FEDER, FEADER et FEP, le cas échéant

De manière générale, la coordination entre les différents instruments d'intervention de l'Union européenne est assurée par les comités régionaux de programmation et les comités régionaux de suivi. Ces comités veillent à une bonne articulation entre les différents programmes (FSE, FEDER, FEADER et FEP).

En outre, les autorités de gestion du FSE et du FEADER ont travaillé en 2012 à la rédaction d'une circulaire conjointe visant à introduire des contrôles croisés afin d'éviter tout double financement d'une même dépense par ces deux fonds.

Cette démarche doit permettre de respecter les dispositions de l'article 24-5 du règlement (UE) n°65/2011, qui fait obligation à l'autorité de gestion du FEADER de mettre en place des procédures de contrôle administratif permettant d'éviter un double financement des dépenses.

Les contrôles croisés seront réalisés lors du contrôle de service fait sur les demandes de paiement FEADER.

Ils consisteront à rapprocher la liste des actions cofinancées par le FEADER et la liste des actions cofinancées par le FSE pour un même organisme bénéficiaire.

6.2 - Usage de la règle de flexibilité des 10 % FEDER/FSE, telle que prévue à l'article 34 du Règlement général (CE) n°1083/2006 reprise dans le PO (page 143)

La mise en œuvre de la règle flexibilité prévue à l'article 34 du règlement (CE) n°1083/2006 demeure peu étendue afin de simplifier et ainsi de fiabiliser les dépenses déclarées à la Commission européenne.

La règle de flexibilité est principalement appliquée pour des opérations des programmes FEDER. Néanmoins, à titre d'exemple, une opération FSE programmée en 2012 par la Direccte de Pays-de-la-Loire s'inscrit dans la règle de flexibilité. L'opération vise, en effet, à cofinancer l'insertion professionnelle de six ménages tout en assurant leur participation active à la conception et à la réalisation de leur futur logement.

7 MODALITÉS DE SUIVI

7.1 Pilotage

Le principe d'un mécanisme de programmation dynamique a été mis en place lors des CNS du 23 mars et du 24 juin 2009, afin d'améliorer le pilotage et d'optimiser la consommation des crédits en programmation et en déclaration de dépenses. Il n'intervient qu'une seule fois par an, lors du CNS de début d'année.

Cependant, plus le niveau de programmation est élevé (ce qui est le cas depuis deux ans), moins ce mécanisme fonctionne, ce qui est satisfaisant puisque cela reflète la bonne marche du Programme opérationnel.

Ce mécanisme comprend deux volets :

- **Un volet programmation** : le niveau de programmation de chaque autorité de gestion est apprécié en comparant, axe par axe, le montant des crédits programmés au 31 décembre de l'année N, hors Conseil régionaux, et le montant cumulé des tranches du plan de financement du Programme opérationnel. **L'objectif fixé en 2012 était d'avoir programmé six tranches de programmation sur sept soit 85 % des crédits.** En deçà des 85 % de programmation, le retard devait être considéré comme excessif et pouvait se traduire par un retrait de crédits sur le ou les axes concernés. En revanche, une demande d'abondement pouvait être envisagée si le niveau de programmation nette, sur un axe donné, était supérieur à 6,5 tranches de la maquette régionale 2007-2013, soit 93 % des crédits à la disposition de l'autorité de gestion déléguée.

- **Un volet réalisation** : le niveau des dépenses réalisées par chaque autorité de gestion ou autorité de gestion déléguée est apprécié en comparant, axe par axe, le montant des crédits ayant fait l'objet d'un contrôle de service fait au 31 décembre 2012, y compris pour les Conseils régionaux, et le montant cumulé des crédits qui auraient dû être certifiés conformément à la règle de dégageement automatique.

S'agissant de la programmation

En 2012, compte tenu du niveau élevé de la programmation, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en œuvre le mécanisme de programmation dynamique.

S'agissant de la réalisation

L'objectif de réalisation, c'est-à-dire de dépenses nouvelles déclarées à la Commission européenne doit permettre d'éviter tout dégageement d'office des crédits.

En matière de réalisations, les efforts entrepris en 2012 ont permis d'atteindre l'objectif de déclarations de dépenses qui était de 1 852 M€.

L'enjeu était double :

- compte tenu du retrait d'une partie importante des dépenses fin 2011 (de l'ordre de 180 M€ de FSE), le premier objectif **était de mettre en œuvre les plans de reprise permettant de réintégrer ces dépenses écartées dans les déclarations de dépenses.** A la fin 2012, les deux tiers de ces dépenses ont été réintégrées et ont fait l'objet de déclarations de dépenses à la Commission européenne ;
- le deuxième objectif était d'accélérer le rythme de déclarations de dépenses.

Au vu des résultats des autorités de gestion et autorités de gestion déléguée au cours de l'exercice 2012, aucune décision de reprise de crédits n'a été proposée lors du CNS du 20 février 2013, au titre du volet « réalisation » du mécanisme de programmation dynamique.

7.2 Evaluation¹⁷

A retenir

L'élément le plus marquant de l'année 2012 est la stabilisation du système de suivi évaluatif, qui met désormais à disposition de tous, une très grande quantité d'informations: plus de **56 000** dossiers font, aujourd'hui, en cumul, et hors règles spécifiques du RAE, l'objet d'un suivi des participants et le système comporte **620 utilisateurs actifs**.

L'animation régionale bi annuelle des consultants permet l'interprétation collective et la contextualisation des résultats.

En 2012, a été réalisée une « **Evaluation de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du PO FSE 2007-2013, comparaisons européennes et prospective post 2013** ».

Une nouvelle étude est en cours : « **Le FSE et la sécurisation des trajectoires professionnelles** ».

L'évaluation ex-ante de la programmation 201-2020 a démarré avec une partie préliminaire, consacrée aux enseignements de la programmation 2007-2013.

Comme chaque année, et de manière unique en Europe, les évaluateurs ont produit un rapport d'évaluation annuel, synthèse de tous les travaux.

Pour rappel, la démarche d'évaluation comprend deux volets :

- un **volet opérationnel** centré sur les performances et l'efficacité du programme, qui s'appuie sur un dispositif de suivi évaluatif permettant de collecter et de capitaliser les données concernant les publics entrés dans les actions aidées, leur situation à la sortie de ces actions, et de calculer les 24 indicateurs par axe qui sont associés au Programme Opérationnel pour contribuer à en mesurer la performance,
- un **volet stratégique d'analyse s'appuyant sur des études thématiques** dont les sujets sont choisis par le Comité scientifique de l'évaluation (CSE). Celui-ci, présidé par Annie Fouquet, présidente de la Société française de l'évaluation, est composé de parties prenantes du FSE et d'experts. Les prestataires externes, choisis au moyen d'un accord cadre, produisent, chaque année, un rapport d'évaluation annuel qui articule les deux volets et situe son analyse globale dans le cadre des finalités évoquées supra.

Un **plan d'évaluation** a été approuvé par ce Comité et définit un cadre pour les finalités et objectifs comme pour la nature de l'ensemble des évaluations conduites.

Les réunions du Comité scientifique de l'évaluation les 18 janvier, 28 mars, 3 juillet, 7 octobre, 11 décembre ont alimenté les travaux de l'année.

7.2.1 SUR L'ANALYSE DES PERFORMANCES, EN CONTINU

L'élément le plus marquant de l'année 2012 est la stabilisation du système de suivi évaluatif, qui met désormais à disposition de tous, une très grande quantité d'informations: plus de 56 000 dossiers font, aujourd'hui, en cumul, et hors règles spécifiques du RAE, l'objet d'un suivi des participants et le système comporte 620 utilisateurs actifs.

Une étape essentielle a ainsi été réalisée, avec la collecte d'un volume significatif de données de base, destinées à calculer les résultats nécessaires au suivi et à l'évaluation du programme. Parallèlement, comme développé dans la partie I 1.1 A, au début du rapport, la saisie a fait des progrès significatifs avec un taux de saisie de dossiers complets de 92,3 % pour les dossiers du RAE 2012.

L'analyse des données saisies est permise par l'utilisation de l'interface Web de saisie D1-D2, réalisée par Viziago pour le Consortium Amnyos/Edater et par le tableau de bord de restitution des données ViziaPROG FSE. Cet instrument s'est enrichi, notamment grâce à l'ajout, en 2010, de l'onglet RAE qui permet l'édition automatisée des tableaux types du RAE pour toutes les régions et tous les Organismes intermédiaires sur la base de la règle établie de prise en compte des dossiers après CSF.

¹⁷ Tous les documents sur le site FSE.gouv.fr rubrique évaluation

L'analyse des 24 objectifs de résultat, et indicateurs assortis, est désormais mieux documentée, les valeurs atteintes en sont commentées dans le rapport annuel d'exécution et mises en perspective par les évaluateurs dans le rapport d'évaluation annuel. Cette analyse alimente les discussions des réunions régionales d'appui méthodologique.

Les réunions régionales d'appui

Pour l'année 2012, on retiendra les éléments suivants des réunions d'appui méthodologique, selon le bilan tracé par le Consortium d'évaluateurs :

45 réunions en région et auprès des acteurs du Volet central, animées par le consortium AMNYOS-EDATER, ont mobilisé au printemps et à l'automne 2012, l'autorité de gestion, les autorités de gestion déléguée (AGD), les Organismes intermédiaires (OI) et de grands opérateurs.

L'année 2012 a été marquée par une recherche de co-animation des séances avec les AGD, notamment dans la présentation des résultats du RAE, ce qui s'est traduit par une dynamique d'échange plus riche.

Les réunions du printemps ont été l'occasion de valoriser les **efforts importants fournis par les gestionnaires sur la saisie des indicateurs** pour le RAE 2011 et de rappeler l'importance de la qualité de saisie. Les évaluateurs ont par ailleurs travaillé à l'appropriation de l'outil de tableau de bord ViziaPROG FSE par les gestionnaires (manipulation en séance) et se sont attachés à faire le point sur son **utilisation et rappeler ses usages potentiels**.

Les réunions de l'automne ont permis de présenter les principaux enseignements de l'enquête 2012 sur la sous-mesure 131 et mettre en avant les résultats très satisfaisants en termes de taux de survie à trois ans des entreprises créées ou reprises à l'issue des opérations cofinancées par le FSE.

Les réunions avaient également pour vocation d'informer les participants sur l'actualité des chantiers évaluatifs en cours et d'examiner les enseignements des travaux conduits par le consortium.

Les principaux résultats de **l'évaluation thématique portant sur les effets des actions de formation cofinancées sur la trajectoire professionnelle des participants** ont ainsi été présentés au printemps. Les échanges, nourris, ont permis d'aborder les enjeux de fond pour la prochaine programmation, et notamment les liens structurants entre politiques en faveur de l'insertion professionnelle et dispositifs de formation professionnelle.

L'évaluateur a exposé, à l'automne, les résultats de **l'étude comparative portant sur le dispositif de suivi et d'évaluation dans différents pays de l'Union européenne**. Les modèles étudiés ont été mis en regard avec le système français, et les points forts et faibles de chacun mis en lumière. En lien avec la future organisation et la place de l'évaluation dans la programmation 2014-2020, la logique de suivi à l'échelle de l'individu en vigueur en Suède et l'expérience italienne ont été considérées avec intérêt par les acteurs.

Enfin, des **points d'information réalisés sur l'évaluation ex-ante de la prochaine programmation** visaient à apporter des précisions sur le calendrier de travail, mais aussi à clarifier le périmètre de responsabilités des différents intervenants (DATAR, DGEFP, futures AG, consortium AMNYOS- EDATER notamment).

Cette série de réunions régionales a, une nouvelle fois, permis de préserver un espace dédié à l'évaluation, peu présente dans le quotidien des gestionnaires, et de renforcer l'appropriation et la diffusion des travaux conduits, et à travers celles-ci la culture de l'analyse des résultats.

7.2.2 SUR LES TRAVAUX QUALITATIFS

Des travaux ont été finalisés en 2012. D'autres, engagés en 2012, seront achevés au premier semestre 2013.

« Evaluation de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du PO FSE 2007-2013, comparaisons européennes et prospective post 2013 »

Le fonctionnement efficace du système d'évaluation s'inscrit dans les obligations faites à la France et liées à l'attribution de l'aide du FSE. Dans ce cadre, il a été décidé de conduire une évaluation sur le dispositif de suivi évaluatif, accompagné d'un benchmark européen, afin de comprendre comment d'autres pays remplissent leurs obligations en matière de suivi des indicateurs et approfondir certains points clés. La comparaison européenne permet d'apporter des éléments directement utiles à la conception de l'architecture générale du système pour la prochaine programmation.

L'étude a conclu que le dispositif de suivi évaluatif peut être qualifié de complet. En effet, il permet de répondre aux exigences concernant le suivi des participants et les objectifs de résultats par axe intégrés au PO. Néanmoins, au vu des entretiens réalisés avec différents acteurs, sa complexité est souvent évoquée. Cette dernière est notamment liée à l'existence de trois outils (presage_web, D1-D2 et ViziaPROG), à leur appropriation technique, ainsi qu'aux difficultés de compréhension liées aux liens entre ces outils et à l'information qui circule entre eux, et in fine à l'exploitation qui peut en être faite.

En dépit des difficultés rencontrées de 2008 à 2010, période d'apprentissage et de pédagogie, l'évaluation a montré que l'année 2011 a été une année de bascule importante avec la stabilisation générale du dispositif, l'atteinte d'un niveau de connaissance et de motivation suffisant pour les différents types d'acteurs, et une perception globalement positive du système.

Pour la programmation actuelle, les évaluateurs ont recommandé d'une part de poursuivre l'identification des services de l'Etat ou OI pour lesquels la saisie des données nécessaires reste insuffisante afin de proposer des accompagnements dédiés destinés à améliorer progressivement les taux de complétude et, d'autre part, d'identifier les principaux points qui continuent de susciter une saisie de moindre qualité pour proposer des actions d'information ciblées. Il semble nécessaire d'engager, dès maintenant, une réflexion sur les méthodes permettant d'assurer une qualité accrue des informations.

Les recommandations portent également sur la maîtrise et la valorisation du système de suivi (amélioration de la qualité et du suivi individuel du participant), l'accentuation des efforts sur les usages et sur la valorisation de l'information disponible en proposant des outils, méthodes et temps d'échange sur l'analyse des évaluations et des résultats, l'obligation de développer des outils dématérialisés et des systèmes ouverts capables d'échanger l'information, l'animation en continu du dispositif, et enfin le maintien d'une cohérence globale du système d'information et ce, quels que soient les choix en matière d'architecture de gestion de gestion pour la prochaine période de programmation.

Les résultats de cette étude sont exploités dans le cadre de l'évaluation ex-ante qui a débuté au dernier trimestre 2012.

Evaluation du FSE et de la sécurisation des transitions professionnelles

Cette évaluation a pour objet d'interroger le rôle du cofinancement du Fonds social européen dans la préparation des transitions professionnelles des participants qui bénéficient des actions cofinancées au titre de l'axe 1 du Programme opérationnel « Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ».

Elle porte sur le périmètre suivant :

- sous-mesure 111 : anticiper et gérer les mutations économiques ;
- sous-mesure 112 : développement des compétences par la FTLV et l'amélioration de la qualification ;
- sous-mesure 131 : accompagnement à la création/reprise d'entreprise.

Il s'agit, d'une part, d'identifier quels sont les modalités et les ingénieries spécifiques propres aux actions cofinancées, qui contribuent à la sécurisation professionnelle, et de mettre en exergue les conditions d'intervention du FSE les plus propices à renforcer la sécurisation des transitions. D'autre part, les recommandations issues de ce travail pourraient servir à la réflexion concernant les scénarios d'intervention du FSE en 2014-2020, en matière de sécurisation des transitions professionnelles.

Les résultats et conclusions de l'étude seront présentés au Comité scientifique de l'évaluation en 2013.

L'évaluation ex-ante 2014-2020

Dans le cadre de la préparation du Programme opérationnel 2014-2020, les autorités de gestion en charge des futurs programmes opérationnels devront soumettre ce document, dans un processus itératif, au regard critique d'experts indépendants. Ainsi que formulé dans l'article 48 du projet de règlement général, «Les Etats membres effectuent des évaluations ex-ante dans le but d'améliorer la qualité de la conception de chaque programme ».

L'évaluation ex-ante joue un rôle pivot dans l'architecture des documents de cette nouvelle période de programmation. Elle doit accompagner la conception des programmes, en évaluer toutes les composantes de la sélection des priorités au système de suivi, expliciter un schéma d'intervention logique et démontrer la contribution de chaque programme à la stratégie UE 2020.

La DGEFP a lancé le marché de l'évaluation ex-ante en amont des décisions d'arbitrage sur l'architecture de la gouvernance des fonds européens en France. Le travail préalable au démarrage de l'évaluation du Programme opérationnel a permis de conduire une réflexion partenariale sur les leçons et enseignements de la programmation actuelle, potentiellement utiles à tous les gestionnaires.

7.2.3 LE RAPPORT D'ÉVALUATION 2012

Il synthétise l'ensemble du travail réalisé en 2012 sur les deux volets du travail d'évaluation. Le volet d'analyse de l'efficacité et des résultats s'attache à répondre aux quatre questions évaluatives déterminées et validées en comité scientifique de l'évaluation :

1. Quel diagnostic global peut-on porter sur l'efficacité du PO (réalisations et résultats) sur la base des données issues du système de suivi et d'évaluation ? Quelle appréciation peut-on en faire (sur les publics cibles, et par grands domaines d'intervention du PO), en région et au niveau national ?
2. Quelle appréciation peut-on porter sur les réalisations, les résultats et la pertinence de la sous-mesure d'appui à la création et à la reprise d'activité (sous-mesure 131)? Peut-on apprécier un ciblage de populations et/ou une performance spécifique des actions aidées par le FSE, par rapport à d'autres mesures ou dispositifs spécifiques aidés et visant les mêmes objectifs?
3. Quelles conclusions et enseignements pour la prochaine programmation, peut-on tirer de l'étude thématique sur le dispositif de suivi évaluatif (étude nationale avec monographies régionales, comparaisons internationales) ?
4. Quels premiers éléments d'analyse et de recommandations, issus des études et évaluations liées aux deux dernières programmations, peut-on déjà mettre en avant, pour l'élaboration de la programmation 2014-2020? Notamment en termes de cadres logiques d'intervention.

Cette année, des analyses thématiques complètent cette première partie : la formation tout au long de la vie et l'insertion et le retour à l'emploi, ainsi qu'un zoom sur l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

Sont également intégrées les conclusions de l'évaluation qualitative de la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du PO FSE 2007-2013, avec comparaisons européennes et prospective post 2013

Dans la perspective de la future programmation 2014-2020, le rapport propose quelques points de vigilance pour 2007-2013, et des premières recommandations pour la nouvelle période.

Le rapport d'évaluation 2012 a été validé par le Comité scientifique de l'évaluation et présenté au Comité national de suivi le 19 février 2013.

Les difficultés liées au ciblage

Le rapport montre que le ciblage du PO est conforme à la stratégie initiale. Les **bas niveaux de qualification** et les **demandeurs d'emploi** représentent deux tiers des participants du programme. Cette pertinence est toutefois remise en cause par l'apparition d'une nouvelle catégorie de participants, concomitante à la crise : les **demandeurs d'emploi, jeunes, qualifiés**. La part des participants ayant le niveau du baccalauréat augmente de 2,5 points, alors que celle des personnes n'étant pas allé au-delà de la classe de troisième recule.

Néanmoins, le rapport souligne que la crise rend difficile l'identification des publics à cibler en priorité ; en effet, le nombre de personnes en situation fragile est en constante augmentation, et les opérateurs peinent à définir un critère prioritaire plutôt qu'un autre.

Si le ciblage demeure efficace pour les publics de bas niveau de qualification, la difficulté à cibler les **publics seniors**, salariés ou demandeurs d'emploi, persiste en 2012, en dépit de progrès dans certaines régions. Le public senior masculin bénéficie mieux des actions aidées par le FSE que le public féminin. Pour les évaluateurs, une feuille de route nationale sur les seniors, permettrait de répondre aux attentes et de progresser vers un ciblage plus spécifique.

Le devenir des participants

Le rapport souligne les résultats des participants au programme dans une conjoncture particulièrement difficile : Concernant les sorties des participants, le rapport indique que 67,4 % d'entre eux sortent positivement des actions soutenues dans le cadre du programme, pour 36,6 % de sorties positives non identifiées. **Un participant sur cinq à l'issue de l'action est en emploi ou crée une entreprise. Un sur dix a soit certifié une formation, soit accédé à une formation qualifiante ou à une procédure VAE.**

VOLET II

VOLET II

Mise en œuvre par axe (hors crédits AT)

1. AXE 1 : CONTRIBUERA L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES

1.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale

Avancement du programme

Voir le détail dans la partie 1.2 du volet I.

Mise en œuvre des subventions globales

Pour le volet régional de l'axe 1, les principaux Organismes intermédiaires sont les **Conseils régionaux** pour le développement et l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et de l'alternance (mesure 12) et les **OPCA**, pour ce qui est de l'accès aux formations, en particulier au profit des salariés qui en sont le plus éloignés (mesure 12).

Sur le Volet central, l'unique Organisme intermédiaire est le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (**FPSPP**).

Les **Organismes consulaires** (Chambres régionales de commerce et d'industrie ou Chambres régionales des métiers et de l'artisanat) ainsi que certaines têtes de réseau nationales (AVISE et France Active), au titre du Volet central du Programme opérationnel, ont également souhaité gérer des crédits du FSE afin de professionnaliser leurs réseaux, soutenir la création d'activité et favoriser l'esprit d'entreprise (mesure 13).

Le FPSPP bénéficie d'une subvention globale au titre de crédits du Volet central pour la période 2009-2013. A cet effet, le FPSPP lance des appels à projets au titre des sous-mesures 113 et 123, dans lesquels s'inscrivent les OPCA et Opacif. Deux appels à projets ont été lancés en 2011 :

- favoriser l'accès des salariés licenciés économiques à des actions de formation dans le cadre de la convention de reclassement personnalisé et du contrat de transition professionnelle ;
- favoriser l'accès de salariés licenciés économiques à des actions de formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle.

1.2 Participation allouée par groupes cibles

L'axe 1, consacré à l'adaptation des entreprises et des travailleurs aux mutations économiques, compte **266 225 participants, soit 30 %** du nombre total de participants.

On y dénombre un peu plus d'hommes (62,6 %) que pour l'ensemble du programme, ce qui renvoie aux caractéristiques traditionnelles de l'accès à la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage, davantage accessibles aux hommes. Les femmes constituent un peu plus de 27 % des effectifs de l'apprentissage cofinancé, un pourcentage en diminution par rapport à 2011 (34 %) alors que, dans le même temps, la part des jeunes filles dans les entrées du dispositif de droit commun est de 33 %.

En ce qui concerne l'accès à la formation dans la mesure consacrée à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, les femmes représentent 48 % de l'effectif des participants. Les parts des seniors et des publics de bas niveau de qualification (commentées en partie I.1.1 A) sont respectivement de 33,8 % et 47,9 %. Alors que la part des seniors dans les actions de formation augmente de 5 points, on note un recul de la part des publics de bas niveaux de qualification (6 points).

En cumul, on compte 1 009 303 participants dont 41,6 % de femmes.

Les participants sont actifs occupés à hauteur de 60 %, ce qui est cohérent avec la nature de cet axe, et chômeurs à hauteur de 33 %, soit dix points de plus qu'en 2011.

Le pourcentage des plus de 55 ans est, en 2012, supérieur à la moyenne du programme (6 %). Les actions concernant le vieillissement actif se sont donc fortement développées, conformément au ciblage prévu par l'axe 1. La part des jeunes de cet axe (23,5 %) est inférieure à celle de l'ensemble du programme (32 %).

Le niveau de qualification des participants de cet axe demeure globalement supérieur à celui des participants au programme dans son ensemble jusqu'en 2011 : 41,4 % d'entre eux possèdent un niveau d'instruction égal ou supérieur à la classe de Terminale, pour 29,2 % au national.

Parallèlement, les participants n'ayant pas atteint la classe de troisième sont moins nombreux qu'au national, et leur part tend à diminuer (26 % au lieu de 36 %).

On dénombre 1 % de migrants, 1 % de personnes handicapées, soit deux fois moins que pour l'ensemble du programme et 3 % de bénéficiaires de minima sociaux, ce qui est cohérent avec le public cible de cet axe.

2. AXE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI

2.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale

Avancement du programme

Voir le détail dans la partie 1.2 du volet I

Mise en œuvre des subventions globales

Les **Conseils régionaux** sont les Organismes intermédiaires les plus importants, intervenant sur l'axe 2, la loi leur reconnaissant une compétence de principe pour la mise en œuvre des formations destinées aux demandeurs d'emploi (mesure 22).

Le **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels** (FPSPP) intervient également sur l'axe 2, au titre de sa subvention globale. En effet, la loi du 24 novembre 2009 lui confère un rôle important en matière de formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi. Au titre de la sous-mesure 221, le FPSPP a lancé deux appels à projets :

- Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des congés individuels de formation dans un contexte de crise de crise (à destination des Opacif) ;
- Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective

2.2 Participation allouée par groupes cibles

312 571 participants sont identifiés, en 2012 pour l'axe II, soit **35,4 %** des participants du programme. On en dénombre 1 646 922, en cumul.

Pour cet axe, la participation des femmes est importante : 53 % des participants en raison, notamment du poids des femmes dans l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi.

Sans surprise, 75 % des participants de cet axe, qui leur est consacré, sont des demandeurs d'emploi (53 % de femmes). Ils sont inactifs à hauteur de 17,5 %. 45 % des participants sont des jeunes de 15 à 24 ans (50 % de femmes) en raison du financement de projets concernant les Missions locales, ainsi que du nombre significatif de jeunes dans les actions de formation mises en œuvre par les Conseils régionaux. 4 % sont âgés de 55 à 64 ans (53 % de femmes).

31,5 % des participants ont, au plus, un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième (dont 51 % de femmes parmi les entrées).

18 % ont le niveau bac et 11 % au-delà (dont 57 % de femmes).

8,5 % des participants sont bénéficiaires de minima sociaux, 1 % sont des migrants. 3 % sont des personnes handicapées. La part des autres personnes défavorisées est de un peu plus de 10 % pour cet axe, soit un chiffre inférieur à celui de l'ensemble du programme.

3. AXE 3 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE, FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

3.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale

Avancement du programme

Voir le détail dans la partie 1.2 du volet I.

Mise en œuvre des subventions globales

L'axe 3 du PO se caractérise non seulement par son poids dans la maquette financière (37,1 %), mais aussi par la multiplicité des Organismes intermédiaires qu'il recouvre, en particulier au sein de la mesure 31. Les PLIE, malgré un mouvement important de regroupement fonctionnel entre structures sur les territoires restent les principaux bénéficiaires de subventions globales puisqu'ils représentent encore près de la moitié de l'ensemble des Organismes intermédiaires.

Les Conseils généraux, qui ont manifesté un intérêt croissant pour les crédits du FSE depuis la fin de la programmation 2000-2006, afin de soutenir les PDI, ont, pour la majorité, sollicité des dotations sous forme de subventions globales. Soixante-trois Conseils généraux sont dans ce cas de figure.

3.2 Participation allouée par groupes cibles

Pour cet axe qui concerne l'inclusion sociale, 274 184 participants sont identifiés, soit un peu plus de 31 % des participants du programme, dont 49 % de femmes.

8,6 % sont des actifs occupés (52 % de femmes). 57 % des participants sont des chômeurs (49 % de femmes), dont 32,3 % des chômeurs de longue durée (49 % de femmes). Il faut y ajouter 34 % d'inactifs, dont 6 % en formation.

Plus de 26 % des participants de cet axe ont entre et 15 et 24 ans. La part des seniors dans l'axe 3 est légèrement inférieure à la moyenne du programme, 5 % ont plus de 55 ans.

Près de 54 % des participants des participants ont, au plus, un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième soit un niveau d'instruction plus faible que celui de l'ensemble des participants. 13 % ont le niveau bac et 4 % un niveau supérieur (dont 55 % de femmes).

44,5 % des participants sont bénéficiaires de minima sociaux, ce qui est conforme aux caractéristiques de cet axe et confirme le ciblage du FSE sur les publics qui rencontrent le plus de difficultés. Cela traduit le poids des Conseils généraux et des PLIE ainsi que des dispositifs de l'insertion par l'activité économique, qui s'adressent aux bénéficiaires de minima sociaux.

6 % sont des migrants. 4 % sont des personnes handicapées ce qui est, de nouveau en 2012, supérieur à la part des personnes handicapées dans l'ensemble du programme.

La part des autres personnes défavorisées est de 42 % pour cet axe, soit un chiffre très supérieur à celui de l'ensemble du programme, en augmentation par rapport à 2011.

4. AXE 4 : INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET LA MISE EN RÉSEAU, L'INNOVATION ET LES ACTIONS TRANSNATIONALES

4.1 Information financière dont mise en œuvre de la subvention globale

Avancement du programme

Voir le détail dans la partie 1.2 du volet I

Mise en œuvre des subventions globales

La quasi-totalité des autorités de gestion déléguée ont souhaité reconduire le dispositif de **développement des initiatives locales** prévu à l'axe 4 du Programme opérationnel (mesure 42), sous la forme d'une délégation de gestion à des Organismes intermédiaires.

La mise en œuvre d'innovations et d'adaptations pédagogiques (mesure 41) a également pu justifier l'allocation de subventions globales à des **GIP académiques**, par exemple.

Les actions transnationales (mesure 43) peuvent être portées par des Organismes intermédiaires, chargés d'organiser des appels à projets au niveau national (convention conclue entre la DGEFP et l'association « Racine ») ou en région.

4.2 Participation allouée par groupes cibles

Cet axe comprend **30 072 participants**, soit **3,4 %** des participants du programme dont 63 % sont des femmes, 29,4 % sont des actifs occupés (61 % de femmes).

Près de 65 % des participants sont des chômeurs (65 % de femmes), dont 26 % des chômeurs de longue durée (61 % des entrées sont des femmes), il faut y ajouter 6 % d'inactifs, dont 3 % en formation.

17 % des participants de cet axe ont entre et 15 et 24 ans, 7 % sont des seniors.

27 % des participants des participants ont, au plus, un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de troisième, soit un niveau d'instruction plus élevé que celui de l'ensemble des participants. 16 % ont le niveau bac et 20 % un niveau supérieur (dont 61 % de femmes).

12,2 % des participants sont bénéficiaires de minima sociaux. 3 % sont des migrants. 7 % sont des personnes handicapées, ce qui est équivalent à la part des personnes handicapées dans l'ensemble du programme. La part des autres personnes défavorisées est de 6 % pour cet axe, soit un chiffre inférieur à celui de l'ensemble du programme.

VOLET III

VOLET III

Conformite et concentration

A retenir

Les domaines d'intervention du programme s'inscrivent directement dans le cadre des lignes directrices intégrées de la stratégie Europe 2020. Ainsi, l'essentiel des moyens dédiés à ce programme s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par les lignes directrices 7, 8 et 10 et correspondent aux orientations du programme national de réformes.

Ligne directrice 7 : Accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi (1,3 Md€ soit 31,5 % des montants programmés).

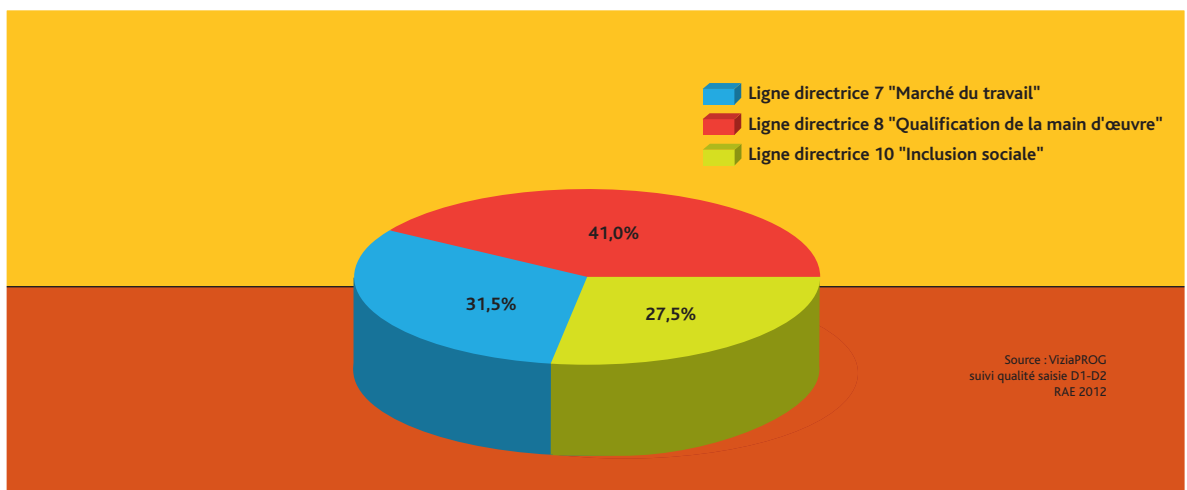
Ligne directrice 8 : Développer une main-d'œuvre qualifiée, en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie (1,7 Md€ soit 41 % des montants programmés).

Ligne directrice 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (1,1 Md€ soit 27,5 % des montants programmés).

Les domaines d'intervention du programme s'inscrivent directement dans les lignes directrices intégrées de la stratégie Europe 2020 qui guident l'action des États membres de l'Union européenne. Ainsi, l'essentiel des moyens dédiés à ce programme s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par les lignes directrices 7, 8 et 10 et correspondent aux orientations du PNR.

Au 14 janvier 2013, 4,1 Md€ ont été **programmés** selon la répartition suivante :

Participation du PO national FSE 2007-2013 aux lignes directrices pour l'emploi de la stratégie UE 2020



Ligne directrice 7 : Accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi (1,3 Md € soit 31,5 % des montants programmés)

Le FSE participe directement à la poursuite de l'objectif national d'un taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 75 % afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'emploi. La croissance dépendant, notamment, d'une participation accrue au marché du travail, une importance particulière a été accordée au problème de la segmentation du marché, en correspondance avec la recommandation n 2 du Conseil de l'Union européenne. L'accent a notamment été mis sur l'inclusion des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emploi de longue durée et sur l'égalité homme-femme au travail ainsi que l'intensification des politiques actives de l'emploi, en lien avec la recommandation n°3 du Conseil.

Cette intervention se décline en trois éléments : **accroître l'offre de travail, notamment des jeunes, des seniors et des femmes (41 % des crédits programmés au titre de cette ligne directrice), contribuer à l'accompagnement des demandeurs d'emplois (19 %) et sécuriser les transitions et les parcours professionnels (40 %).**

En particulier, l'action du FSE se concrétise par une action forte pour l'insertion des jeunes dans l'emploi, en cohérence avec l'initiative prise par la Commission européenne, via le développement de l'apprentissage et de l'alternance, le dispositif « Défense 2ème chance » destiné aux jeunes les plus en difficulté et le soutien aux dispositions d'accueil et d'orientation des jeunes ainsi que le contrat d'autonomie.

En ce qui concerne les seniors, même si leur part demeure faible dans l'ensemble du programme (6 %), les résultats des deux objectifs concernant la formation des salariés et des demandeurs d'emploi sont en hausse et, désormais, proches de la cible (respectivement 33,8 % pour une cible à 35 % et 11,3 % pour une cible à 15 %).

La question de l'emploi des femmes demeure un défi majeur et transversal. La France a choisi de fixer un sous-objectif dédié, atteindre un taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 64 ans de 70 % d'ici à 2020. Le FSE s'inscrit dans cet objectif à la fois au travers d'une mesure spécifique et de manière transversale. En effet, 23,9 % des fonds programmés sont consacrés à des actions qui prennent en compte spécifiquement l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les opérations du programme.

Ligne directrice 8 : Développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie (1,7 Md € soit 41 % des montants programmés)

Les politiques menées pour améliorer la qualification de la main d'œuvre et développer l'accès à la formation tout au long de la vie correspondent aux engagements pris par la France, en réponse, notamment, à la recommandation n°3 du Conseil.

L'action du FSE prend en compte les besoins de main-d'œuvre qualifiée du marché du travail et l'investissement dans le capital humain, que celui-ci concerne les salariés ou les demandeurs d'emploi via la formation ou la validation des acquis de l'expérience.

Plus de la moitié des montants programmés pour ce bloc concerne les **mesures actives et préventives** sur le marché du travail, mises en œuvre par les Conseils régionaux, un peu plus d'un quart des montants programmés concerne la **formation des salariés**, 12 % de ces montants concerne la formation de **publics connaissant des difficultés particulières d'insertion** (travailleurs handicapés ou détenus), 8,3 % concernent la VAE.

Cette action se concentre sur les publics de bas niveau de qualification (aussi bien pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi) et sur les seniors ainsi que sur des publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion, dans le souci de l'accès du plus grand nombre à la compétence.

Ligne directrice 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (1,1 Md € soit 27,5 % des montants programmés)

Afin de remédier aux difficultés des citoyens les plus vulnérables et à garantir leur inclusion sociale, le FSE concentre son action sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et de la participation au marché du travail des chômeurs, notamment de longue durée et des inactifs, notamment bénéficiaires de minima sociaux, dans le cadre des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

Une des finalités de l'axe 3 « Inclusion sociale » de ce programme est aussi de lutter contre les discriminations et d'agir en faveur des habitants des zones urbaines sensibles : 8,7 % des montants programmés de ce bloc sont consacrés à cette thématique.

	Montant FSE	
	Affectés	Programmés
Emploi : Ligne directrice 7 « Accroître la participation au marché du travail et diminuer le chômage structurel »	1 508 233 603	1 299 998 799
Accroître l'offre de travail	745 409 277	533 895 943
Vieillesse active	99 779 223	8 243 471
Insertion des jeunes dans l'emploi		
Le développement de l'apprentissage et de l'alternance	171 662 236	106 143 232
L'accès des jeunes au marché du travail par l'accueil et l'orientation	115 103 946	90 795 897
L'orientation, accompagnement des jeunes en grande difficulté d'insertion	97 568 782	97 568 782
Participation des migrants à l'emploi	28 337 659	25 980 601
Soutien à la création d'entreprise	180 959 600	165 097 446
Participation durable des femmes à l'emploi et conciliation des temps de vie	51 997 831	40 066 514
Accompagner les demandeurs d'emploi	206 771 688	240 673 178
Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés	206 771 688	240 673 178
Sécuriser les transitions et les parcours professionnels	556 052 638	525 429 678
Initiatives de requalification des demandeurs d'emploi et des salariés (FPSPP)	335 527 931	335 527 931
Restructurations sectorielles et d'entreprises : système d'anticipation des changements	117 296 754	83 796 751
Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines	64 876 535	67 753 579
Accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés (dont CTP, CRP)	38 351 418	38 351 418
Formation professionnelle : Ligne directrice 8 « Développer une main d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail, promouvoir des emplois de qualité et l'éducation et la formation tout au long de la vie »	1 546 379 674	1 695 575 222
Accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés	312 380 753	451 961 230
Développement de la VAE	20 701 490	14 171 840
Mesures actives et préventives sur le marché du travail	833 720 777	858 189 238
Publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion	225 935 132	208 959 375
Favoriser les innovations et adaptations pédagogiques	152 680 382	161 943 938
Technologies de l'information et de la communication	961 140	349 601
Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté : Ligne directrice 10 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté »	1 288 917 908	1 136 241 271
Insertion et retour à l'emploi des personnes défavorisées	1 192 957 799	1 037 602 241
Lutte contre les discriminations et actions en faveur des habitants des zones urbaines sensibles	95 960 109	98 639 031
TOTAL	4 343 531 185	4 131 815 292

Source : presage_web au 31 janvier 2013

VOLET IV

VOLET IV

Assistance technique

Les crédits d'assistance technique du Programme opérationnel national sont mobilisés en vue de répondre aux besoins des services gestionnaires de l'Etat et des Organismes intermédiaires, ainsi qu'au bénéfice de certaines têtes de réseaux associatives (Association des Départements de France, Association Villes Emploi...).

Les crédits attribués ont pour but d'assurer un appui aux tâches incombant aux services : information et animation, communication, gestion et suivi, contrôle, évaluation. Ils s'élèvent à 175 M€ pour la période 2007 à 2013, soit 4 % de la dotation totale du Programme opérationnel national.

Information et animation

Les autorités de gestion déléguée et les Organismes intermédiaires au titre de la mise en œuvre de leurs conventions de subventions globales ont vocation à faire connaître, au plus grand nombre, les projets susceptibles de bénéficier du soutien des crédits communautaires.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre relèvent des crédits d'intervention de la mesure concernée, lorsque l'information et l'animation portent sur une mesure précisément identifiée. Si ces actions portent sur les opportunités offertes par le Programme opérationnel dans sa globalité, elles relèvent alors des crédits d'assistance technique.

Dans ce cadre la DGEFP, en sa qualité d'autorité de gestion en titre, a lancé une opération d'information d'envergure nationale dès 2009 avec l'appui d'un consortium de prestataires. Ainsi, en 2012, les 21 et 22 juin, a été organisé « Le village des initiatives FSE » à Lyon. Cette manifestation avait pour objectif de faire découvrir de nouvelles approches en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle soutenues par le FSE et a permis d'informer via des forums, tables rondes et rencontres, des candidats, bénéficiaires et partenaires du FSE.

Au niveau des autorités de gestion déléguée, la Direccte Auvergne a ainsi mis en place une opération visant à redynamiser la programmation FSE, notamment par la réalisation d'une étude relative aux bonnes pratiques dans six régions comparables à l'Auvergne plus avancées en termes de programmation.

Le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), Organisme intermédiaire soutenu par la Mission gestion du Volet central de la DGEFP, a mis en place sur son site Internet un espace totalement dédié au FSE faisant état des bonnes pratiques de gestion des crédits communautaires.

Communication

La communication est une obligation réglementaire européenne et nationale. Différents projets ont été menés dans ce cadre (voir la partie consacrée à la communication). Notons la réalisation en 2012 d'un séminaire réunissant l'ensemble des chargés de communication FSE à Bordeaux : séminaire « Objectif'com ». La manifestation avait vocation à valoriser les bonnes pratiques dans le domaine de la communication européenne et de l'évaluation des programmes européens mis en œuvre en France.

En région, la ville de Mulhouse, Organisme intermédiaire, a accueilli le chapiteau de la campagne « Youth on the move » en septembre 2012 où ont été mobilisés gestionnaires et porteurs de projets FSE.

La Direccte Centre a, quant à elle, financé deux kits de communication spécifiques, l'un à destination des porteurs de projets, le second spécifique aux gestionnaires.

Gestion et suivi

Les services gestionnaires de l'Etat et des Organismes intermédiaires ont recours à l'assistance technique pour la sous-traitance d'une partie des tâches de gestion et de suivi :

- appui au montage des projets ;
- contrôle de service fait, principale tâche de suivi financée par les crédits d'assistance technique ;
- appui à la réalisation des contrôles qualité gestion ;
- formation des gestionnaires du FSE ;
- suivi du programme.

Les crédits ici mobilisés permettent aux services de répondre aux normes de gestion fixées par la réglementation européenne et nationale. Ils permettent également d'améliorer les délais de traitement des différentes étapes de la piste audit et principalement l'étape de contrôle de service fait préalable à la déclaration des dépenses aux services de la Commission européenne.

A) Pour l'appui au montage des projets, la Direccte des Pays-de-la-Loire a mis en place un accompagnement des porteurs de projets dans le cadre d'un dispositif utilisant la règle de flexibilité FEDER/FSE, dispositif nommé « IGLOO, 9 et 9bis ».

Ce dispositif a permis de cofinancer des projets d'insertion professionnelle de ménages en assurant leur participation active à la conception et à la réalisation de leur futur logement. Ils ont pu bénéficier d'un appui pour le montage de leur dossier de demande de financement.

La Direccte du Nord-Pas-de-Calais a poursuivi en 2012 l'organisation d'ateliers d'aide au montage de dossier (et d'aide à la gestion des dossiers une fois le candidat sélectionné). 182 personnes ont participé à ces ateliers en 2012, dont 54,8 % de femmes. Les ateliers se déroulent sur une journée sur différents sites de la région, permettant de couvrir le territoire régional.

Le Conseil général du Val-d'Oise a, quant à lui, mis en place un système d'appui au montage des dossiers pour l'ensemble des candidats relevant du champ de sa convention de subvention globale.

b) S'agissant du contrôle de service fait, l'autorité de gestion en titre a mis en place dès 2009 une offre nationale de service pour l'externalisation du contrôle de service à la charge des autorités de gestion déléguée.

Une convention est conclue au niveau national avec l'Agence de services et de paiement (ASP) couvrant le CSF mais également des types de missions suivantes : appui à l'instruction, réalisation de visites sur place, réalisation de contrôles qualité gestion, analyse complémentaire produite au titre de la phase contradictoire menée au titre du CSF.

Cette convention nationale est ensuite déclinée au niveau régional pour autoriser la contractualisation de ces prestations, selon les barèmes fixés par la convention nationale.

Ainsi, en 2012, la totalité des Direccte ont eu recours à l'ASP pour le contrôle de service fait, mené au titre des projets portés par les entreprises d'insertion conformément à l'instruction DGEFP.

La quasi-totalité des Direccte a, par ailleurs, sous-traité les travaux de contrôle de service fait permettant de confier à des prestataires le contrôle de service fait sur les autres dispositifs du Programme opérationnel.

Certaines Direccte sous-traitent le CSF à des prestataires retenus via une procédure de marché public lancée antérieurement à la mise en place de l'offre nationale en 2009. Tel est le cas par exemple de la mission Gestion du Volet central.

En 2012, les crédits d'assistance technique ont été mobilisés pour appuyer les gestionnaires dans le cadre des reprises de service fait, engagées sur les opérations écartées du dernier appel de fonds 2011. Ces plans de reprise ont ainsi permis de réintégrer rapidement les dépenses sécurisées.

La Direccte Ile-de-France a dans ce cadre acheté une prestation auprès d'un groupement de consultants pour

accompagner 12 Organismes intermédiaires franciliens dans le cadre de leurs plans de reprise. La prestation a permis de réintégrer les dépenses dans des délais rapides.

c) Certaines Direccte et Organismes intermédiaires ont mis en place une prestation spécifique pour **un appui à la conduite des contrôles qualité gestion** permettant ainsi d'augmenter la fréquence des contrôles qualité gestion. Une grande partie de ces contrôles qualité gestion ont été confiés à l'ASP en 2012 prenant appui sur la convention conclue au niveau national. Les contrôles ont donné lieu à des contre visites visant à vérifier la mise en œuvre de mesures correctives demandées le cas échéant.

d) Les crédits d'assistance technique sont également mobilisés en vue d'assurer **la formation des gestionnaires du FSE**. Une convention est ainsi passée entre la DGEFP et l'IGPDE (Institut de gestion, de promotion et de développement de l'emploi) pour la période 2011 à 2013 permettant de former les gestionnaires des services de l'Etat et des Organismes intermédiaires.

Pour l'année 2012, 99 sessions de formation ont été dispensées pour 982 participants dont 73 % de femmes.

Certaines têtes de réseaux associatives utilisent également les crédits d'assistance technique pour former leurs membres et adhérents. Tel est le cas de l'Alliance Villes Emploi qui a mobilisé des crédits en 2012 pour la formation des personnels des PLIE à la gestion du FSE.

La Direccte Pays-de-la-Loire a organisé, quant à elle, une visite d'étude de deux jours en Italie en mai 2012 permettant une confrontation des expériences avec les gestionnaires des crédits du FSE de la région Ombrie.

La Direccte de Bretagne a mis en place, pour les agents du service FSE, une formation aux nouvelles procédures de gestion. Un appui personnalisé annuel est proposé aux gestionnaires du service ainsi qu'aux correspondants FSE des Unités territoriales bretonnes. Il porte sur le champ de leurs responsabilités respectives.

e) Enfin, des crédits d'assistance technique ont été mobilisés en 2012 pour le **suivi et le pilotage du Programme opérationnel national**. Les opérations menées dans ces champs couvrent l'organisation des comités de suivi nationaux et régionaux, les réunions des responsables FSE des SGAR, Direccte et Conseils régionaux, organisées régulièrement par la DGEFP.

A titre d'exemple, la Direccte Nord-Pas-de-Calais a organisé deux réunions avec l'ensemble des Organismes intermédiaires en 2012, en début et fin d'année, moment d'échange et de retour d'expérience, rappel des règles et des échéances de gestion notamment.

Il s'agit également du suivi et du pilotage informatisé du Programme, ainsi des crédits d'AT sont dédiés :

- à la sécurisation de la saisie des données physico-financières, via l'interface D1-D2 ;
- à la dématérialisation des procédures via « ma-demarche-fse.fr » ; portail national de télé déclaration et d'appui aux réseaux du Fonds social européen. La dématérialisation lancée courant 2010 s'est poursuivie en 2012 (voir la partie relative aux systèmes d'information) ;
- à la réactualisation permanente du site FSE et du site Intranet dédié à l'amélioration des échanges entre l'autorité de gestion en titre et les autorités de gestion déléguée.

Dans ce contexte, la Direccte Alsace a organisé trois réunions en 2012 à destination des porteurs de projets afin de leur présenter l'outil de dématérialisation.

Contrôle

Une opération mise en œuvre par voie de marché public avait été lancée en 2011 visant à fournir un appui à la réalisation des contrôles des opérations en Directe et à renforcer les fonctions de coordination de suivi et de contrôle sur la période 2011/2013. Ce marché lancé par la Sous-direction des politiques de formation continue de la DGEFP a permis aux trois titulaires sélectionnés de mener 100 contrôles d'opération en 2012 sous la responsabilité de la CICC, autorité d'audit.

Evaluation

Les opérations d'évaluation du Programme sont portées et coordonnées au plan national par l'autorité de gestion en titre du Programme.

La démarche globale de l'évaluation pour le PO national FSE a été présentée au Comité de suivi du FSE le 21 septembre 2007, elle a fait l'objet d'un plan d'évaluation validé par le Comité scientifique de l'évaluation en juin 2009.

L'architecture de l'évaluation sur 2007 / 2013 est ainsi constituée de deux blocs de nature et de temporalité différente :

- le socle de l'analyse des performances du Programme, qui constitue une activité permanente ;
- des évaluations stratégiques dont la liste est établie tout au long de la période de programmation par le Comité scientifique de l'évaluation, dont la vocation est d'analyser la mise en œuvre des choix politiques retenus au lancement du programme, ainsi que leur contribution à l'atteinte des objectifs nationaux et communautaires.

Ainsi l'analyse en continu des performances lancée dès 2007 s'est poursuivie sur l'année 2012 : traitement en continu, analyse de l'information et appui méthodologique aux régions.

En 2012, ont été conduites :

- Une évaluation étude des participants aux actions de formation tout au long de la vie cofinancées par le FSE ». Cette étude s'est notamment appuyée sur une enquête menée auprès de 1000 participants des sous-mesures 123 et 221, mais également sur des restitutions de groupes de travail composés de participants des sous-mesures 321 et 411.

Elle a donné lieu à un rapport sur « l'évaluation des effets du cofinancement FSE sur les participants aux actions de formation professionnelle » diffusé de la manière la plus large possible. Ce rapport comporte des zooms illustratifs concernant les « histoires de vie », sorte de portrait de participants, témoignant sur la manière dont la formation s'est inscrite dans la trajectoire de leur vie.

- Une étude sur la mise en place du dispositif de suivi évaluatif du PO FSE 2007/2013, comparaisons européennes et perspectives post 2013.

- Une évaluation du rôle du FSE dans la sécurisation des transitions professionnelles.

L'évaluation ex ante du programme 2014-2020 a également débuté.

VOLET V

1. INFORMATION ET PUBLICITÉ

Depuis 2010, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, en sa qualité d'autorité de gestion du Programme opérationnel national FSE a choisi, avec les autres ministères impliqués dans le suivi et le pilotage de la communication sur les fonds européens, de mettre en place un plan d'actions commun 2010-2013.

Ce plan d'action réunit à la fois les plans d'actions inter-fonds de l'ensemble des autorités de gestion régionales du FEDER et le plan de communication national du Fonds social européen qui met en œuvre des actions de communication spécifiquement dédiées à la valorisation de l'action du FSE en France.

Concrètement, si ce plan d'actions coordonné reprend les mêmes objectifs que pour la période 2007-2009, il insiste sur deux éléments transversaux : d'une part, l'évaluation de la communication, et d'autre part, la communication digitale, préfigurant un cadre méthodologique commun à l'ensemble des acteurs de la communication sur les fonds structurels en France. Il pose également les bases d'une communication plus concertée et mieux coordonnée entre les niveaux national et régional, notamment pour les cibles grand public et bénéficiaires potentiels.

C'est donc dans ce cadre que les actions de communication FSE ont été réalisées au titre de l'année 2012 en direction des six publics visés par le plan de communication FSE :

- Réseau interne : Mobiliser les réseaux de gestionnaires FSE ;
- Partenaires institutionnels du FSE : Rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- Bénéficiaires: Faciliter leur rôle d'ambassadeurs de l'Europe ;
- Bénéficiaires potentiels : Assurer la transparence des possibilités de cofinancement ;
- Relais d'information (média) : Renforcer la visibilité du FSE ;
- Grand public : Accroître la notoriété du FSE et plus largement de l'Europe sociale.

Réalisations au titre de l'objectif 1 : mobiliser les réseaux de gestionnaires FSE

Au plan national, le réseau des chargés de communication FSE (Direccte) a été réuni avec leurs homologues des SGAR et des Conseils régionaux dans le cadre de réunions et de journées de transfert d'expériences communes à la DGEFP, la DATAR et le Ministère de l'Outre-mer.

L'organisation de réunions de réseau régulières entre les différents ministères en charge des fonds structurels et les autorités de gestion ou autorités de gestion déléguée est une pratique installée depuis 2009.

L'objectif de ce travail en réseau est de mieux diffuser l'information sur la communication Europe auprès des chargés de communication des Direccte, des SGAR et des Conseils régionaux et, surtout, de mieux coordonner les actions entre les niveaux national et régional. Depuis 2011, la Représentation de la Commission européenne à Paris et au travers elle, le réseau des 49 centres d'information Europe Direct, est plus étroitement associée aux travaux de ce réseau.

C'est dans ce cadre que s'est notamment déroulée, les 13 et 14 mars 2012, la 3ème édition des journées rencontres « Objectif com' » à Bordeaux en présence de représentants de la DG Emploi, de la DG Regio et de la DG Agri (Unités de communication). Ce séminaire coorganisé par la DGEFP, la DATAR, le Ministère de l'Outre-mer et le Ministère en charge de l'agriculture avait pour objectif de construire des pistes stratégiques et opérationnelles, notamment dans le domaine de l'évaluation de la communication, du développement des réseaux (réels ou virtuels), de la mobilisation des porteurs de projets et des campagnes en direction du grand public.

Ouvert aux Europe Direct et associant la Représentation de la Commission européenne à Paris, ces journées ont réuni près de 200 acteurs engagés dans le domaine de la communication sur l'Europe en France ainsi que des experts venus d'autres Etats membres (par exemple, la Hongrie et la Pologne).

Dans le prolongement du séminaire « Objectif com' », une réunion de réseau s'est tenue à Paris les 25 et 26 septembre

2012. La première journée a permis d'aborder les perspectives sur l'avenir des politiques européennes de cohésion, de développement rural et de la pêche ; la deuxième journée était spécifiquement consacrée aux suites du séminaire Objectif com' pour la préparation de la communication au titre de la nouvelle génération de programme et pour la communication grand public avec la préparation du mois de l'Europe 2013.

Un exemple d'initiative régionale : la mobilisation des partenaires du programme en Alsace, en particulier des Organismes intermédiaires, autour de la campagne « Youth on the move ».

En Alsace, les actions de communication sont, en majorité, définies et mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat régional dans lequel les Organismes intermédiaires sont très actifs aux côtés de la Direccte. En 2012, cette démarche a permis notamment l'organisation de la venue de la campagne « Youth on the move » de la Commission européenne à Mulhouse les 28 et 29 septembre.

Le chapiteau de la campagne a été installé au cœur de la Ville de Mulhouse afin de promouvoir et d'expliquer les programmes de l'Union européenne en faveur de la mobilité des jeunes à l'étranger, mais aussi dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'égalité des chances, du volontariat citoyen, de la création d'activités, de l'inclusion sociale... Plus **d'une trentaine de partenaires locaux** (administrations, collectivités territoriales, service public de l'emploi, associations régionales et locales) ont directement participé à la mise en œuvre des différents dispositifs tels que des conférences, des ateliers et des entretiens personnalisés, un jeu pour faire évoluer les choix d'orientation professionnelle des jeunes, des rencontres avec des associations locales bénéficiaires de subventions du Fonds social européen, un mur de tags et de nombreuses autres animations.

Réalisations au titre de l'objectif 2 : Rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie de communication auprès des partenaires institutionnels

Le Comité national de suivi du Programme opérationnel a permis de délivrer une information régulière sur l'avancement des actions de communication nationales auprès des partenaires du programme.

En ce qui concerne des actions plus spécifiques à destination de cette cible, une manifestation de grande ampleur s'est tenue à l'espace La Sucrière à Lyon, les 21 et 22 juin 2012.

Durant 2 jours, plus de 600 acteurs du FSE en France ont participé à ces journées au cours de laquelle porteurs de projets en faveur de l'emploi et partenaires des programmes FSE ont pu se rencontrer et échanger autour des enjeux du Fonds social européen dans le cadre de tables rondes, d'ateliers de présentation de projets, de cafés rencontres et de rencontres bilatérales.

Ces journées intitulées « le Village des Initiatives FSE » ont réuni un panel très large d'acteurs du Fonds social européen en France avec la participation de représentants de collectivités locales, de ministères parties prenantes du programme national, de partenaires sociaux, de réseaux associatifs, des élus locaux mais aussi près de 300 porteurs de projets FSE venus des 26 régions françaises.

Le Village des initiatives FSE s'est voulu à la fois un lieu de découverte des nouvelles approches en faveur de l'emploi et de l'insertion soutenues par le Fonds social européen, un espace d'échanges entre acteurs de l'emploi et un temps de réflexion sur l'avenir.

Plusieurs temps forts ont été proposés simultanément aux participants : tables rondes, forums, mini-agoras pour la découverte de projets, animations et démonstrations.

Des espaces ont, par ailleurs, été dédiés aux porteurs de projets avec la possibilité pour les participants d'y rencontrer quelques uns de ceux qui font le FSE en France aujourd'hui autour des thèmes de la sécurisation des parcours professionnels, de l'emploi des jeunes et des seniors, de l'insertion et de l'innovation.

Ces « quartiers » ont été complétés par des « forums » Europe réunissant des experts nationaux et européens afin de faire le point sur les priorités promues par le FSE France dans le cadre des réseaux transnationaux consacrés à l'emploi des seniors et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En parallèle, deux tables rondes ont également proposé une première analyse des projets de règlements pour le FSE 2014-2020 en abordant les priorités thématiques prévues à l'échelle européenne, l'approche stratégique proposée par la Commission européenne et les mesures de simplification contenues dans les propositions réglementaires.

Ces journées ont fait l'objet d'une couverture médiatique par l'école de Journalisme ISCPA.

Un exemple d'initiative régionale : la valorisation des actions du Fonds social européen en région Rhône-Alpes lors de l'événement national FSE « Le village des Initiatives du Fonds social européen »

En tant que région d'accueil de la manifestation nationale FSE, un espace Rhône-Alpes a été organisé à l'intérieur du Village des Initiatives par le partenariat local, en particulier le SGAR, la Direccte et le Conseil régional, pour présenter les projets actuellement soutenus sur le territoire régional.



Parmi les projets Rhône-alpins valorisés pendant l'événement national FSE, le Bus de l'Europe est un projet initié en 2006 par l'Europe direct Lyon / Rhône-Alpes pour apporter aux citoyens des informations sur l'Union européenne et redonner du sens à la notion de citoyenneté européenne. Depuis 2009, cette action bénéficie du soutien du Fonds social européen. Le Bus de l'Europe a stationné à l'entrée du Village des initiatives FSE. Durant les deux jours, l'équipe de l'Europe direct Lyon / Rhône-Alpes ont accueilli les participants qui ont pu découvrir, dans une ambiance ludique et décalée, ce qui fait l'Europe des citoyens en Rhône-Alpes aujourd'hui.

Réalisations au titre de l'objectif 3 : Faciliter le rôle d'ambassadeurs de l'Europe pour les bénéficiaires (porteurs de projets conventionnés)

En 2012, la valorisation des porteurs de projets de la programmation 2007-2013 a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la manifestation FSE annuelle puisque le « Village des Initiatives FSE » organisé à Lyon les 21 et 22 juin 2012 a mis en lumière près de 50 projets issus de l'actuelle période de programmation dans le cadre de « quartiers » thématiques consacrés à la sécurisation des parcours professionnels, de l'emploi des jeunes et des seniors, de l'insertion et de l'innovation. Durant ces deux jours, près de 300 autres porteurs de projets FSE ont pu rencontrer ces acteurs dans le cadre de forums et de rencontres bilatérales.

Un exemple d'initiative régionale : l'exposition itinérante « Vous vivez l'Europe tous les jours » en région Centre

Pour informer les habitants de la région Centre sur l'intervention de l'Europe tout en valorisant les projets bénéficiaires des fonds européens, une exposition itinérante « Vous vivez l'Europe tous les jours » a été conçue par l'Etat et la région Centre. Déclinée dans chacun des six départements de la région, elle illustre l'utilisation des fonds européens dans divers domaines, sur le territoire régional et du département concerné, à l'appui de réalisations concrètes, de témoignages de bénéficiaires et de chiffres clés. Elle est mise à disposition sur demande auprès d'opérateurs des fonds européens qui souhaiteraient l'utiliser pour la déclinaison d'actions de communication sur l'Europe.

Réalisations au titre de l'objectif 4 : Assurer la transparence des possibilités de cofinancement pour les bénéficiaires potentiels (porteurs de projets susceptibles de déposer une demande de subvention FSE)

La valorisation des projets sur internet

La DGEFP a poursuivi la mise en ligne de fiches projets sur le forum du site internet www.fse.gouv.fr à l'intention des porteurs de projets internautes. Cette rubrique du site permet de découvrir des projets dans le cadre d'une recherche multicritères (région, thème, produits).

Par ailleurs, la DGEFP a participé au groupe de travail initié par la DATAR pour préparer l'environnement web qui accompagnera le déploiement des programmations de la programmation 2014-2020 en particulier la mise en place du site portail prévu par les projets de règlements.

Un audit des sites internet existants a été réalisé et des pistes d'évolution du paysage web consacré aux fonds européens ont été explorées par les différents ministères parties prenantes de la mise en œuvre du FSE, du FEDER et du FEADER en France. Les travaux pour la mise en place de ce site portail devraient débuter en 2013.

Des exemples d'initiative régionale :

Le site internet dédié aux fonds européens en région Pays-de-la-Loire

Dans cette région, l'année 2012 a été marquée par la refonte du site internet consacré à l'action des fonds européens dans la région afin d'en faire un outil central d'animation à la fois pour les bénéficiaires mais également pour les bénéficiaires potentiels au travers la rubrique « vous avez un projet ? ». L'ergonomie du site a été amélioré et la ligne éditoriale privilégiée désormais la transparence quant à la disponibilité et à l'utilisation des fonds en Pays-de-la-Loire.

La plaquette « Vos acteurs franc-comtois pour l'Union européenne » en région Franche-Comté

Elaborée en partenariat avec Europe Direct, la plaquette « Vos acteurs franc-comtois pour l'Union européenne » présente les différents services susceptibles d'accompagner les porteurs de projets potentiels dans leur démarche de financement auprès des fonds européens. Quel que soit le thème, les bénéficiaires potentiels peuvent ainsi trouver le bon interlocuteur pour obtenir des informations sur les sources de financement possibles aussi bien pour le FSE, le FEDER ou le FEADER.

Réalisations au titre de l'objectif 5 : Renforcer la visibilité du FSE pour les relais d'information (média)

Le renforcement de la visibilité du FSE pour les relais d'information reste un enjeu majeur pour la DGEFP. Le constat reste cependant identique à celui fait dans les rapports précédents : l'absence d'occurrences médiatiques fortes, en dehors de la Fête de l'Europe ou d'une conférence FSE par exemple, rend complexe le maintien d'un intérêt auprès des journalistes tout au long de l'année.

Au niveau national, l'espace presse sur le site internet FSE contient un dossier de presse générique afin de faciliter les échanges avec les journalistes locaux.

Des contacts presse ont été développés à partir de l'occurrence médiatique de l'événement annuel « Le Village des initiatives FSE » de Lyon. Un communiqué de presse dématérialisé en ligne a été diffusé à cette occasion et des contacts ont été pris à la fois avec les médias et les blogs tenus par des journalistes. Ces journées rencontres ont fait l'objet d'une importante couverture sur Twitter avec une reprise des tweets des followers en direct sur les écrans installés dans l'espace de la Sucrière pendant l'événement FSE.

Une démarche analogue a été conduite dans le cadre de la promotion des événements organisés autour de la Fête de l'Europe 2012 pour valoriser les fonds européens.

Un exemple d'initiative régionale : l'organisation d'une visite de projets à destination des médias en région Bretagne

En Bretagne, une visite de projets a été organisée à la Criée de Brest, le 23 octobre 2012, sur la thématique « Mer et Littoral » à l'intention des médias locaux. Dans le cadre de cette visite, 4 projets du Finistère, bénéficiaires des fonds européens, ont été présentés à la presse dont le projet FSE du chantier d'insertion « Prélude » qui intervient pour l'entretien des espaces naturels sensibles. Ces rencontres ont donné lieu à 13 reprises par les médias dont 2 articles dans la presse quotidienne régionale, 6 articles sur des sites internet de médias et 2 par des chaînes de télévision locales et régionales. Au-delà de cet événement, l'intervention des fonds européens en Bretagne aura fait l'objet de plus de 60 articles de presse durant l'année 2012.

Réalisations au titre de l'objectif 6 : Accroître la notoriété du FSE et de l'Europe sociale auprès du grand public.

Depuis 2012, la DGEFP et la DATAR souhaitent promouvoir une communication grand public sur une durée plus longue à partir de l'expérience du « Joli mois de l'Europe » qui est mise en œuvre dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées (programme d'événements se déroulant sur la totalité du mois de mai autour des initiatives du FEDER et du FSE). En l'absence de campagne grand public, la Fête de l'Europe est, en effet, le rendez-vous événementiel le plus propice pour communiquer auprès des citoyens.

Développée dans le cadre d'une action concertée avec la DATAR, le Ministère l'Outre-mer et le Ministère en charge de l'Agriculture, une page événementielle a spécifiquement été créée sur internet afin de présenter les événements conduits autour de la journée de l'Europe dans les 26 régions françaises. Cette page a été promue dans le cadre d'un communiqué de presse national.

Par ailleurs, l'autorité de gestion du programme national FSE est pilote pour la préparation de la future campagne grand public prévue pour se dérouler de septembre 2013 à octobre 2014. A ce titre, elle a entamé un travail de sensibilisation auprès de l'ensemble des Direccte et des SGAR, en lien avec la DATAR, afin de mieux identifier les actions grand public possibles au plan régional. L'objectif de ce travail est d'aboutir à une stratégie concertée permettant un déploiement de la future campagne de manière plus importante à l'échelon local.

Au plan national, un travail de concertation a été conduit entre les ministères chargés du suivi des fonds européens pour préparer un programme fonctionnel qui alimentera les travaux préparatoires avec l'appui d'une agence de communication dédiée.

Des exemples d'initiative régionale :

La campagne d'affichage commune au FSE, au FEDER et au FEADER en région Lorraine

En Lorraine, l'année 2012 a été marquée par la réalisation d'une grande campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire lorrain autour de l'intervention des fonds européens dans la région. Cette campagne pluri fonds (FSE-FEDER-FEADER) a été pilotée par le service FSE de la Direccte. L'objectif était de faire connaître les différents types d'intervention des fonds européens en mettant en scène des personnages historiques célèbres de la région (Jules Ferry, Jeanne d'Arc...) tout en les incarnant dans des situations professionnelles actuelles. Environ 660 000 personnes étaient potentiellement susceptibles de voir cette campagne d'affichage.



Affiche représentant Jules FERRY autour du thème de la Lorraine sociale

L'agenda du mois de « l'Europe en Bretagne » à l'occasion de la Fête de l'Europe 2012 en région Bretagne

A l'occasion du 9 mai, Fête de l'Europe, de nombreuses initiatives ont été menées sur l'ensemble du territoire de la Bretagne par des structures très diverses (collectivités, associations, établissements scolaires, centres de formation, comités de jumelage etc....). Cette mobilisation s'est traduite notamment par l'organisation d'expositions, de journées portes ouvertes, de conférences, d'interventions de porteurs de projets et d'animations auprès des publics scolaires. Pour donner une visibilité régionale à ces initiatives, la Préfecture de Région et le Conseil régional de Bretagne ont ouvert une page Internet ayant pour objet de recenser et faire connaître l'ensemble des actions mises en œuvre au cours du mois de mai 2012. Le grand public a pu s'orienter dans cet agenda par date et par lieu.

En termes de résultats, la première édition de cet agenda a permis de recenser une cinquantaine d'événements au sein des 4 départements bretons. L'action devrait être reconduite, voire amplifiée, en 2013.

Parmi les événements organisés, on peut citer l'initiative de la Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne au sein du village européen, organisé le 9 mai, Place du Parlement, à Rennes pour laquelle ont été mis en place un stand de l'Europe en Bretagne et une animation Quiz « Europe ». Le nombre de visiteurs a approché les 2000 personnes.

2. VALORISATION

Participation de la France aux réseaux européens

Le réseau ESF Age

Le réseau européen « ESF Age », animé par les Pays-Bas avec l'appui d'experts anglais et hollandais, engageait 15 Etats membres, dont la France.

Ce réseau a démarré ses travaux fin 2010 pour les clôturer tout début 2013.

Trois missions lui ont été confiées à savoir : rendre accessibles les bonnes pratiques déjà existantes ; associer les décideurs au niveau national et régional afin de favoriser la dissémination et produire des outils utiles à la dissémination (visites de projets, site web, guide de voyage virtuel des projets ...).

Les débats ont été alimentés grâce aux travaux de deux **groupes de travail** : le groupe de travail I « Maintien de l'employabilité et des capacités professionnelles » et le groupe de travail II « dispositifs de transition professionnelle ».

La France, représentée par la Sous-direction FSE, a participé au groupe de travail I. A ce titre, quatre projets régionaux ont été sélectionnés parmi de nombreuses autres bonnes pratiques, afin d'alimenter les échanges :

- « Maintien dans l'emploi et évolution des salariés en seconde partie de carrière dans les TPE-PME d'Auvergne, conduit par l'Agefos PME en Auvergne ;
- « Outils âges RH », conduit par MCC mobilités, en Ile-de-France ;
- « Prévention des troubles musculo-squelettiques » conduit par la CFDT en Poitou-Charentes ;
- « Pour une politique de gestion des âges » conduit par « IMS- Entreprendre pour la Cité », en Ile-de-France.

En 2012, à l'issue de plusieurs réunions, un certain nombre de produits ont été réalisés, et en particulier, une **synthèse par groupe de travail et le guide final de bonnes pratiques**. Par ailleurs, plusieurs newsletters ont été publiées.

Le guide est particulièrement intéressant et utile pour les réflexions en cours au titre de la prochaine programmation, dans la mesure où il fait plusieurs types de recommandations pour l'écriture des PO 2014/2020 (cf. Chapitre 19), le lancement d'appels à projets ou plans d'actions et le développement, la sélection de projets.

Ainsi, à titre d'exemples de messages à retenir, on peut relever les suivants :

- l'importance des campagnes de communication/sensibilisation qui permettent de modifier l'image ou les représentations concernant les travailleurs seniors ;

- l'importance de l'existence d'un partenariat local réunissant tous les acteurs locaux ;
- l'importance du portage politique au démarrage des programmes, qui doivent être attractifs.

Enfin, il présente les **bonnes pratiques identifiées en matière de vieillissement actif**. Une traduction française a été réalisée par la Wallonie, début 2013. Elle est diffusée à l'ensemble du partenariat via le site FSE.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet ouvert (<http://www.esfage.eu>), comme le film réalisé dans le cadre de ce réseau.



Le réseau sur l'égalité entre les femmes et les hommes - « Community of Practice on Gender Mainstreaming »

Depuis 2009, la Sous-direction du Fonds social européen participe à la « Communauté de pratiques » sur l'approche intégrée du genre, qui est l'un des réseaux européens d'apprentissage mutuel (cofinancés par la Commission européenne). Il s'agit de mettre en commun tant les différentes approches européennes ou les bonnes pratiques que les difficultés dans la mise en œuvre de cette priorité.

Sous le pilotage de la Suède, y participent les autorités de gestion et Organismes intermédiaires des Etats membres suivants :

Autorités de gestion	Organismes intermédiaires
Belgique, Allemagne, Italie, Estonie, Espagne, France, Portugal, Autriche, Finlande, République Tchèque, Pologne, Suède	Portugal, Espagne, Italie

En 2012, dernière année d'activité du réseau (pour la période 2009-2012), celui-ci avait pour objectif d'élaborer son outil final, le « Minimum Standard ». Il s'agit d'un guide pratique de sensibilisation et d'accompagnement des gestionnaires FSE à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, tout au long du cycle d'une programmation FSE (de l'évaluation ex-ante à la mise en œuvre des projets).

Pour ce faire, le réseau s'est réuni à quatre reprises en 2012 (janvier, avril, septembre et novembre). Les différents groupes de travail thématiques ont également organisé des séances additionnelles de travail, pour proposer à l'automne 2012, une première version de l'outil.

Une première version de l'outil est déjà consultable et utilisable par les autorités de gestion déléguée, à l'adresse suivante : <http://standard.gendercop.com/>.

Le réseau s'attachera, en 2013, à proposer une version dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, pour en faciliter l'utilisation.

Pour accompagner l'élaboration de ce guide, le réseau a continué de proposer des conférences thématiques. Trois séminaires ont ainsi été organisés, ouverts à un large public d'autorités de gestion, d'Organismes intermédiaires, de représentants des institutions communautaires et d'experts en égalité entre les femmes et les hommes :

Le Groupe ad-hoc du Comité FSE de la Commission européenne sur la transnationalité et l'innovation

A l'automne 2009, le Comité FSE avait décidé la création d'un groupe ad-hoc sur la transnationalité et l'innovation

pour connaître et échanger sur les expériences et modèles de mise en œuvre de ces nouveaux aspects du FSE 2007-2013. Il s'agit plus précisément d'un groupe de travail technique, réunissant les 27 Etats membres et les partenaires sociaux européens. Pour la France, deux chargées de mission de la Sous-direction FSE ont été désignées, chacune étant spécialisée sur l'une des thématiques.

En 2012, les travaux ont, de nouveau, été principalement consacrés à la prochaine programmation 2014-2020. Deux réunions ont eu lieu (juin et décembre).

Concernant la coopération transnationale, le principe d'un **cadre commun** à tous les Etats membres est acté. Il se propose de définir des thèmes communs (en lien avec la stratégie UE 2020 et les programmes opérationnels nationaux), de mettre en place d'une plateforme européenne pour le pilotage et l'outillage, ainsi que des appels à projets coordonnés entre tous les Etats. La participation à ce cadre commun ne serait pas obligatoire. En 2013, les Etats membres seront de nouveau réunis pour décider des thèmes communs et acter ce cadre commun.

Au regard de l'innovation sociale, les Etats membres ont été régulièrement informés par la Commission européenne de l'intégration de cette priorité dans le cadre de la prochaine programmation, pour laquelle le principe de la double approche sera conservé (approche spécifique ou transversale).

Enfin, dans le cadre de ce groupe dédié à la transnationalité, la Commission européenne a présenté aux Etats membres les nouveaux réseaux européens d'apprentissage mutuel, sélectionnés fin 2012, pour la période 2013-2014. Pour rappel, ces réseaux permettent aux gestionnaires du FSE et du FEDER d'échanger, à l'échelle transnationale, sur leurs pratiques quant à différentes thématiques.

Les réseaux sélectionnés sont :

- European Network on AGE (Age, Generation, Experience) and Career,
- Transnational Mobility Measures for Disadvantaged Youth and Young Adults,
- **European Community of Practice on Gender Mainstreaming within ESF 2013-2014 (auquel la France continue de participer),**
- ESF Transnational Cooperation 2014-2020,
- Active Inclusion,
- COP RBM+: Supporting Public Administrative Reform through the Community of Practice on Results Based Management,
- Social Entrepreneurship Network,
- Reinforcing policy learning for Roma inclusion
- Séminaire sur l'évaluation, auquel ont assisté des représentants du service FSE de la Direccte Pays-de-Loire (« Gender Perspective in the Evaluation of European Social Funds », à Helsinki, en janvier),
- Séminaire relatif à l'intégration de la priorité dans le cadre de la prochaine programmation 2014-2020 (« Gendering the Flagships », à Bruxelles, en juin),
- Séminaire relative à la question du "Gender Budgeting" (à Berlin, en septembre).

L'intranet mis en place en 2010 fédère toujours les membres du réseau, ainsi que des experts des thématiques d'égalité et de genre. Le site Internet « grand public » du réseau est toujours ouvert : <http://www.gendercop.com/>.

Fin 2012, la Commission européenne a lancé à un nouvel appel d'offres pour sélectionner et cofinancer de nouveaux réseaux européens d'apprentissage mutuel, pour la période 2013-2014. La Communauté de pratiques sur l'approche intégrée du genre a été renouvelée et poursuivra donc ses activités. La Sous-direction FSE y participera toujours.



Glossaire

AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AGD	Autorité de gestion déléguée
ASP	Agence de service et de paiement
AVISE	Agence de valorisation des initiatives sociales et économiques
CE	Commission européenne
CFA	Centre de formation d'apprentis
CICC	Commission interministérielle de coordination de contrôle sur les fonds structurels
CIF	Congé individuel de formation
CNS	Comité national de suivi
CSE	Comité scientifique de l'évaluation
CSF	Contrôle de service fait
CRP	Convention de reclassement personnalisé
CTP	Contrat de transition professionnelle
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DE	Demandeurs d'emploi
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
Directe	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRDFE	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
EPIDe	Etablissement public d'insertion de la défense
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
FPSP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
PDI	Programme départemental d'insertion
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PME	Petite et moyenne entreprise
PNR	Programme national de réforme
PO	Programme opérationnel
RAE	Rapport annuel d'exécution
RSA	Revenu de solidarité active
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
UE	Union européenne
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZUS	Zones urbaines sensibles



